

Deuxième partie

De l'archéologie à l'histoire

En même temps que j'essayais de situer l'impact relatif des Grecs de Marseille en Gaule méridionale, dès le départ, mon objectif a été de définir le poids réel de Marseille dans le contexte méditerranéen des VI^e-II^e s. av. J.-C., que ce soit à travers la définition de son territoire ou de ses activités maritimes.

Les Phocéens étaient, au VI^e s., les derniers explorateurs et aventuriers des mers extrême-occidentales. Promoteurs, selon Hérodote, des *makrai nautiliai* de l'Étrurie à l'Espagne, en venant à Marseille, ils participaient à une dynamique qui ne s'arrêterait qu'après la bataille d'Alalia ; avant Marseille, il y avait eu Lampsaque, après Marseille il y aurait Alalia, Emporion, peut-être Mainakè. Et pourtant, dans un consensus quasi-général, auquel j'ai adhéré dans un premier temps (Cf. dans ce volume mes articles d'avant 1990), on avait fini par leur dénier toute activité commerciale dans un contexte où les Étrusques auraient dominé les trafics en Méditerranée nord-occidentale depuis le dernier quart du VII^e s. jusqu'à ce que les Phocéens aient surmonté leurs difficultés d'installation en Gaule dans le dernier quart du VI^e s.

Pour moi, l'occasion de la coupure fut clairement en 1990 dans le cadre du colloque de Marseille sur "Marseille grecque et la Gaule", dont j'étais un des organisateurs, avec ses rencontres et ses débats. Il y eut ensuite, dans la foulée, le séjour à Naples à la tête du Centre Jean-Bérard et les ouvertures sur un nouveau monde de contacts interculturels où je fus introduit par de savants chercheurs, bientôt des amis, Emanuele Greco, Bruno d'Agostino, Angela Pontrandolfo, Stefano De Caro, Mario Lombardo, Alfonso Mele, Luca Cerchiali, Mario Torelli, Piero Guzzo.

En essayant de réinstaller les Phocéens dans le concert des échanges, j'ai été rapidement accusé d'hellénocentrisme, accusation assez plaisante venant de la part d'étruscocentristes. Mon argumentation s'appliquait à deux niveaux : d'une part, une prise en compte de l'ouverture relative des chronologies céramiques grecques et étrusques sur lesquelles prétendait s'appuyer ce discours, d'autre part, une insertion dans le contexte évolutif des relations commerciales entre *prexis* et *emporìè*, bien définies par les travaux d'Alfonso Mele. Il ne s'agissait pas de promouvoir je ne sais quelle supériorité grecque, objectif bien étrange de la part de quelqu'un qui appuyait sa réflexion sur le concept réciproque d'acculturation, mais de tenir compte des nouveaux acquis de la recherche archéologique et historique pour sortir

aussi bien du concept fermé d'hellénisation que de l'impasse étrusque. D'où mes propositions d'une entreprise commune méditerranéenne d'organisation entre partenaires des échanges – Grecs, Étrusques, Puniques – dans le cadre d'une *emporía* ouverte – par exemple à Gravisca ou Pyrgi, avec les cités étrusques, mais aussi à Emporion (Ampurias) avec les Ibères –, alors que les anciennes pratiques de la *prexis* ont toujours cours vis à vis de certains interlocuteurs – c'est, dans notre cas, le type de relation des Phocéens avec Nannos pour la fondation de Marseille ou avec Arganthonios, roi de Tartessos. Il ne s'agissait pas de nier le rôle des navigateurs étrusques, mais de les contextualiser en compagnie de tous ceux qui, comme eux, tentaient leur chance dans ce nouveau far-west de Méditerranée nord-occidentale que représentait l'extrême Occident gaulois et ibère. Dans cette optique, après resserrement de la fourchette chronologique, Marseille devenait un point de ralliement quasi-obligé, faisant fonction d'emporion pour la Gaule méridionale, comme Emporion (Ampurias) pour l'Ibérie ou Huelva pour Tartessos. Une réglementation de ces échanges n'interviendra qu'après la bataille d'Alalia avec le développement des accords et des contrats entre cités-états (Cf. Aristote, *Pol.*, III, 7,7 ; et Polybe à propos du traité de 509 entre Rome et Carthage) que l'on aurait tort d'appliquer au début du VI^e s. où prévaut ce que j'ai appelé une *emporía* ouverte. Et en Gaule comme en Étrurie, trafiquants phocéens, de Phocée ou de Marseille, et étrusques, de Caéré ou Tarquinia, ont développé un partenariat dont témoigne symboliquement l'afflux des amphores étrusques à Marseille même.

À l'autre extrémité de la chronologie, le problème majeur est celui de la place de Marseille dans la province de Transalpine, c'est-à-dire dans la période tardo-républicaine romaine. Rome, à travers particulièrement le témoignage de Cicéron, prétend avoir toujours protégé Marseille, qui elle-même fut l'alliée sans faille du pouvoir romain. Encore une fois, la solution n'est guère évidente. La question est : quelle fut l'étendue des territoires rétrocédés ou confiés à l'administration de Marseille après les interventions romaines de 125/123 av. J.-C., c'est-à-dire au moment de et après la création de la Provincia Transalpina ? Là-aussi, j'ai essayé d'accorder archéologie et histoire en tenant compte des informations littéraires antiques. Il ne s'agit pas de vérifier par l'archéologie la véracité des auteurs antiques, mais de rechercher l'existence de correspondances entre les différentes sources d'information. Strabon cite précisément les territoires dévolus par Sextius Calvinus, mais d'après César et les informations transmises par Stéphane de Byzance, il existe aussi des territoires et des villes confiés à l'administration massaliote, des *poleis Massalias*. Après d'autres, j'ai essayé d'en proposer un contour logique.

Chapitre IV

Marseille et la Gaule

Michel Py et Henri Tréziny

Michel Bats est un Gaulois d'Aquitaine émigré en Provence. Sa formation d'historien et ses fouilles de Lescar l'ont porté d'abord vers la période romaine, mais c'est à Olbia qu'il attrapa le virus grec dont on sait qu'on ne se débarrasse pas facilement, d'autant que cette inclination fut renforcée par son séjour en Grande-Grèce, au Centre Jean Bérard de Naples.

Des mérites de l'extériorité

Ayant fait sa thèse sur la vaisselle céramique d'Olbia de Provence à l'époque grecque, reprenant ensuite la direction des fouilles du site, Michel Bats ne pouvait se désintéresser de Massalia dont il révélait indirectement le faciès matériel à l'époque classique et hellénistique, quasiment inconnu sur place. Certains pourraient s'étonner qu'il n'ait jamais fouillé à Marseille, ce qui aurait été pour tous certainement bénéfique, mais ce serait méconnaître la complexité de la situation de l'archéologie marseillaise¹. Les analyses menées à Olbia seront d'ailleurs très utiles pour les chercheurs marseillais, dès lors que les recherches à Marseille seront suffisamment développées pour permettre des études statistiques de la céramique.

Et cette position extérieure lui permit d'envisager Marseille non point seulement en tant que cité grecque, mais également dans ses deux contextes principaux, maritime et terrestre, dans leurs dimensions politique, économique et culturelle, en fonction notamment des modes de contact avec les Gaulois.

Travaillant sans cesse en Gaule et sur la Gaule, il ne s'est en effet jamais désintéressé des Gaulois, mais en les considérant le plus souvent en tant qu'environnement des Grecs, clients des Grecs, récepteurs ouverts ou fermés à telle ou telle influence grecque, objets de commentaires des auteurs grecs, voire menace pour les Grecs. Ainsi

¹ À l'exception de quelques sondages, qui concernent uniquement le chantier de la Bourse, toutes les fouilles pratiquées à Marseille, anciennement ou récemment, l'ont été dans le cadre de fouilles préventives.

donc, c'est un regard encore une fois extérieur qui nous est proposé sur la Gaule, d'autant plus précieux qu'il relaie tout en les relisant les seules indications littéraires à peu près contemporaines dont on dispose sur les populations autochtones du Midi. Regard extérieur, certes, mais regard documenté, intéressé aux données les plus récentes issues des fouilles des sites indigènes de la Provence jusqu'au Toulousain, et, du fait même de son extériorité, regard constructivement critique sur les interprétations sociologiques et culturelles qu'on pouvait en tirer.

De la terre à la mer

Dès 1986, dans sa première contribution sur Marseille (que l'on peut compléter par un article sur les îles d'Hyères paru l'année précédente)², Michel Bats s'attaque à l'une des questions les plus délicates de l'histoire de la cité : celle de son territoire et des rapports directs, à sa frontière, entre les Grecs et les indigènes³. Face à des textes antiques laconiques et toujours difficiles à interpréter, et à des théories modernes fondées sur des arguments contestables, il développe une approche utilisant de manière dialectique les données archéologiques et historiques, sans masquer les nombreuses zones d'ignorance qui minent le dossier. Contrairement à ses prédécesseurs, il montre que Marseille fut et resta une ville modeste au regard des grandes cités méditerranéennes de son temps, et que sa chôra fut limitée et ne s'accrut que peu et par étapes. Le lecteur trouve ici, dès l'origine en quelque sorte, ce qui va caractériser l'œuvre du chercheur dans la suite de sa production, à savoir honnêteté intellectuelle, précision et clarté du discours, utilisation critique des preuves, constants allers-retours entre les sources littéraires et matérielles.

En complément du territoire terrestre, Michel Bats a appliqué une méthodologie semblable au territoire maritime de Marseille, envisagé non seulement sous l'angle commercial, mais également du point de vue politique et militaire⁴. Face à l'ancienneté et à l'enracinement d'une image emphatique d'une Massalia régnant en maître sur la Méditerranée occidentale, il ramène les choses à leur juste mesure d'une part en périodisant précisément les données, et d'autre part en comparant les activités maritimes des principaux acteurs de cette zone, tels Syracuse, Carthage et Rome. Faut-il se plaindre que l'image de la colonie phocéenne en sorte réduite à celle d'une puissance secondaire, peu engagée dans les conflits des grandes thalassocraties et, bien que jouissant au départ d'un certain rayonnement de l'Italie à l'Espagne et à la Gaule interne, se repliant bientôt sur un domaine de proximité : la Gaule méridionale ? Certainement pas, car l'archéologie n'a nul intérêt à survaloriser le rôle d'une cité, fût-elle grecque, et nulle obligation à suivre à ce propos les déclarations dithyrambiques d'un Strabon ou d'un Justin. Ceci posé, il reste que l'histoire des activités maritimes de Marseille en Gaule méridionale apparaît dans cette région particulièrement complexe, faite de relations de nature différente dans chaque zone, conflictuelles avec les Ligures s'adonnant à la piraterie, paradoxales en Provence occidentale où une forte présence s'accompagne de fréquents conflits, continue et monopolistique avec le Languedoc oriental, plus distendues avec le Languedoc occidental, aire de jeu des Ibères et des Grecs d'Emporion, les rapports de ces derniers avec Marseille posant d'ailleurs toujours problème.

En marge des activités maritimes, il étudie très précisément l'état de la marine de guerre de Marseille lors du conflit de 49 av. J.-C. Il en tire de conclusions démographiques (autour de 20000 habitants) qui paraissent encore aujourd'hui très vraisemblables : elles vont également dans le sens d'un redimensionnement de la colonie phocéenne par rapport aux grandes métropoles méditerranéennes que sont Rome, Carthage ou Athènes, mais aussi Syracuse ou Agrigente en Sicile. Il faut en effet rappeler que, si Marseille, avec ses 50 ha intra-muros, paraît grande par rapport à beaucoup d'oppida indigènes ou à des sites comme Olbia ou Emporion, elle reste très modeste par rapport à la plupart des colonies grecques d'Italie du Sud ou de Sicile.

Le rôle des rivages

Entre terre et mer, Michel Bats ne pouvait se désintéresser de ces points de contact privilégiés que représentent les relais littoraux grecs et indigènes qui se développent durant l'Âge du fer des Alpes au Pyrénées. Il s'est beaucoup

² M. Bats, Les îles d'Hyères chez les auteurs antiques, *Travaux du Parc National de Port Cros*, 11, 1985, p. 83-87.

³ M. Bats, Le territoire de Marseille : réflexions et problèmes, dans *Le territoire de Marseille grecque, Études Massaliètes*, 1, 1986, 17-42. Voir aussi sur le même thème M. Bats, La chôra de Massalia, dans *Problemi della chora coloniale dall'Occidente al Mar Nero*. Atti XL Convegno intern. di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 2000). Napoli, 2001, 491-512.

⁴ M. Bats, Définition et évolution du profil maritime de Marseille grecque (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.), dans *La mer, moyen d'échange et de communication*. VI^e Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes (1985), Juan-les-Pins, 1986, p. 31-53.

investi dans cette problématique, à travers ses fouilles, à Olbia, à Antibes, à Lattes, et par sa participation active à plusieurs programmes collectifs sur les comptoirs littoraux protohistoriques ; ce n'est donc pas un hasard qu'il ait tenu à présenter une synthèse sur ce thème au colloque sur "Marseille grecque et la Gaule"⁵. Dans cette étude, où il affirme encore une fois la nécessité d'une périodisation des processus, il s'appuie sur de nombreuses données quantitatives (proportions des importations de vaisselle et d'amphores méditerranéennes en différents points du littoral) pour développer une approche systémique débouchant sur une classification des sites selon leur type de consommation. Certes, l'analyse se fondant exclusivement sur des chiffres dont la base statistique est très inégale et la signification non contextualisée apparaît aujourd'hui quelque peu sommaire et liée à la mode du temps, mais elle présente néanmoins l'intérêt d'inciter à sortir d'une vision locale et à envisager comment ces données peuvent s'intégrer dans des modèles généraux, que Michel Bats emprunte aux chercheurs anglo-saxons, grands producteurs de modèles, on le sait : ainsi trouverait-on à côté des emporia tenus par les Grecs (Marseille, Arles, Agde, Emporion) des sites d'interface (gateway communities) situés dans la zone littorale tels que Saint-Blaise, Espeyran, Lattes, Béziers, La Monédière, Pech-Maho, et, dans l'hinterland, des sites redistributeurs au sein de systèmes dendritiques (central places) et d'autres plutôt récepteurs, à consommation plus ou moins forte.

D'une rive du Rhône à l'autre ...

Si Michel Bats est un Aquitain immigré en Provence, c'est aussi un Lattois installé à Aix-en-Provence. Appartenant pendant toute sa carrière de chercheur à l'UMR de Lattes, il est aussi chercheur associé au Centre Camille Jullian, où sa présence fut loin d'être anecdotique. Co-fondateur en 1986 de la collection *Études massaliètes*, il l'a animée pendant toutes ces années en organisant, seul ou avec d'autres, plusieurs colloques, sur le territoire de Marseille grecque (*ÉtMass 1*, 1986), les amphores de Marseille grecque (*ÉtMass 2*, 1990), Marseille grecque et la Gaule (*ÉtMass. 3*, 1992), un volume collectif à la mémoire d'André Nickels (*ÉtMass. 4*, 1994) et, plus récemment (*ÉtMass 9*, 2006), un livre sur Olbia, dont il sera fait état ailleurs. Entre Languedoc et Provence, il a su être un de ces "ponts" sur le Rhône dont les chercheurs sur la Gaule méridionale déplorent parfois la rareté.

Des débats ouverts

Que Michel Bats soit un chercheur ouvert au débat est une évidence pour tous ceux qui le connaissent et ont eu l'occasion de travailler avec lui. Les questions concernant le rôle des Grecs, et principalement des Massaliètes, dans l'évolution des communautés indigènes de la Gaule méridionale, ont constitué durant ces dernières décennies un espace particulièrement riche en discussions, non seulement à l'occasion des rencontres scientifiques, mais également sur le terrain. Des découvertes nouvelles, comme celles de Béziers, ou la mise en évidence d'une présence étrusque à Lattes au tournant des VI^e et V^e s. av. n. è., et bien d'autres, sont venu alimenter, voire compliquer, une thématique naguère schématisée sous le terme global d'hellénisation. Le développement des fouilles laissant entrevoir l'existence de systèmes d'organisation élaborés et de groupes puissants dans le monde indigène dès le début de l'âge du Fer (comme les Élysiques en Languedoc occidental et plus tard les Salyens en Provence ou les Arécomiques en Languedoc oriental), capables de négocier d'égal à égal avec les Grecs, voire d'imposer leurs conditions, a nécessité et nécessitera de réévaluer le rôle de chacun des partenaires dans les processus de contact, d'échange, d'acculturation. L'approche anthropologique, développée notamment en collaboration avec notre collègue et ami commun Michael Dietler⁶, en ouvrant de nouvelles fenêtres et en créant de nouveaux courants d'air, invite également aujourd'hui à intégrer de nouveaux concepts. À toutes ces problématiques, le point de vue de Michel Bats, le Grec, a apporté, continue d'apporter, et apportera encore longtemps une contribution essentielle.

⁵ M. Bats, Marseille, ses colonies et les relais indigènes du commerce massaliète en Gaule méridionale, in : *Marseille grecque et la Gaule*. Actes des colloques de Marseille (1990), Lattes-Aix-en-Provence, 1992, p.263-278 (*EtMass 3*), *infra* dans ce volume.

⁶ Outre de nombreux articles bien connus, voir sa récente synthèse : M. Dietler, *Archaeologies of Colonialism, Consumption, Entanglement and Violence in Ancient Mediterranean France*, University of California Press, Berkeley, 2010, 464 p.

--	--	--

Le territoire de Marseille grecque : réflexions et problèmes *

Qu'elle soit de Grèce propre ou fondation coloniale, il n'existe pas de cité grecque, au sens aristotélicien du terme – une communauté de citoyens (familles et villages) tendant à une vie autarcique et accomplie (*téléia*) – sans territoire aussi exigü soit-il, espace politique (de propriété et de résidence) et d'exploitation¹. Aussi le territoire idéal est-il celui qui parvient à regrouper autour de la ville (et de son acropole) une plaine pour ses céréales (et ses oliviers), des collines pour ses troupeaux, des forêts, le plus souvent possible un bord de mer pour installer un port et pêcher (ou en l'absence de mer, des lacs poissonneux). Le bassin de Marseille offre précisément un site de ce type : au-delà du port du Lacydon et de la ville enserrant dans son rempart la plage et les buttes Saint-Laurent, des Moulins et des Carmes, se développe une dépression en forme de trapèze, parcourue par l'Huveaune et le Jarret, et limitée au nord et à l'est par l'extrémité de la chaîne de l'Estaque et la chaîne de l'Étoile, au sud par la montagne de Marseilleveyre et la chaîne de Saint-Cyr ; vers l'est, après l'étranglement de la Penne-sur-Huveaune, s'ouvre le triangle de la plaine d'Aubagne

* Le territoire de Marseille grecque : réflexions et problèmes, dans *Le territoire de Marseille. Actes de la table ronde d'Aix-en-Provence (1985)*. Aix-en-Provence, 1986 (ÉtMass, 1), 17-42.

¹ Cf. notamment Arist., *Polit.* I, 1252 b 27-34, III, 1275 b 20, III, 1281 a 1, 1283a 32, VII, 1326 b 25-32, etc. Si le territoire n'est pas suffisant à lui seul pour définir la cité, il est indispensable comme « communauté de lieu » (*koinônia topou* : III, 1280 b 30-36 ; *hé chôra koinon* : III, 1283 a 32).

fermée par la chaîne de la Sainte-Baume : autant de frontières naturelles ainsi offertes à la *chôra* entourant la ville et que la cité se devait d'atteindre. Telle serait sans doute la situation dans toute sa simplicité si l'on traitait d'une cité en Grèce propre ; mais Marseille présente une double caractéristique qui vient brouiller les cartes :

1) la cité étant posée en bordure d'un continent "barbare", ses limites ne se font pas avec d'autres cités grecques, mais avec des peuplades pour qui la frontière n'a sans doute pas la même signification : en ce sens sa situation est différente non seulement des cités de Grèce propre, mais aussi de celles de Grande-Grèce et Sicile et même de la mer Noire.

2) nous sentons, à travers de maigres témoignages écrits antiques, que le territoire de la cité au sens large fut discontinu dans l'espace et dans le temps : rappelons tout de suite que nous nous limitons à l'horizon géographique immédiat de la cité, et que nous excluons donc de ces réflexions aussi bien les antennes de la *chôra* en forme de colonies (*Agathé, Rhodanousia, Théliné, Tauroeis, Olbia, Athenopolis, Antipolis, Nikaia*) que les *poleis Massalias* (Avignon, Cavaillon, et autres) qui ne doivent pas, de toute façon, être assimilées à la *chôra stricto sensu*². La reconstitution de ce territoire a donné lieu déjà à de

² Cf. "Massalia et les formes d'organisation inter-*poleis* et supra-*poleis* en extrême-Occident", plus loin dans ce volume.

nombreuses tentatives et il n'est pas sûr que nous soyons mieux armés aujourd'hui pour en proposer une nouvelle ; aucun texte antique n'est venu s'ajouter à ceux déjà connus, et si l'archéologie a mis au jour de nouveaux vestiges tant à Marseille que sur les habitats indigènes alentour, leur publication partielle ou inexistante ne permet pas d'y accéder encore normalement.

1. Le territoire de Marseille à travers l'historiographie récente³

1.1. F. Villard, 1960

À partir des textes (Strabon, Justin, Stéphane de Byzance), Villard définit deux périodes dans l'histoire de l'expansion massaliote :

- 1^{ère} période : celle des victoires maritimes, notamment sur Carthage dans la deuxième moitié du VI^e siècle et au début du V^e siècle av. J.-C.
- 2^e période : « celle qui verrait l'établissement de la puissance massaliote sur le territoire environnant ».

Ainsi pour l'époque hellénistique, en tout cas au II^e siècle, le domaine massaliote se présente sous la

³ Ouvrages cités en abrégé dans cette partie: F. Villard, 1960: *La céramique grecque de Marseille (VI^e-IV^e s. av. J.-C.). Essai d'histoire économique*, Rome (BEFAR 195) ; J. de Wever, 1966: *La chôra massaliote d'après les fouilles récentes*, *Antiq. Class.*, 35, 71-117 ; M. Clavel, 1977: *Marseille grecque* ; R. Martin, 1973: Rapports entre les structures urbaines et les modes de division et d'exploitation du territoire, dans *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, 97-112 ; E. Lepore, 1968: Per una fenomenologia storica del rapporto città-territorio in Magna Grecia, dans *La città e il suo territorio*, Atti Taranto VII, 1967 (1968). Outre les études de F. Villard, J. De Wever et M. Clavel, il faut citer G. Barrauol, *Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule, Étude de Géographie historique*, Suppl. 1 à la RAN, 1969 (1975²). Dans le cadre de son étude, l'auteur est amené à préciser, mais sans entrer dans les détails, l'étendue du domaine territorial de Marseille : – p. 222: « Marseille devient maîtresse du territoire des *Segobrigii*, dès la fin du VI^e siècle, à la suite des luttes qui l'opposèrent à Comanus, roi de cette peuplade... Cependant cette domination se serait alors limitée au proche terroir marseillais et peut-être Marseille attendit-elle le IV^e ou le III^e siècle pour s'emparer des terres du delta (y compris Saint-Blaise) jusque vers Avignon » ; – p. 228: À partir du milieu du II^e siècle : « Marseille désormais avec l'aide des Romains prend possession d'un territoire continu le long du littoral depuis les Bouches-du-Rhône jusqu'au-delà de Monaco et à l'intérieur du delta du Rhône jusque dans la région d'Avignon », puis, au début du I^{er} siècle, Marseille étend son domaine sur la rive droite du Bas-Rhône, mais l'auteur s'interroge sur le type d'administration de cette grande "Massalie".

forme de deux bandes discontinues, l'une partant de Marseille et englobant, vers l'ouest, le Sud de l'étang de Berre et le delta du Rhône, l'autre, plus au Nord, constituée par la basse plaine de la Durance. Des données de l'archéologie, Villard tirait deux certitudes :

– Saint-Blaise, entouré d'une muraille dans la deuxième moitié du IV^e siècle, fut un poste massaliote dès la première moitié du VI^e siècle, après avoir été au siècle précédant un comptoir rhodien.

– Saint-Marcel, dès l'époque archaïque, Teste-Nègre aux Pennes-Mirabeau et, vraisemblablement, l'ensemble des oppida situés en-deçà d'un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de Marseille, sont « des postes de surveillance massaliotes destinés à couvrir les abords de la cité ».

Villard aboutit ainsi à la reconstruction suivante du domaine terrestre de Marseille :

– à l'époque archaïque : « vers l'Est et le Nord-Est, la vallée de l'Huveaune, vers l'Ouest ... la chaîne de l'Estaque, entre l'étang de Berre et la mer, jusqu'à Saint-Blaise et peut-être le delta du Rhône » ; même extension à l'époque classique.

– à l'époque hellénistique (= *i.e.* dès le début du III^e siècle), « Marseille se taille un nouveau domaine dans l'angle formé par le Rhône et la basse Durance ».

1.2. J. De Wever, 1966 et M. Clavel, 1977

Des trouvailles archéologiques nombreuses, mais statistiquement inexploitable et mal datées, ont conduit, en 1966, J. de Wever à proposer un schéma de l'expansion de la *chôra* massaliote qui n'est plus soutenable aujourd'hui ; et pourtant l'auteur était bien conscient du danger de sa méthode : « Faut-il expliquer la présence dans ces régions d'importations grecques remontant parfois au VI^e siècle avant notre ère par une conquête massaliote ou par des relations commerciales entre Grecs et indigènes ? ». Dix ans plus tard, M. Clavel-Lévêque, malgré quelques réticences, lui emboîte le pas et c'est à cette dernière que nous emprunterons le tableau qui suit, émaillé de citations de la première :

« Aux VI^e et V^e siècles, la *chôra* serait limitée à la plaine située dans le voisinage immédiat de la ville, dominée par des oppida servant de postes de surveillance, dont le plus important est Saint-Marcel, à seulement 8 km du Vieux-Port. Ce n'est qu'au IV^e siècle, lors du renouveau de sa puissance que Marseille commence à étendre son territoire. Elle s'empare de toute la côte de l'Estaque et de

toute la région de l'étang de Berre : la *chôra* atteint une ligne qui passe à l'ouest d'Istres et de Saint-Blaise, et qui atteint la mer, à l'est de Port-de-Bouc, en un point situé entre Port-de-Bouc et l'Arquet. ... Simultanément Massalia étend sa domination vers le Nord et vers l'Est, en direction de la chaîne de Vitrolles et de la chaîne de l'Étoile (oppida du massif d'Allauch; oppidum de la Teste-Nègre, aux Pennes-Mirabeau)».

« Dans le courant du III^e siècle, ce territoire s'étend encore vers l'Ouest : "Lorsqu'éclata la deuxième guerre punique, la partie orientale au moins du delta du Rhône faisait partie de la *chôra*". Dès le début du siècle, une fortification savante, de type hellénistique, remplace à Saint-Blaise l'enceinte de l'oppidum hallstattien ».

« Enfin, "entre 218 et 125/4, les Massaliotes s'emparèrent de la plaine du bas-Rhône (au Sud d'Avignon et à l'Est du fleuve) et de celle de la basse-Durance (au Nord de la chaîne des Alpilles) avec même quelques têtes de pont au-delà de la Durance" ».

M. Clavel précise même : « Le pays était solidement tenu, non seulement par de véritables places fortes dotées d'admirables remparts, comme Olbia ou Saint-Blaise, mais par des oppida utilisés par les Massaliotes comme postes de surveillance et qu'on peut, grâce à une étude minutieuse, distinguer des oppida indigènes voisins », et de citer comme postes marseillais : Verduron, Teste-Nègre, La Cloche et comme oppida indigènes, Rognac et Vitrolles. On aimerait savoir sur quels critères l'auteur a opéré une telle distinction.

1.3. Un problème de modèle : Marseille et le type phocéen de cité marchande sans territoire

(“Città senza territorio”, E. Lepore, 1968, 34-36)

Justin pour Phocée, Strabon pour Vélia et Marseille établissent un lien de cause à effet entre la pauvreté du territoire de ces cités et les activités maritimes de leurs habitants. Cela peut être vrai pour Phocée (et encore !), mais pour Vélia et Marseille la causalité doit jouer en sens inverse : c'est en fonction de leurs activités maritimes que les Phocéens se sont établis en ces lieux d'Occident, qu'ils connaissaient avant de s'y installer. Que ces activités maritimes (pêche, piraterie, commerce) expliquent ensuite leur désintérêt pour l'extension de leur territoire, contrairement à beaucoup d'autres colonies, cela paraît vraisemblable. Mais on peut se demander s'il est bien raisonnable de parler à cette occasion de colonie sans territoire pour l'opposer au type de la colonie de peuplement agricole. Comme le note Van

Compernelle (Cortone, 1983, p. 1038, cf. n. 48) « toute colonie doit s'emparer d'une *chôra* si elle veut s'assurer d'un minimum de sécurité, d'indépendance et de subsistance ». Ce territoire est plus ou moins riche ou plus ou moins étendu ; sa structure et celle de la population qui l'occupe permettent une exploitation plus ou moins rentable et donc une expansion englobant à la fois nouvelles terres et nouveaux exploitants (colonies à vocation agricole), ou au contraire la recherche d'autres sources de richesse (par exemple, colonies à vocation commerciale). Mais le terme de cité sans territoire paraît introduire une vision trop ambiguë pour qu'on puisse continuer à l'utiliser. On a l'impression que les historiens modernes sont eux aussi victimes de cette espèce de lieu commun antique de la pauvreté des territoires des colonies phocéennes destiné à expliquer leur vitalité maritime⁴. Mais après tout, en limitant la *chôra* de Marseille au bassin de l'Huveaune et du Jarret, on obtient (en incluant les collines du pourtour) une superficie de l'ordre de 300 km² (plus, si l'on ajoute la plaine d'Aubagne), qui ne sont certes pas comparables aux 2650 km² de l'Attique ou aux 4700 de Syracuse, mais sont à mettre en rapport avec ceux d'Égine (85 km²) ou des cités de Phocide (22 cités pour 1650 km²), de Crète (100 pour 8500 km²) ou de Lesbos (6 pour 1750 km²), voire de la mer Noire (Chersonèse, 120 km² de terres agricoles à partir du III^e siècle, mais 30 fois moins auparavant). (Cf. aussi la comparaison avec Megara Hyblaea donnée par H. Tréziny, dans cette table ronde).

2. Critères et problèmes d'appropriation et d'exploitation

2.1. Problèmes de frontière et de défense du territoire

Entre deux cités ou deux états, il existe toujours, dans le monde grec classique et hellénistique, une frontière, sous la forme d'une ligne précise, soulignée éventuellement par des bornes : de l'importance d'une telle ligne témoignent les multiples et inter-

⁴ Vallet, *Atti Taranto* VII, 1967, 138, en vient à écrire que, pour Marseille, « la notion de territoire et d'expansion du territoire n'a guère de sens et [que] discuter la plus ou moins grande extension des terres grecques autour de Marseille n'a d'intérêt qu'au niveau de l'histoire locale » : à partir de quelle étendue le territoire d'une cité dépasse-t-il le cadre local ?

minables querelles territoriales que se livrèrent les cités entre elles⁵. Le respect de cette ligne se pose donc notamment en termes militaires. La défense de la cité passe en premier lieu par la protection de la ville derrière un rempart, mais aussi par la mise en place de tours (*purgoi*) et de forteresses (*phrouria*) destinées à la fois à servir de refuges aux habitants ou aux travailleurs des champs et à la couverture des régions frontalières ; leur garde est assurée par des garnisons, parfois non permanentes et l'envoi de soldats-patrouilleurs. Ce système est connu en Attique, où le premier rôle revient aux éphèbes au cours de leur deuxième année de service militaire, en Épire, en Asie Mineure, sur la mer Noire, et Aristote (*Pol.*, V, 1307a 27 et b 6) en signale l'existence à Thourioi⁶. À Marseille, Strabon indique l'existence de *purgoi* à l'embouchure du Rhône, mais il y voit surtout des points de repère pour la navigation (cf. ci-dessous 3.2.2.). On rappellera ici aussi le site de l'oppidum du Pain-de-Sucre au Verduron, qui pourrait être soit une garnison, soit une ferme fortifiée (cf. ci-dessous 2.3.4 et n.37 et Chabot 1986). Mais le problème qui se pose ici, c'est celui de l'existence éventuelle d'oppida fortifiés sur le territoire de la cité. Car il me semble que si Marseille peut s'accommoder, sur son territoire, d'indigènes encore culturellement barbares, elle peut difficilement leur permettre de s'y retrancher à l'intérieur d'habitats fortifiés, sauf dans trois cas de figure : ou bien présence d'une garnison marseillaise, ou bien habitat mixte ou bien habitat « assimilé » concourant à la défense commune. Or l'interprétation dans ce sens de certains oppida est primordiale pour envisager ces problèmes de défense et de frontière :

— Les oppida de Saint-Marcel, dont celui des Baou, situés sur l'étranglement séparant le bassin de Marseille de la plaine d'Aubagne : que cette dernière fasse ou non partie du territoire au moment de l'occupation des Baou de Saint-Marcel (2^e quart VI^e-V^e s. av. J.-C., puis II^e s. av. J.-C.), il est difficile d'admettre que l'oppidum ne soit pas sous contrôle massaliète⁷.

⁵ Cf. par exemple, M. Sartre, Aspects économiques et aspects religieux de la frontière dans les cités grecques, *Ktema*, 4, 1979, 213-224.

⁶ Cf. notamment L. Robert, *Gnomon*, 42, 1970, 598-603.

⁷ P. Agostini, *L'oppidum préromain des Baou de Saint-Marcel à Marseille (VII^e-II^e s. av. J.-C.)*, Thèse de III^e cycle dactylographiée, Université de Provence, 1972 ; L.F. Gantès, G. Rayssiguier, Les sondages 1 b-Nord des Baou de Saint-Marcel à Marseille, *DAM*, 3, 1980, p. 65-85 ; P. Agostini, L.-F. Gantès, H. Moustier, G. Rayssiguier, L'oppidum des Baou de Saint-Marcel, sondage III,

— L'oppidum des Maillans, sur la chaîne de l'Étoile, commandant avec le Verduron le passage vers le Nord entre l'Estaque et l'Étoile, et qui semble vigoureusement fortifié (date : II^e s. av. J.-C. ?)⁸.

— L'oppidum de Saint-Blaise, verrou sur le passage entre l'étang de Berre et le golfe de Fos, où le rempart du II^e s. av. J.-C. porte, semble-t-il, la marque des architectes et des artisans marseillais : véritable rempart avec garnison massaliote ou muraille de prestige, « *old fashioned* », pour recueillir les bonnes grâces de quelque potentat local ?⁹.

Les informations fournies par Strabon et César suggèrent en fait que les Marseillais s'en sont tenus à une stratégie accordant la priorité à la défense non du territoire, mais de l'agglomération urbaine, en s'appuyant, pour la tactique, sur la poliortécétique. Depuis quelle date ? On a attribué à Périclès la paternité de ce type de stratégie qu'il définissait ainsi pour ses concitoyens à la veille de la guerre du Péloponnèse : « il faut nous désintéresser de la terre et des maisons, pour ne veiller que sur la mer et la ville » (Thuc., I, 143, 5), et aussi « se préparer pour la guerre et faire rentrer tout ce qu'ils avaient dans la campagne, ne pas sortir pour livrer bataille mais veiller sur la ville en s'y renfermant et mettre en état la flotte qui faisait leur force ». Mais Y. Garlan¹⁰ a rappelé que, dès la fin du VII^e siècle, Milet avait usé de cette même stratégie pour résister aux agressions lydiques et qu'elle était en germe à Athènes dès l'époque des Guerres Médiques. Cette stratégie prit toute sa valeur à

Bull. arch. Prov., 5-6, 1980, p. 130-139 ; G. Rayssiguier, le sondage IIIa des Baou de Saint-Marcel à Marseille, *DAM*, 6, 1983, p. 67-77. Cf. aussi la communication de C. Guichard - G. Rayssiguier dans *Le territoire de Marseille (ÉtMass 1)*.

⁸ Cf. L. Chabot, Le *Castellas* de Rognac et l'étang de Berre à l'époque préromaine, *RELig*, 1-3, 1968, p. 205-208.

⁹ Cf. J.-Cl. Bessac, Le rempart hellénistique de Saint-Blaise (Saint-Mitre-les-Remparts, B.-du-Rh.) : technique de construction, *DAM*, 3, 1980, 137-157 ; J. et Y. Rigoir, Sondage au pied du rempart de Saint-Blaise (Saint-Mitre-les-Remparts, B.-du-Rh.), *DAM*, 4, 1981, 179-184 ; B. Bouloumié, M. Fincker, H. Tréziny, Le rempart hellénistique de Saint-Blaise, II, Sondage stratigraphique de la campagne 1981, *AAnthung*, 29, 1981, 227-266 ; B. Bouloumié, *Recherches stratigraphiques sur l'oppidum de Saint-Blaise*, 1982. *Id.*, Un oppidum gaulois à Saint-Blaise en Provence, *Histoire et archéologie*, Dossier n°84, juin 1984 (avec la bibliographie) ; H. Tréziny, communication dans *Le territoire de Marseille (ÉtMass 1)*. Sur la présence d'une maison à abside avec murs de briques crues du VI^e siècle : P. Arcelin, Ch. Pradelle, J. et Y. Rigoir, Note sur des structures primitives de l'habitat protohistorique de Saint-Blaise (Saint-Mitre-les-Remparts, B.-du-Rh.), *DAM*, 6, 1983, 138-143.

¹⁰ Y. Garlan, *Recherches de poliortécétique grecque*, Athènes, 1974 (BEFAR 223).

partir du IV^e s. av. J.-C. avec le développement de la poliorcétique et les progrès techniques des machines de siège. À propos de Marseille, Strabon (IV,1,5) ne nous donne pas de précision chronologique, se contentant d'introduire ses remarques par l'adverbe « autrefois » : « ils ont aussi chez eux des bassins de radoub et un arsenal ; mais ils disposaient en outre autrefois d'une grande quantité de navires ainsi que d'armes et d'engins multiples pour les transports par mer et pour le siège des villes (*poliorkia*), grâce à quoi ils purent d'une part résister aux Barbares, d'autre part se gagner l'amitié des Romains, auxquels ils rendirent d'utiles services dans maintes occasions ». Notons tout de suite qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que Strabon mette en relation les techniques de *poliorkia* et le fait de résister aux Barbares : dès le traité d'Énée le Tacticien qui, sous le titre de *Poliorcétique*, ne porte que « sur la résistance des assiégés », il y a assimilation de l'art de la défense au même titre que celui de l'attaque dans la définition de « l'art des sièges »¹¹. Outre ces armes et ces machines de sièges¹² (dont elle devait fournir aussi ses fortes-ressources maritimes de Provence et Languedoc) et sa flotte, nous savons que Marseille possédait, pour faire face à d'éventuelles agressions, des greniers publics (César, *B.C.*, I, 36 ; II, 22) et des citernes¹³.

Que toute cette technologie militaire de Marseille ait été destinée moins à être utilisée pour sa propre défense qu'à être vendue au plus offrant, et notamment aux Barbares qui l'entouraient, c'est une

¹¹ Cf. Y. Garlan, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 6 ; A.M. Bon éd. Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, CUF, 1967, p. XXII-XXIV.

¹² César (*B.C.*, II, 2) écrit qu'« il y avait à Marseille depuis longtemps (*antiquitus*) un tel approvisionnement de matériel de guerre de toute sorte et une telle quantité de projectiles qu'aucune baraque d'approche en osier ne pouvait en soutenir la puissance » : à moins d'imaginer qu'ils possédaient des dons de prémonition, on peut penser que les Marseillais avaient accumulé un tel matériel non pour soutenir le siège de César, mais pour faire face à des attaques venant de l'arrière-pays ; doit-on s'en étonner en avançant que Marseille se trouvait depuis plusieurs décennies incluse dans une province romaine ? Mais on rappellera la révolte des Salyens de 90, puis, en 83, les campagnes de C. Valerius Flaccus qui séjourna vraisemblablement à Marseille, et, en 77, la marche belliqueuse de Pompée traversant la Gaule méridionale vers l'Espagne, en 66 puis en 62-61, la révolte des Allobroges. Enfin, à partir de 58, les événements de Gaule chevelue pouvaient donner des idées aux peuples de Transalpine, ce qui ne semble pas avoir été le cas (à moins que l'on n'invoque la correction possible des *victos Sallyas* de César, *B.C.*, I, 35) et les Marseillais avaient pu être, durant cette période, les fournisseurs de César, grand utilisateur de machines de sièges.

¹³ G. Bertucchi, F. SaIviat, Un monument méconnu de Massalia : les caves de St-Sauveur, citernes-fontaines de la cité antique, *Archéologie du Midi méditerranéen*, 3, 1981, 17-32.

éventualité qui a été récemment proposée¹⁴ et dont on aura compris qu'elle nous paraît en contradiction avec notre lecture plus classique des témoignages antiques ; car, si Strabon écrit que les Romains, alliés de Marseille, en furent les bénéficiaires, il dit aussi clairement que ces armes par ailleurs étaient destinées à la résistance contre les Barbares : considérer cette remarque comme un *topos* sans valeur relève de l'acte de foi¹⁵.

¹⁴ Ch. Goudineau, *Marseilles, Rome and Gaul from the third to the first century BC*, dans P. Garnsey, C.R. Whittaker, K. Hopkins (ed.) *Trade in the Ancient Economy*, Berkeley & Los Angeles, 1983, 76-86.

¹⁵ Il n'est pas sûr que les choses seraient plus simples, comme l'indique l'auteur, p. 85, pour rendre compte de : 1) « la présence des boulets de pétroboles sur des sites dont la destruction ne correspond à aucune date historique » : outre que nous connaissons ces « dates historiques » uniquement parce que Rome se trouve mêlée aux événements, on peut penser que, sauf aux moments où la pression dépassait leurs possibilités, les Marseillais ont été capables d'utiliser seuls les engins dont ils s'étaient fait une spécialité ; nous reviendrons d'ailleurs ci-dessous sur ce problème (3.2.1) ; 2) « les événements de 154 et 125 » : Pourquoi les Marseillais menacés n'auraient-ils pas profité des intérêts que devaient avoir les Romains aussi bien dans la mise au pas des Ligures contre lesquels ils intervenaient depuis plusieurs décennies que dans celle des Salyens (notons que Diodore, XXXV, 23 parle, dans la capitale des Salyens, de l'existence d'un groupe de « philoromains » – et non de « *Massalioi* » – sous l'autorité d'un certain Craton) et autres Voconces, qui risquaient de troubler de fructueux échanges (cf. A. Tchernia, *Italian wine in Gaul at the end of the Republic*, dans *Trade in the Ancient Economy*, 1983, 87-104), pour leur en faire partager aussi le maintien ? Les événements de ces deux dates concernaient d'ailleurs sans doute des attaques particulièrement organisées, puisqu'en 154, Marseille elle-même paraît être menacée, et qu'en 125 l'intervention romaine concerne non seulement les Salyens mais les Voconces et de nouveau les Ligures. Ne trouve-t-on pas aussi, dans tout cela, une confirmation de cette stratégie de défense de la ville, impuissante à prendre en compte d'autres types de combats ? ; 3) « la décadence de Marseille » : selon l'auteur, la confection du matériel de siège ou de navigation employait ingénieurs, techniciens et artisans qui se retrouvent en chômage technique ; cela constituait-il la principale richesse ou le premier secteur d'emploi ? Nous ne le croyons pas : il faut plutôt penser à la pêche, à la production vinicole et aux activités commerciales maritimes et terrestres. La décadence ne vient-elle pas plutôt de la concurrence extraordinaire à laquelle, à partir de la fin du III^e s., les producteurs de vin, les marins et marchands italiens soumièrent des gens qui jusque-là se trouvaient pratiquement en situation de monopole ? On peut ajouter que la comparaison que fait Strabon (XIV, 2, 5) entre Marseille, Rhodes et Cyzique quant « au soin extrême apporté par ces trois villes à tout ce qui touche aux ingénieurs militaires, à la fabrication de machines et aux dépôts d'armes et autres engins » n'encourage guère à l'envisager dans une optique commerciale : la remarque, venant après celle qu'à Rhodes certains ports étaient cachés et interdits d'approche à toute personne, sous peine de mort, inviterait même à penser l'inverse.

G. Vallet¹⁶ a insisté sur le rôle des sanctuaires extra-urbains pouvant constituer une véritable « ceinture sacrée » autour du territoire et exprimé l'opinion que « les sanctuaires conçus ou sentis comme une affirmation de l'hellénisme ont joué pour cette appropriation de la *chôra* un rôle plus important que les avant-postes militaires ». Nous en avons certainement un exemple dans le sanctuaire d'Artémis que Strabon signale sur une île à l'embouchure du Rhône, plutôt destiné d'ailleurs aux navigateurs qu'aux Barbares de l'intérieur (ce qui est sans doute symptomatique des priorités définies par la cité massaliote !) Tout aussi significatifs, probablement, mais en sens inverse (marque et vitrine du monde salyen), le sanctuaire ligure de Roquepertuse à Velaux : sa destruction, manifestement par les balistes massaliètes, a-t-elle valeur symbolique ou est-elle liée à une appropriation de la région ? La vivacité des manifestations des cultes et représentations de la religion ligure à proximité immédiate de la ville jusqu'à basse époque montre-t-elle des Ligures réfractaires à toute assimilation ou des Marseillais peu missionnaires ?¹⁷ Le résultat, c'est en tout cas l'absence de tout vestige de culte hellénique de quelque importance dans l'horizon massaliète.

2.2. Acculturation et domination : Grecs et indigènes

Pour Marseille, le problème de la frontière de son territoire civique ne se pose évidemment pas dans les termes de relations entre cités ; nous ne savons même pas si les tribus indigènes limitrophes étaient réellement organisées en états et encore moins si des conventions pouvaient être passées, comme cela est vraisemblable, entre les différents pouvoirs. Mais les limites ont pu comporter des zones géographiquement floues, à la façon des marges, des *eschatiai* qui apparaissent souvent aux confins des cités grecques. La frontière apparaîtrait alors autant comme une séparation entre

¹⁶ G. Vallet, La cité et son territoire dans les colonies grecques d'Occident, dans *Atti Taranto* VII, 1967 (1968), particulièrement 81-94 ; *Id.*, *Urbanisation et organisation de la chôra coloniale grecque en Grande-Grèce et en Sicile*, Cortone, 1983, 944-945.

¹⁷ Les représentations d'Entremont au II^e siècle mais aussi les crânes encloués à l'entrée de l'oppidum de la Cloche et la forêt sacrée de Lucaïn (*Phars.* III, 339-452) (La Sainte-Baume) encore au milieu du I^{er} s. av. J.-C. rejoignent les observations de Poseidonios sur le culte des têtes coupées et la remarque de Strabon selon laquelle c'étaient les Romains qui avaient mis fin à ces pratiques « barbares » (IV, 4, 5). On opposera cette « résistance » des Salyens à la notation de Strabon (IV, 1, 5) selon laquelle les Ibères avaient adopté le culte d'Artémis d'Éphèse et appris des Marseillais à sacrifier selon les rites grecs.

deux civilisations que l'on saisisrait à travers le passage d'un genre de vie à un autre. Dans la mesure où on admet que des populations indigènes ont pu être englobées dans les limites du territoire (particulièrement si l'on envisage une extension postérieure à la fondation), le problème serait d'arriver à faire la distinction entre des populations autonomes, proches et en relations suivies avec Marseille et des populations dépendantes ou semi-dépendantes résidant à l'intérieur de la *chôra*. Autrement dit : peut-on faire une différence entre une acculturation de domination et une acculturation de proximité ?

Prenons quelques exemples de signes matériels et culturels, comme éventuels indicateurs d'une influence particulièrement forte de la cité massaliote, pouvant impliquer une domination directe.

2.2.1. La vaisselle-céramique (amphores et *dolia exclus*)

Les sites proprement massaliotes d'*Olbia* et d'Agde permettent de poser comme fortement significatifs¹⁸ :

- la proportion entre céramique tournée et céramique non tournée

<i>Olbia</i>	93 %
Teste-Nègre ¹⁹	72 %
Baou de Saint-Marcel	
2 ^e quart VI ^e siècle	46 %
2 ^e moitié VI ^e siècle	60 %
2 ^e moitié II ^e siècle	34 %
Espeyran	55 à 75 % selon les périodes

Ces pourcentages recouvrent, semble-t-il, une distinction à l'intérieur de deux systèmes socio-culturels entre une production artisanale (*Olbia*) et une production domestique plus ou moins remise en cause par la proximité géographique de Marseille et peut-être des types de relation à caractère d'échanges ou de domination.

¹⁸ Cf. M. Bats, *La vaisselle céramique d'Olbia de Provence (Hyères, Var). Recherches sur l'alimentation et les manières de table*, Thèse de doctorat de III^e cycle, Université de Provence, 1985 (spécialement le ch. 2) (= Michel Bats, *Vaisselle et alimentation à Olbia de Provence (v. 350-v. 50 av. J.-C.) Modèles culturels et catégories céramiques*, Paris, 1988 (supplément 18 à la RAN).

¹⁹ Les pourcentages ont été calculés d'après les sources suivantes : Teste-Nègre : L. F. Gantès, *L'oppidum préromain de la Teste-Nègre aux Pennes (B.-du-Rh.)*, TER dactylographié, Université d'Aix-en-Provence, 1977 ; Les Baou de Saint-Marcel : chiffres donnés lors de la table-ronde par Mlle Guichard ; Espeyran : listing aimablement communiqué par M. Py ; Saint-Blaise : P. Arcelin, *La céramique modelée au I^{er} s. av. J.-C. dans les B.-du-Rh.* (cité n. 25), notamment 56 et 89.

• la proportion au sein des récipients de cuisson entre pots (ou urnes) et marmites et faitouts :

<i>Olbia</i>	15 % de pots
Teste-Nègre	70 % de pots
Saint-Blaise	70 % de pots

(Notons que dans ce domaine comptages et comparaisons sont délicats dans la mesure où tous les pots n'ont pas servi de récipients de cuisson : les écarts sont malgré tout suffisamment larges pour laisser peu de doutes).

Par ce biais, on peut conclure au caractère grec ou non grec des habitants d'un site²⁰, ce qui permettrait de cerner d'éventuels hameaux de citoyens-exploitants : aucun des sites connus jusqu'ici ne paraît appartenir à cette catégorie, même si la présence de quelques marmites et faitouts à Teste-Nègre semble s'opposer à leur extrême rareté à Martigues ou à Saint-Blaise, encore au II^e s. av. J.-C.

2.2.2. Les monnaies

Faut-il insister sur la non-signification, au titre d'une domination, du quasi-monopole des monnaies de Marseille dans une région où elle fut longtemps seule à en frapper ? On ne peut qu'être étonné de voir A. E. Furtwängler déduire de la circulation monétaire l'existence d'une « importante *chôra* massaliote » dès le début du V^e s. av. J.-C.²¹

2.2.3. Les emprunts techniques

a) Dans la construction

Deux apports techniques peuvent être mis au crédit des Phocéens-Massaliètes : l'utilisation des briques crues et la taille de la pierre. A Martigues,

sur le site de l'Île, au V^e siècle et à Saint-Pierre-les-Martigues, à la fin du IV^e siècle, les murs sont aussi montés selon cette technique, sur des soubassements de pierre. Mais le rempart archaïque d'Agde d'avant la fondation coloniale comporte déjà une élévation en briques crues, comme aussi les murs d'habitation à Saint-Blaise avant le milieu du VI^e siècle²². Le rempart de Saint-Blaise, comme celui du II^e s. av. J.-C. de Marseille, présente des blocs dont la taille layée en chevrons à l'aide du marteau taillant a été décrite comme caractéristique des ateliers massaliotes²³ ; Chr. Goudineau a relevé à Entremont l'existence d'un contrepoids de pressoir à huile, en calcaire de la Couronne et portant le même type de taille. Mais les gros blocs de pierre bruts du rempart du IV^e s. av. J.-C. à Olbia s'adaptent au matériau présent sur place (bancs de grès) comme les blocs mal équarris du rempart d'Entremont (bancs de calcaire) ou les pierres aplaties de celui de Nages (calcaire délité).

On peut aussi penser aux apports urbanistiques : ainsi, dans la construction des remparts, l'utilisation de tours carrées de type grec s'opposerait aux tours rondes ou ovales indigènes. De même, les exemples d'urbanisme géométrique d'Olbia ou d'Agde ont-ils pu servir de modèle aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la *chôra*. Quel rapport y a-t-il entre la ville haute d'Entremont avec son plan en îlots « rectangulaires » identiques et son rempart à tours carrées (imitation de fort massaliote, à la mode d'Olbia ?) et le village de la Cloche dont l'ordonnancement en îlots indépendants irréguliers ne semble imposé que par la seule topographie (cf. aussi le Baou Roux de Bouc-Bel-Air). Lequel des deux sites a le plus de chance de se trouver sur la *chôra* massaliote ?

²⁰ Ainsi pourrait-on rechercher dans la Marseille des premiers temps, grecque par les hommes, mais indigène par les femmes, d'éventuels emprunts à la batterie de cuisine salyenne, si les Phocéens n'ont pas imposé leurs goûts dès le départ.

²¹ A. E. Furtwängler, *Monnaies grecques en Gaule, le trésor d'Auriol et le monnayage de Massalia (525/520-460 av. J.-C.)*, Fribourg, 1978, notamment 307-310. En ce qui concerne la signification du trésor d'Auriol, cf. les remarques de A. Stazio, *Monetazione greca e indigena nella Magna Grecia*, Atti Coll. di Cortona, 1980, Rome, 1983, (ColLEFR 67) 963-978, notamment 971-974 « en milieu indigène proche des colonies grecques, thésaurisation des monnaies d'argent pour la valeur intrinsèque du métal plus que pour leur valeur monétaire ».

²² Martigues : J. Chausserie-Laprée. L. Domallain, N. Nin, *Le quartier de l'Île à Martigues, six années de recherches archéologiques*. Catalogue de l'exposition, Martigues, 1984 ; Saint-Pierre-les-Martigues : Ch. Lagrand, Un nouvel habitat de la période de la colonisation grecque : Saint-Pierre-les-Martigues (B.-du-Rh.) (VI^e s. av. J.-C. - I^{er} s. ap. J.-C.), *DAM*, 2, 1979, 81-106 ; Saint-Blaise : P. Arcelin, Ch. Pradelle, J. et Y. Rigoir, cité n. 37.

²³ Cf. Les articles cités à la note 9 et aussi J. et Y. Rigoir, Le chapiteau préromain de Saint-Blaise, *DAM*, 6, 1983, p. 143-144. N'est-ce pas à des constructions comme celles de Saint-Blaise (ou du moins à ses ruines) ou de Glanum que pouvait songer Trogue-Pompée lorsqu'il notait que « les Gaulois apprirent des Marseillais à ceindre leurs villes de remparts », plutôt qu'aux murailles de pierres brutes ou peu retaillées de la plupart des oppida ?

b) Dans la production céramique

Aux périodes archaïque et classique, on voit naître en Provence et Languedoc une série d'ateliers régionaux utilisant la technique du tournage et fournissant en vases tournés de formes souvent traditionnelles (mais il y a aussi des formes d'emprunt helléniques), de technique grise monochrome (dite «phocéenne») ou subgéométrique rhodanien, plus fréquemment des sites celto-ligures que Marseille elle-même²⁴. Inversement au II^e s. av. J.-C. se développent, sans doute sur le versant nord de la chaîne de l'Étoile, des ateliers qui produisent, en céramique non tournée, des formes de récipients de cuisson typiquement grecs (marmites, faitouts et poêles) que l'on ne retrouve quasiment utilisés qu'à Marseille et dans ses colonies maritimes²⁵. Laquelle de ces deux séries d'ateliers a-t-elle le plus de chance de se trouver à l'intérieur du territoire de Marseille ?

c) Les pressoirs à huile

Les maies et contrepoids de pressoirs à huile cités ci-dessous (2.3.) appartiennent à des machineries de type évolué que l'on ne trouve avant et en même temps que dans le monde gréco-italique. D'apport massaliète aussi, l'utilisation des meules de type Olynthe à va-et-vient que l'on a retrouvées à Entremont, Saint-Blaise ou Teste-Nègre. Il est évident que les emprunts techniques ne postulent pas une emprise directe : il suffit du déplacement de quelques artisans spécialisés (particulièrement potiers et tailleurs de pierre) ou de la formation de quelques indigènes : la persistance

²⁴ Pour la céramique grise monochrome : Ch. Arcelin-Pradelle, *La céramique grise monochrome en Provence*, Suppl. 10 à la *RAN*, 1984 ; Ch. Arcelin-Pradelle, B. Dedet, M. Py, La céramique grise monochrome en Languedoc oriental, *RAN*, XV, 1982, 19-67 ; Ch. Arcelin, Recherches sur la céramique grise monochrome de Provence, dans *Les céramiques de Grèce de l'Est et leur diffusion en Occident*. Naples, 1976 (1978), 243-247 ; A. Nickels, Contribution à l'étude de la céramique grise archaïque en Languedoc-Roussillon, *ibid.*, 248-267 ; P. Agostini, La céramique grise des Baou de Saint-Marcel à Marseille : formes en convergence avec des types indigènes, *Bull. Arch. Prov.* 2, 1978, 1-16. Pour le subgéométrique rhodanien : F. Benoit, Céramique peinte de tradition ionienne en France : le subgéométrique rhodanien, *Hommages à F. Grenier, RELig.* 1962, 1, 274-285 ; M. Py, La céramique grecque de Vaunage et sa signification, *CLPA*, 20, 1971, p. 80-88 ; Ch. Lagrand, J.-P. Thalmann, *Les habitats protohistoriques du Pègue (Drôme)*. Grenoble, 1973, 56-83.

²⁵ P. Arcelin, *La céramique modelée au I^{er} s. av. J.-C. dans les Bouches-du-Rhône. La vaisselle culinaire autochtone de la conquête à la romanisation (125 av. J.-C.-règne d'Auguste)*. Thèse de III^e cycle dactylographiée, Université de Provence, 1979, 145-195. Cf. aussi Bats 1988, cité n. 18.

du modelage jusqu'au I^{er} siècle, à une quinzaine de kilomètres de Marseille, montre peut-être les limites des transferts de techniques au sein du monde salyen. Chr. Goudineau a proposé qu'une grande partie de l'activité massaliète, à partir du III^e s. av. J.-C., ait consisté dans un véritable commerce de technologie civile et militaire²⁶ : aux remarques avancées précédemment (cf. n. 15), j'ajouterai que, pour ma part, j'insisterai plutôt sur les difficultés de leur assimilation (cf. les problèmes de transfert de technologie dans les pays du Tiers-Monde contemporain) ou sur la volonté des Marseillais d'en conserver le monopole (par exemple sans doute pour l'art des fortifications ou la vinification).

2.2.4. L'écriture

L'utilisation de l'alphabet grec n'est, bien sûr, pas un signe suffisant ; il faut aussi faire des distinctions entre inscriptions parlant grec et inscriptions parlant gaulois (= gallo-grec). Dans l'horizon immédiat de Marseille, en dehors de l'inscription de Vitrolles et des stèles de Coudoux, les plus fréquentes sont constituées par des graffiti, surtout de propriété, sur céramique ; ceux de Saint-Blaise livrent uniquement des noms gaulois, ceux de la Cloche aussi (avec en outre le verbe gaulois *imi*, 1^e p. sg. du verbe être)²⁷. Encore toutes ces inscriptions appartiennent-elles aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. Et, s'il fallait limiter le territoire aux seules inscriptions hellénophones, celui-ci serait réduit à la seule ville de Marseille (cf. *IG*, XIV ; *Études Classiques*, III, 1968-1970).

²⁶ Chr. Goudineau, *Marseilles. Rome and Gaul from the third to the first century B.C.*, *op. cit.*, n. 14 et *Id.*, Un contrepoids de pressoir à huile d'Entremont (B. du Rh.), *Gallia*, 42, 1984, 219-221.

²⁷ Cf. M. Lejeune, Textes gallo-grecs. *Études celtiques*, XV, 1976-1977, 105-110 ; *Id.*, La campanienne inscrite de Saint-Blaise et Saint-Rémy, *RAN*, XIV. 1981, 99-123 ; *Id.*, Rencontres de l'alphabet grec avec les langues barbares au cours du I^{er} millénaire avant J.-C., Cortone, 1983, p. 731-751 (particulièrement 743-751 : le dossier gallo-grec). *Id.*, *Recueil des inscriptions gauloises*. fasc. 1, *Textes gallo-grecs*. 45^e Suppl. à *Gallia*, 1985. Sur la fréquence des graffiti de propriété, on peut comparer ceux que l'on trouve sur campanienne A à Saint-Blaise au II^e siècle (environ 6 % des vases : d'après Lejeune, *RAN*, XIV, 1981, complété par A. Cayot, *Recherches sur la céramique campanienne de Saint-Blaise*. TER dactylographié, Aix-en-Provence, 1983) et sur campanienne A et B du II^e siècle à Olbia (moins de 2 % des vases) (cf. la remarque de H. Tréziny, en 2.2.4. dans *Le territoire de Marseille (ÉtMass 1)*).

2.2.5 La religion

Nous avons déjà noté la résistance des indigènes à l'accueil de cultes, rites et représentations issus du monde grec : leur présence n'en serait donc que plus significative d'une influence plus directe de la cité massaliote.

À côté des crânes encloués de l'oppidum de la Cloche qui perpétuent encore au milieu du I^{er} s. av. J.-C. des croyances sans doute bien étrangères aux cultes massaliotes, on peut retenir deux exemples allant en sens inverse :

a) les offrandes de fidèles massaliotes ou convertis aux divinités chthoniennes des grottes du versant Nord du massif de Marseilleveyre, pour des périodes allant du VI^e au II^e s. av. J.-C.²⁸.

b) les stèles funéraires de Coudoux/Ventabren, anépigraphes ou offrant le nom du défunt en alphabet grec, trahissent une pratique grecque mais portent des noms de personnes gaulois, vraisemblablement au I^{er} s. av. J.-C.²⁹.

2.3. Démographie, exploitation, productions

Strabon (IV, 1, 4) a noté « l'étendue considérable » de la ville de Marseille. De fait, on sait aujourd'hui que le rempart du II^e siècle, intégrant les trois buttes Saint-Laurent, des Moulins et des Carmes, englobait une superficie de l'ordre de cinquante hectares³⁰. Tout le terrain disponible ne devait d'ailleurs pas être bâti, comme en témoigne par exemple l'existence de fours de potiers sur les Carmes, au moins dans la deuxième moitié du I^{er} siècle av. J.-C.³¹. Quant à la ville archaïque et classique, son extension nous échappe encore, si bien qu'il est difficile d'apprécier l'importance de la population qui pouvait y vivre.

²⁸ Cf. P. Agostini, Le massif de Marseilleveyre, *Provence Historique*, XVII, 1967, 333-359, où l'on trouvera la bibliographie antérieure et une étude détaillée du mobilier de la grotte de l'Ours; cf. ci-dessus, Les remarques d'Henri Tréziny en 2.2.2.

²⁹ M. Lejeune, Épigraphie gauloise à Coudoux (B.-du-Rh.), *RAN*, X, 1977, 59-75; (suite), *RAN*, XI, 1978, 135-140; J.-P. Musso, Épigraphie gallo-grecque et latine de Ventabren, Coudoux (B.-du-Rh.), *Rev. arch. Sites*, n°14, janv. fév. mars, 1983, 6-9; M. Lejeune, dans *Gallia*, 1, 1983, 1-5.

³⁰ Cf. M. Euzennat, Ancient Marseilles in the Light of Recent excavations, *AJA*, 84, 1980, 133-140.

³¹ Cf. aussi au début du V^e s. ap. J.-C., « la maison située en ville avec un jardin attenant », de Paulin de Pella; voir plus loin dans ce paragraphe.

J'ai proposé ailleurs, en utilisant les informations données par César, d'évaluer la population globale de Marseille (citoyens et non-citoyens) en 49 av. J.-C. à quelque 20000 personnes. À titre de comparaison plausible, on peut relever que la ville médiévale ou du début de l'époque moderne (proche en étendue de la ville hellénistique) et son terroir comprenaient une population évaluée, selon les périodes, de 10000 à 25000 habitants³².

En réalité, ce que nous savons du corps civique et de l'onomastique massaliotes incline peut-être à envisager plutôt une démographie restreinte, par suite d'une double fermeture. D'une part, les auteurs anciens – au-delà de la mixité suggérée pour le moment de la fondation – ont insisté sur la politique d'isolement voulue par Marseille ou imposée par un environnement hostile, et qui exclut apparemment une situation de mélange ethnique; le conservatisme de l'onomastique massaliote qui reste étroitement liée à celle de l'Ionie semble confirmer ce fait mais rien ne ressemble plus à un nom grec que celui adopté par un barbare, à partir de la deuxième génération!³³ D'autre part les institutions suggèrent une fermeture du corps civique et une domination des *géné* archaïques, source d'unions endogamiques. Qu'un *démos* existe et se développe, nous devons le déduire tant de l'existence et du développement d'un artisanat de la céramique ou de la pierre que de l'essor de la viticulture³⁴, mais aussi peut-être et surtout de la vitalité des métiers de la mer : marins de commerce et rameurs de pentécontères (puis de trières) et aussi pêcheurs, domaine que l'on oublie trop souvent. Nous savons par ailleurs qu'à côté des citoyens existaient des esclaves (Valère-Maxime, II, 6, 7) et que des auxiliaires gaulois avaient l'habitude de combattre

³² Cf. ma communication, Définition et évolution du profil maritime de Marseille grecque (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.), aux VI^e Rencontres intern. d'archéologie et d'histoire d'Antibes (24-26 oct. 1985) (*infra* dans ce volume). Et aussi *Histoire de Marseille*, sous la direction d'E. Baratier, 1973 : p. 102 : 2^e moitié du XIII^e siècle : 25 000 ; milieu XIV^e siècle (après la peste noire) : 10 000 environ ; p. 138 : vers 1520 : 15 000 ; en 1544 : 26 000.

³³ Cf. L. Robert, Noms de personnes et civilisation grecque. I. Noms de personnes dans Marseille grecque, *JS*, 1968, 197-213; J. Coupry, M. Giffault, La clientèle d'un sanctuaire d'Aristée aux Îles d'Hyères (I^{er} s. av. J.-C.), *PdP*, 1982, 360-369; *id.*, Onomastique non hellénique dans l'anthroponymie olbienne et massaliote en Ligurie marseillaise, à la fin de l'époque hellénistique, d'après les ex-voto du sanctuaire d'Aristée à l'Acapte, dans *Mélanges Lerat*, 1984, 1, 209-219.

³⁴ Sur ces problèmes de développement d'un *démos*, cf. M. Clavel-Lévêque, *Marseille grecque*, 1977, 118-122, qui n'insiste guère sur les métiers de la mer.

avec eux (Polybe, III, 41, 9 Tite-Live, XXI, 26, 5; César, *BC*, I, 34; 56; 57, etc).

Nous ignorons quel fut le régime foncier dans les débuts de la colonie, au moment où, selon quelque vraisemblance, les Marseillais étaient les hôtes des Ségobriges : y eut-il ou non donation de territoire en même temps que du lieu de fondation de la ville ? (la situation paraît différente de celle de Lampsaque où le roi Mandrôn promet « une part de la *chôra* et de la *polis* »). L'appropriation en tout cas doit suivre la victoire sur Comanus. Y eut-il, à ce moment-là, découpage du terroir en parcelles égales suivant un système connu dans d'autres colonies ? Nous n'en savons rien et l'urbanisation tentaculaire de la ville actuelle de Marseille risque d'avoir masqué à jamais d'éventuelles traces (mais on peut penser peut-être tirer quelque information du cadastre napoléonien ?). S'il y eut partage, il dut se faire entre les familles des fondateurs et comme le terroir resta le même au cours des siècles suivants, on a pu aboutir, selon le régime d'héritage et d'aliénation en vigueur, à un morcellement extrême de la propriété ou à la constitution d'un *démos*, de plus en plus important, exclu de son bénéfice : dans les deux cas et malgré l'exutoire des activités maritimes, des problèmes ne pouvaient manquer de se poser (comme antérieurement à Phocée !) qui ont pu être résolus d'une part à travers l'implantation de sous-colonies, d'autre part par une politique de conquête et d'extension de la *chôra*.

Qu'un domaine public ait existé, cela est vraisemblable : ainsi, les greniers publics auxquels César fait allusion (*B.C.*, II, 22) étaient-ils alimentés à partir du terroir ou avec les prélèvements du domaine au-delà ? Pour répondre, il faudrait savoir si les *castella* d'où provenaient les grains désignent des habitats indigènes ou des forteresses massaliotes. La question se pose aussi à propos des vignobles. On sait en effet que les estampilles d'amphores vinaires massaliotes se présentent sous la forme de marques alphabétiques (une lettre, parfois deux à l'intérieur d'un cartouche rond ou sans cartouche) : « sorte de numérotage alphabétique avec passage au système à deux lettres quand l'alphabet est épuisé » ?³⁵ Ce sont peu probablement (en tout

³⁵ J. Coupry, Apports d'Olbia de Provence à l'épigraphie grecque d'Occident, dans *Acts of the 5th Epigraphic Congr.*, 1967, 146; on trouve cependant des doubles lettres qui paraissent être les premières lettres d'un nom : ainsi ΔΗΜ peut être Démétrios aussi bien que le *démision*, proposé par G. Bertucchi, *Les amphores de Marseille grecque (600-200 av. J.-C.)*. *Identification, typologie, chronologie, importance économique*, Thèse de III^e cycle dactylographiée, Université de Provence, 1979, qui signale aussi des motifs figurés ou non (flèche, swastika, cheval ...).

cas pour les lettres seules) des abréviations de noms propres, qui par ailleurs ne figurent jamais en clair ; mais peut-être des indications (d'année ?) apposées par un magistrat-contrôleur qui n'ont pas besoin de signaler le nom du propriétaire si c'est l'état (c'est-à-dire le domaine public) ?³⁶

Le terroir était normalement cultivé par les citoyens eux-mêmes, qui pouvaient résider en ville, toutes les terres du bassin de Marseille se situant dans un rayon de 8 à 10 kilomètres autour de la ville. Ainsi a-t-on parfois reconnu en Grande Grèce et ailleurs une zone vide d'habitat entre la ville et la zone d'extension postérieure de la *chôra*. Il faut signaler ici l'existence, au nord de la ville, en bordure de l'Estaque, au Verduron (oppidum du Pain-de-Sucre) d'une structure d'habitat qui n'est pas sans rappeler les fermes fortifiées connues dans d'autres régions du monde grec, et notamment en Crimée³⁷. Les Marseillais ont-ils utilisé une main-d'œuvre servile dans leurs champs ? Pour ces terres en bordure des continents barbares (notamment en mer Noire), on a pensé que plutôt qu'à l'utilisation des esclaves qui auraient pu facilement s'échapper, les cités grecques avaient recours au système des populations indigènes semi-dépendantes ou libres³⁸. Il se trouve

³⁶ L'hypothèse des marques de séries annuelles par un magistrat que retient G. Bertucchi (cf. aussi pour les marques des amphores de Thasos : Y. Garlan, Koukos, Données nouvelles pour une nouvelle interprétation des timbres amphoriques thasiens, dans *BCH*, Suppl. V, 1979 ; M. Debidour, Réflexions sur les timbres amphoriques thasiens, *ibid.*) doit se concevoir plutôt comme une délivrance d'autorisation d'utilisation par séries, dans la mesure où les marques ont été apposées au moment du tournage des amphores et où, par ailleurs, elles sont loin de figurer sur tous les exemplaires. Peut-on envisager, dans un autre sens, que seules les amphores destinées à accueillir la récolte du domaine public étaient ainsi estampillées ? Mais cette pratique des marques alphabétiques n'est-elle pas à mettre en parallèle avec celle que l'on trouvera, aux deux derniers siècles de la République, sur les amphores italiennes ? (Cf. D. Manacorda, *Produzione agricola, produzione ceramica e proprietari nell'ager Cosanus nel I^o s. A.C.*, dans *Società romana e produzione schiavistica*, II, 1981, 27). [Cf. les propositions de M. Py pour un système de datation annuel in : *DICOCER², Corpus des céramiques de l'Âge du fer de Lattes (feuilles 1963-1999)*, T1, Lattes, 2001, 209-231 (Lattara 14)].

³⁷ Cf. S. Clastrier, *BSPF*, 1909, p. 31, repris dans L. Chabot, Le Castellat de Rognac et l'étang de Berre à l'époque préromaine, *RElig.*, 1968, p. 207 [En dernier : L. Bernard, 2000]. Pour le monde grec : J. Pecirka, Homestead farms in classical and hellenistic Hellas, dans *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, 1973, 113-147 ; A. Wasowicz, Typologie des habitats antiques sur le littoral de la Mer Noire, *Archeologia (Pol.)*, XXX, 1981, 1-16.

³⁸ Cf. D. M. Pippidi, Le problème de la main d'œuvre agricole dans les colonies grecques de la Mer Noire, dans *Problèmes de la terre en Grèce ancienne* (M. I. Finley, dir.), 1973, 63-82.

que nous possédons pour Marseille une information allant plutôt dans ce sens; c'est celle que nous rapporte Poseidonios³⁹, hôte en Ligystique d'un propriétaire massaliète du nom de Charmoléon, qui utilise pour piocher ses champs des ouvriers et ouvrières payés à la journée. L'information est tardive (début du I^{er} siècle av. J.-C.) et concerne une propriété en Ligystique, c'est-à-dire du côté de Nice ou d'Antibes; elle peut être caractéristique d'un type d'exploitation massaliète, au moins sur des terres nouvellement conquises, mais elle recoupe aussi les recommandations de Caton (*Agr.* XV, 4) pour la location au jour le jour et de Varron (*RR.* 1, 17, 2-3) en faveur de l'usage de mercenariat au lieu d'esclaves, d'une part pour les terrains difficiles (ce qui est le cas ici), d'autre part à l'occasion de travaux saisonniers comme les vendanges ou la moisson⁴⁰.

Sur les productions du territoire, nous disposons de la fameuse phrase de Strabon : «Les Massaliotes occupent un territoire où pousse l'olivier et qui est couvert de vignes, mais pauvre en céréales à cause de son aridité» (IV, 1, 5). Par César (*B.C.* I, 36; II, 22), nous savons qu'en fait de céréales, ils consommaient le blé, mais aussi l'orge et le millet. En relation avec la culture de l'olivier, les plus anciens vestiges de production d'huile sont à Martigues où, dans le site de l'Île, deux maies de pressoir se trouvent en remploi dans des murs de cabanes des IV^e et II^e s. av. J.-C.; dans notre horizon, d'autres vestiges de pressoirs ont été signalés, au II^e siècle, au Grand Arbois à Septèmes, à Saint-Blaise, à Entremont, sur l'oppidum de Pierredon à Éguilles (Bouches-du-Rhône), et à la Courtine d'Ollioules (Var)⁴¹. Même si l'on envisage un territoire large, certains de ces sites ne peuvent s'y trouver inclus (Entremont, Éguilles, Ollioules). Cependant il est vraisemblable que c'est avant tout pour le marché marseillais qu'ils produisaient de l'huile.

Malgré tout, la grande affaire du territoire semble bien avoir été la viticulture; outre Strabon (à moins que ce ne soit Poseidonios?) qui a forgé le terme de *katámpelos*⁴² pour marquer que le terroir devait en fait être couvert de vignes, ce sont les conteneurs de vin, ces amphores à pâte micacée, bien connues des archéologues, qui, dès la fin du VI^e siècle et jus-

que dans le courant du II^e s. av. J.-C., à travers leur commercialisation, nous documentent sur l'importance de sa production.

Nous avons pour la première moitié du V^e s. ap. J.-C. un témoignage particulièrement évocateur sur cette véritable monoculture de la vigne à Marseille; dans son poème *Eucharisticos*, Paulin de Pella parle ainsi de son petit domaine marseillais où il vient de se réfugier : «ce n'était pas un de ces domaines qu'on exploite avec des ouvriers à soi; ce n'était pas un vignoble – ces vignobles qui sont la seule culture de la cité et grâce auxquels elle se procure au dehors tous ses approvisionnements – c'était seulement une maison en ville avec un jardin contigu» (v. 520-528). Gageons que la situation n'avait guère changé par rapport à la période qui nous intéresse et que nous avons là, en un raccourci, simplificateur certes, un écho des termes de l'échange dans l'*emporion* massaliote.

Tout en connaissant les limites de telles comparaisons, il n'est pas non plus sans intérêt de savoir que, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, la récolte de vin (sur un terroir correspondant au bassin de Marseille) aurait atteint dans les bonnes années 220 000 hectolitres (pour une consommation sur place des 30 000 habitants de l'ordre de 60 000 hectolitres), ce qui est un chiffre considérable, qui dégagerait 160 000 hectolitres pour l'exportation; à la même époque, la production d'huile dépasse les 500 000 litres, alors qu'au siècle précédent il fallait en importer pour la consolidation des ménages⁴³.

³⁹ Ces chiffres, cités par J. Billioud, dans *Histoire du commerce de Marseille* (G. Rambert, dir.), T. III, 1951, (p. 415 et 425) sont calculés à partir des taxes prélevées sur les entrées des produits dans la ville de Marseille. Le raisonnement utilisé risque, me semble-t-il, d'avoir fortement surestimé la production locale : on comparera, en effet, le chiffre de production du vin avec celui de 187 000 hectolitres en 1805 et de 218 000 hectolitres comme moyenne décennale pour la période 1818-1827 dans tout l'arrondissement de Marseille (cantons de Marseille, Aubagne, La Ciotat, Roquevaire) et l'estimation de 70 000 hectolitres pour la seule commune de Marseille en 1820 (*Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, T. II, 1829, 786-791 et T. III). On notera cependant qu'au XVI^e siècle – comme dans l'Antiquité – la vigne paraît confiner à la monoculture : un témoin affirme en 1554 (qui n'est pas une année de disette) que le terroir ne peut fournir que 15 jours de blé à sa ville, malgré la pratique de l'ouillère, forme de *coltura promiscua* qui intercale des bandes de blé entre les rangées de vigne (cf. *Histoire de Marseille*, Privat, 1973, 151-152). En ce qui concerne l'huile, les comparaisons sont moins anachroniques qu'on peut le penser; au XVI^e siècle, une moitié de la production revient à la consommation des ménages (cuisine), l'autre aux savonneries et à l'exportation; dans Marseille grecque aussi, la part d'huile destinée aux soins corporels est sans doute au moins aussi importante que celle destinée à la cuisine !

³⁹ *Apud* Strabon, III, 4, 17; pour la localisation en Ligurie, cf. aussi Diod., IV, 20 et Ps. Arist., *Sur les Singul. merv.*, 91.

⁴⁰ Cf. par exemple : K. D. White, *Roman Farming*, 1970, 347-350.

⁴¹ J.-P. Brun, *L'oléiculture antique en Provence*. Paris, CNRS 1986; Chr. Goudineau, Un contrepoids de pressoir à huile d'Entremont (B. du Rh.), *art. cit.*

⁴² Je remercie F. Salviat d'avoir attiré mon attention sur ce terme d'insistance (qui est apparemment un hapax).

Une telle situation atteste l'importance que revêtent à la fois les relations avec l'arrière-pays et les facilités de la navigation pour compléter le ravitaillement, principalement en céréales: *mutatis mutandis* les choses ne devaient pas être sans ressemblance.

3. Étapes et modalités de la formation du territoire de Marseille

Lorsqu'on aborde cette question, il faut, je crois, garder présent à l'esprit un fait sur lequel les auteurs anciens ont particulièrement insisté : la pression barbare sur Marseille ne s'est jamais relâchée. Silius Italicus évoquant la situation des Marseillais à la fin du III^e siècle les représente «entourés de tribus arrogantes et terrifiés par les rituels sauvages de leurs voisins barbares» (*Punica*, XV, 169172); on sait aussi que les Marseillais, outre du commerce maritime, s'étaient fait une spécialité des armes et des machines de siège «grâce auxquelles ils purent résister aux barbares» (Strabon, IV, 1, 5), et leurs forteresses maritimes furent avant tout destinées à faire face aux peuplades du continent qui pouvaient gêner leurs activités maritimes. Ces brèves remarques, qu'il n'y a pas lieu de développer ici, sont destinées à nous rappeler que Marseille joue son avenir sur mer et que sa vision terrestre se limite à garder cette liberté maritime et à trouver des débouchés commerciaux.

3.1. L'installation des Phocéens

La colonisation phocéenne appartient, dans la tradition, au courant d'installation pacifique : Phocée elle-même, Lampsaque, Marseille, Ampurias (mais pas Hyélé)⁴⁴.

Pour Marseille, les deux récits de fondation rapportés par Justin (XLIII) et Aristote (*ap. Athénée*, XIII, 576 ab) se confirment et se complètent. Cette fondation se fait dans un cadre très précis. Les Phocéens, après un voyage de reconnaissance, viennent offrir leur amitié (*amicitiam petentes*) au roi Nannos qui les reçoit comme des hôtes (*xénos*; *Graeci hospites*). Dans un deuxième temps, l'un des œcistes (Euxenos, nom évocateur, chez Aristote, Protis chez Justin) épouse la fille du roi Nannos qui l'a choisi selon la procédure que les ethnologues désignent du nom de *svayamvara*⁴⁵, et

⁴⁴ Cf. E. Lepore, *PdP*, 1970, 21-22, où l'on trouvera aussi les références aux auteurs antiques.

son père offre, à titre de don gracieux d'hôte (*dâtiné*, de règle, selon les traditions de l'hospitalité, de celui qui reçoit à celui qui est reçu, cf. E. Benveniste, *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, 1, 1969, 68-70), plutôt que de dot (*dôra, meilia*), le *locus condendae urbis*. Enfin, dans son nouveau lieu de vie marseillais, Petta accède à son tour à un nouveau statut que traduit son changement de nom majoré en Aristoxéné qui doit jouer aussi sur le double sens de *xénos*, hôte (reçu) et étranger : leur fils indique par son nom de Protis que c'est lui qui est en fait le fondateur du *génos* et amplifie ainsi en même temps la mixité et la fusion des deux ethnies⁴⁶. Il est amusant de noter que tout ce processus représente une reconstruction des pratiques grecques de l'époque archaïque et le roi Nannos se comporte en fait comme le ferait en milieu grec le chef d'un *génos*. L'attitude de son fils Comanus n'en sera donc que plus répréhensible, quand il rompt des liens d'hospitalité et veut récupérer par la violence un don que rien, dans l'attitude des Marseillais décrite par Justin, ne permet de remettre en cause. C'est ici sans doute que se situe le malentendu d'où est sorti le conflit avec Comanus : ce que les Grecs ont conçu comme un don gratuit et qu'ils ont reçu (*acceptus* repris deux fois par Justin) n'était qu'une tolérance d'installation d'un comptoir à titre précaire. L'apologue de la chienne et de ses petits introduisant l'épisode de Comanus paraît clair à ce sujet⁴⁷. Or, le propre d'une telle situation est d'être à tout moment

⁴⁵ Sur ces problèmes de mariage, on se reportera avec profit à l'article de J.-P. Vernant, *Le mariage*, *PdP*, 1973, 51-79 (repris dans le recueil *Mythe et Société en Grèce ancienne*, 1974, 57-81).

⁴⁶ On rapprochera tout particulièrement en commentaire à ce mariage ce qu'écrit J.-P. Vernant, *op. cit.*, 1974, 77, sur le double rôle de la femme en tant que fille offerte en mariage «tissant entre groupes des réseaux d'alliance» et en tant qu'épouse et mère transmettant la souveraineté.

⁴⁷ Cf. dans ce sens : J.-P. Morel, *Présences et influences grecques en Italie Centrale (VII^e-VI^e s. av. J.C.)*, dans *Actes du VII^e Congr. de la FIEC*. Budapest. 1979 (1983), 230; *Id.*, *Les relations économiques dans l'Occident grec*, Cortone 1983, 569-570; G. Nenci et S. Cataldi, *Strumenti et procedure nei rapporti tra Greci e indigeni*, Cortone, 1983, 593-596. Ainsi R. Bastide (*Anthropologie appliquée*, Paris, 1971, 104) rappelle-t-il que «par un quiproquo tragique pour eux, les Indiens d'Amérique du Nord eurent l'air de retourner en arrière, puisqu'ils avaient accepté de vendre leurs terres aux premiers Blancs arrivés sur leurs rivages, mais (qu') ils n'avaient pas la même conception contractuelle de la vente que ces Blancs; ils n'avaient pas, comme les puritains le pensaient, vendu la propriété de la terre (qui, pour eux, était inaliénable), ils en avaient vendu l'usufruit; lorsqu'ils la redemandèrent, on les considéra comme incapables de tenir leurs promesses ou comme poussés par Satan».

révocable à partir de l'instant où l'autorité d'accueil estime qu'elle n'en tire plus avantage ou que sa sécurité est menacée: tandis qu'à Ampurias, les indigènes choisissent d'habiter contre l'emporion grec « pour assurer leur sécurité » (Strabon, III, 4, 8), puis même de fusionner, à Marseille, les Phocéens eurent à subir une manifestation de rejet.

Derrière ces récits de fondation se cache donc un processus d'installation qui n'a certes rien d'original mais dont on doit pouvoir retenir deux vraisemblances:

– comme la plupart du temps pour les fondations coloniales, les colons arrivés sans femme sont contraints « pour fabriquer de nouveaux citoyens capables d'assurer l'existence de la nouvelle cité »⁴⁸ de contracter des unions avec les femmes indigènes, dont Petta / Aristoxéné est le symbole⁴⁹.

– le premier établissement des Phocéens n'est qu'une ville/comptoir sans territoire (*locus condendae urbis*), ou mieux installée sur un territoire qui ne leur appartient pas mais où ils sont respectés en tant qu'étrangers liés par des liens d'hospitalité avec la puissance locale, le roi des Ségobriges⁵⁰. Ces liens impliquent manifestement la liberté de circulation

de ces indigènes à l'intérieur de la ville et notamment leur accueil dans certaines fêtes religieuses⁵¹.

La rupture paraît intervenir très rapidement puisque Justin la situe sous le règne du fils de Nannos, soit une génération après l'installation des Phocéens⁵². Le nouveau roi et 7000 Ségobriges furent tués et il est vraisemblable que le reste de la population fut réduite en servage ou se réfugia au-delà de la couronne des collines qui entourent le bassin de Marseille: il est logique de penser que c'est à ce moment-là que cette zone changea de maître et fut annexée comme territoire par la ville. « Après ces événements, ajoute Justin, les Marseillais livrèrent de grands combats aussi bien contre les Ligures que contre les Gaulois ». Face à la nécessité de défense et à ces pressions extérieures, les Marseillais semblent avoir renoncé pendant longtemps à développer un territoire, plus adapté à l'arboriculture qu'à la céréaliculture. Faut-il voir dans cette exigüité la raison pour laquelle Marseille semble n'accueillir qu'une partie des Phocéens, qui en 545 préférèrent s'expatrier plutôt que de passer sous la domination de Cyrus ?⁵³

⁴⁸ Cf. R. Van Compernelle, *Femmes indigènes et colonisateurs*, Cortone, 1983, 1033-1049.

⁴⁹ Il ne semble pas qu'il faille voir dans la présence d'une femme au sein de l'expédition l'indication que les Phocéens étaient aussi accompagnés d'un certain nombre de femmes. Strabon (IV, 1, 4) raconte en effet qu'ils embarquèrent à Éphèse Aristarché, qui devint à Marseille la première prêtresse d'Artémis. Or le rapprochement des noms d'Aristarché et d'Aristoxéné présente un parallélisme sur la grande qualité de leur titulaire, l'un qualifiant « l'hôte/étrangère », l'autre que Strabon paraît expliquer en disant qu'elle était « l'une des femmes les plus considérées de la ville » d'Éphèse, mais le dérivé Aristarch- qui se rencontre ordinairement au masculin (Aristarchos), reflète le double sens du verbe *archéin*, « commencer » et « commander »: Aristarché est en effet le guide (*hegemon*) prescrit aux Phocéens par la déesse éphésienne. Mais on ne manquera pas par ailleurs de rapprocher ce nom des mots *archêis*, *archinê* et *archeitis* qui désignent des prêtresses sur des inscriptions d'Amyclae (IG V 1, 586), Syros (SIG, 890) et Thasos (IG XII, 8, 526) (cf. Chantraine, *Dict. Etym. s.v. archô*), comme aussi de l'Aristarcheion, nom du temple d'Artémis à Élis (cf. Plutarque, *Moral.* 302 C).

⁵⁰ Il me semble qu'il faut éliminer un synœcisme ou une *sympoliteia* que propose Cataldi (*art. cit.*, dans Cortone, 1983), dans la mesure où sous Comanus encore les relations sont placées *hospitii iure*. On remarquera à ce sujet que même à Ampurias la *sympoliteia*, que suggère Strabon III, 4, 8, fut tardive, puisqu'elle n'existe pas encore au début du II^e s. (cf. Tite-Live, XXXIV, 9).

⁵¹ L'attaque de Comanus devait avoir lieu au moment des Floralia, où l'utilisation des guirlandes de feuillage et surtout de chars et l'allusion à des orgies paraissent évoquer les Anthestéries, de la fin de l'hiver, en l'honneur de Dionysos (cf. en ce sens, M. P. Nilsson, *Griechische Feste von religiöser Bedeutung*, 1906, 268 et L. Deubner, *Attische Feste*, 1932, 122) plutôt que les Anthesphories en l'honneur de Déméter et Coré (cf. en ce sens, M. Clerc, *Massalia, op. cit.*, I, 453-454). Orgéons et thiasos ont pu servir, en dehors des groupements politiques, de creuset pour des rapprochements entre Grecs et indigènes. Par ailleurs, L. Gernet a souligné l'importance de la notion d'hospitalité au sein des fêtes, comme aussi le lien entre certaines fêtes et les mariages (cf. L. Gernet, *Frairies Antiques*, dans *Anthropologie de la Grèce antique*, 1968, 34-45).

⁵² Peut-être faut-il relier à cet épisode l'allusion de Tite-Live (V,34) aux Phocéens en train de s'installer, assaillis par les Salyens et recevant l'aide de bandes gauloises en route vers l'Italie sous la conduite de Bellovèse et que l'auteur situe sous le règne de Tarquin l'Ancien (c-à-d entre 616 et 578); mais il a pu exister aussi une tradition moins pacifique que celle de Justin et Aristote concernant la première installation des Phocéens.

⁵³ On connaît le passage de Strabon (VI, 1, 1) résumant Antiochos qui montre les Phocéens « faisant voile d'abord vers la Corse et Marseille sous la conduite de Créontiadès, mais qui, repoussés, fondèrent Élée »; c'est un raccourci du récit plus détaillé d'Hérodote (I, 164-167) qui, il est vrai, ne parle pas de Marseille. Je suis d'accord avec l'interprétation de J. Brunel, Marseille et les fugitifs de Phocée, *REA*, 1948, 5-26, et estime donc inutile de corriger Massalia en Alalia.

3.2. Élargissement du territoire ?

3.2.1. «Les plaines alentour»

Pour répondre à cette question, nous disposons de textes peu clairs, mais que l'on peut tenter d'expliquer. Il s'agit essentiellement de trois passages de Justin et de Strabon :

Justin, XLIII, 3 :

Après avoir noté la fondation de Marseille, Trogue-Pompée ajoute : « Mais les Ligures, jaloux de voir la ville se développer (*incrementum urbis*), accablaient de guerres continuelles les Grecs qui, pour conjurer ces dangers, mirent tant d'application qu'après avoir vaincu leurs ennemis, ils fondèrent dans les territoires conquis de nombreuses colonies ».

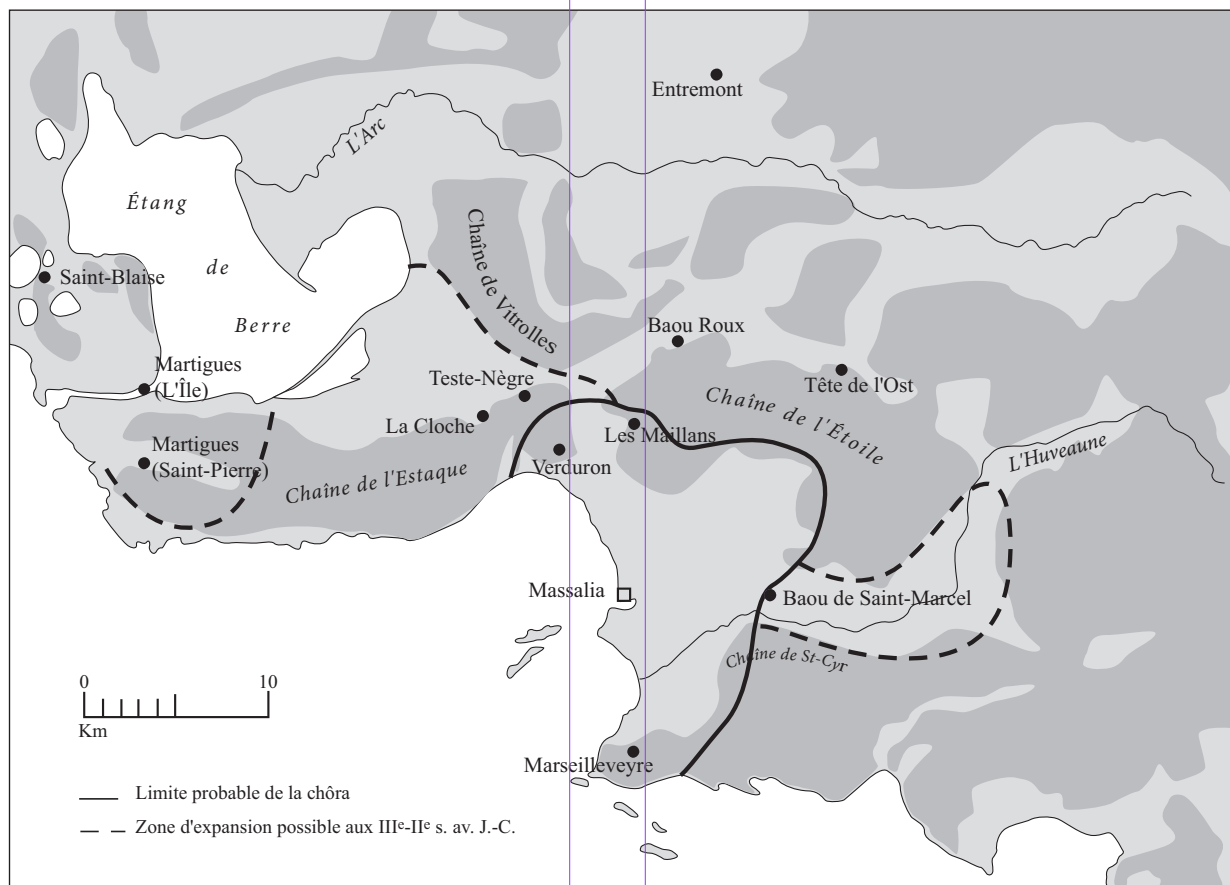
Justin, XLIII, 4 :

Après l'épisode de Comanus, Trogue-Pompée écrit : « Les Marseillais livrèrent de grands combats aussi bien contre les Ligures que contre les Gaulois,

ce qui ajouta à la gloire de la cité et, par leurs victoires redoublées, rendit célèbre la vaillance des Grecs chez les peuples voisins » ... (Suivent des remarques sur la lutte contre les Carthaginois et les liens d'amitié avec les Espagnols et les Romains). « Alors que Marseille brillait ainsi par la célébrité de ses exploits, l'abondance de ses richesses et la gloire vigoureuse de ses soldats, soudain les peuples limitrophes s'unissent pour abolir le nom des Marseillais comme pour éteindre un incendie qui les menace tous ». (Suit l'épisode de Catumandus, qui, juste antérieur à la prise de Rome par les Gaulois, se situe donc vers 390/386 av. J.-C.).

Strabon, IV, 1, 5 :

a) « Les Massaliotes occupent un territoire où pousse l'olivier et qui est couvert de vignes mais pauvre en céréales, à cause de son aridité, si bien que, comptant plus sur la mer que sur la terre, ils préférèrent tirer parti de leurs dons pour les métiers de la navigation. Mais plus tard cependant, ils acquirent



La chôra massaliète.

la force et le courage pour conquérir quelques unes des plaines alentour, déployant la même puissance qu'ils avaient mise pour fonder aussi leurs forteresses, les unes du côté de l'Ibérie face aux Ibères d'autres, [Rhodé et] Agathé face aux barbares qui habitent autour du Rhône, d'autres, *Tauroeis*, *Olbia*, *Antipolis* et *Nikaia* face au peuple des Salyens et aux Ligyens qui tiennent les Alpes».

b) « Ils disposaient aussi, autrefois, d'une grande quantité de navires, d'armes et de machines utiles pour les transports par mer et pour la poliorcétique, grâce auxquels ils purent faire face aux Barbares et gagner l'amitié des Romains, auxquels ils rendirent service à plusieurs reprises et qui, à plusieurs reprises aussi, prirent part à leur accroissement».

Il me semble que l'on peut tirer de ces textes des informations convergentes :

1. En XLIII, 4, Justin énumère un certain nombre d'événements situés dans la période qui va de la victoire sur Comanus au renoncement de Catumandus, c'est-à-dire entre ± 580 et ± 390; ces événements sont présentés en deux groupes logiques, opposant d'une part des relations de guerre (combats contre les Ligures et les Gaulois d'un côté, les Carthaginois de l'autre), d'autre part des relations d'amitié (avec les Espagnols et avec les Romains), et il est donc vain d'y rechercher un enchaînement chronologique⁵⁴. On notera que, pour cette période, Justin parle de la gloire de la cité et de la vaillance des Grecs mais nullement de conquêtes territoriales; cependant on peut interpréter l'épisode de Catumandus comme une réplique à une tentative d'expansion, ainsi que le suggère l'image de l'incendie qui menace les peuples limitrophes. Mais il est évident, par ailleurs, que l'attaque de Catumandus, son dénouement miraculeux⁵⁵ et la paix perpétuelle signée avec lui ont stoppé cette tentative si elle a existé et excluent en tout état de cause une expansion dans la période immédiatement postérieure.

2. Nous connaissons bien les « nombreuses colonies » massaliotes évoquées par Justin en XLIII, 3 : ce sont manifestement celles que Strabon énumère en IV, 1, 5, forteresses fondées en pays barbare de

l'Espagne à l'Italie, mais qui ne concernent nullement une extension de la *chôra* proche de la cité⁵⁶. Il se trouve que nous sommes capables de préciser la date de quelques-unes d'entre elles⁵⁷ :

- *Agathé* : fin V^e-début IV^e s. av. J.-C.
- *Olbia* : vers 350/340 av. J.-C.
- *Tauroeis* : fin III^e av. J.-C. ?
- *Nikaia* : après 260 (?) et avant 154 av. J.-C.

On a l'impression que la ville bloquée dans une expansion à partir de sa *chôra* proche pourrait trouver une compensation dans la fondation de ces colonies maritimes qui, par ailleurs, s'insèrent dans une politique de nécessaire maîtrise de la mer. Et on a du mal à imaginer que, pour ces deux siècles (IV^e-III^e), Marseille, malgré la vigueur dont parle Justin, ait eu la capacité financière, militaire et démographique de mener de front cet essaimage colonial et une extension de sa *chôra* proche.

3. Strabon, IV, 1, 5, cela a été remarqué, distingue bien deux grandes périodes dans l'histoire de Marseille, séparées par l'adverbe *hystéron*, "plus tard", mais on n'a sans doute pas assez insisté sur le fait que la construction de cette deuxième partie de la phrase (et de la périodisation) renvoyait la fondation des *épitéichismata* plutôt à la première période qu'à

⁵⁶ Lepore 1970, 25, confond à tort sous le vocable d'*épitéichismata*, ces forteresses coloniales énumérées par Strabon et les oppida fortifiés où, on l'a noté, Villard voyait « des postes de surveillance massaliotes » et qui, on le sait, sont des habitats indigènes dont la chronologie n'est pas toujours facile à établir.

⁵⁷ Pour Agde : A. Nickels, *Les Grecs en Gaule : l'exemple du Languedoc* (Cortone, 1983) 409-425 ; *Id.*, Agde grecque : les recherches récentes, dans *I Focei dall'Anatolia all'Oceano*, PdP, 1982, 269-279. Pour Olbia : J. Coupry, *Olbia la Massaliote*, dans *Simpósio de colonizaciones*, Barcelona, 1971, (1974), 191-199 avec la bibliographie antérieure ; M. Bats, *Commerce et politique massaliotes aux IV^e et III^e s. av. J.-C.* Essai d'interprétation du faciès céramique d'Olbia de Provence (Hyères, Var), dans *I Focei dall'Anatolia all'Oceano*, PdP, 1982, 256-267 ; *Id.*, *La vaisselle-céramique d'Olbia de Provence ...*, op. cit. à la n. 18. Pour Tauroeis : F. Brien, *Les documents et collections archéologiques relatifs au site de Tauroeis-Tauroentum (Le Brusq, Var)*, Thèse de III^e cycle dactylographiée, Université de Provence, 1982. Pour Nice : on peut déduire de la *Périégèse* du Pseudo-Scymnos, qui présente Antibes comme la dernière colonie massaliote vers l'Est, que la fondation de Nice est au moins postérieure à la mort de Timée (260 av. J.-C. environ), cité comme source de ce passage, et de Polybe, 33, 8-10, qu'elle est antérieure aux événements de 154 où elle se trouve impliquée.

⁵⁴ Ainsi que tentent de le faire par exemple Villard 1960, 109 et Clavel 1977, 127.

⁵⁵ Cf. J. Brunel, *Une tradition milésienne et la légende marseillaise de Catumandus*, *Bull. Sté d'Hist. et Archéo. de Nîmes et du Gard*, 1, 1933-34, 51-56.

la deuxième⁵⁸. Cela signifie que ces deux périodes peuvent être mieux définies dans l'espace et dans le temps :

- première période : de la fondation à la deuxième moitié du III^e siècle, période marquée par des activités maritimes et la fondation de forteresses maritimes en Espagne et d'Agde à Nice.
- deuxième période : à partir de la deuxième moitié du III^e siècle, période au cours de laquelle les Marseillais font la conquête de «quelques-unes des plaines alentour» ; à ce sujet trois problèmes se posent :

a) Pour quelles raisons Marseille s'est-elle lancée dans une politique nouvelle dans son histoire ? Pour résumer, on peut envisager trois orientations possibles :

1. Une poussée expansionniste dans une phase de croissance : Marseille enrichie par ses activités maritimes et au faite de sa puissance militaire investit ses moyens dans la conquête de terres grâce auxquelles les familles marchandes élargissent une propriété foncière jusqu'alors limitée par l'exiguïté de la *chôra*.
2. Une reconversion économique : Marseille voyant son monopole commercial dans le bassin nord occidental et la Gaule méridionale remis en cause par l'arrivée du vin et des marchands italiens est contrainte de s'assurer une nouvelle façon de vivre qui tend à la rapprocher de l'image classique de la cité coloniale créant au-delà de son territoire autarcique une zone d'exploitation de surplus (encore faudrait-il que ces surplus concernent les céréales plutôt que la vigne !).

⁵⁸ L'emploi de l'aoriste *éktsan* dans la subordonnée, après l'aoriste *ischusan* dans la principale est syntaxiquement normal pour indiquer un fait passé, antérieur à un autre fait passé; en outre dans la pensée de Strabon, il est évident que la fondation des *épitéichismata* est liée à la maîtrise de la mer et non à une expansion territoriale (bien au contraire !). Notons que G. Barrauol, 1969. p. 222, avait utilisé cette antériorité des *épitéichismata* que, d'ailleurs, F. Lasserre a bien marquée dans sa traduction de la CUF. J. de Wever (Thucydide et la puissance maritime de *Massalia*, AC, XXXVII, 1, 1968. p. 37-58) avait proposé une interprétation du texte de Pausanias X, 8, 6 («Après qu'ils eurent obtenu, grâce à leur flotte, l'hégémonie sur mer au détriment des Carthaginois, les Massaliotes acquirent la région qu'ils occupent maintenant et atteignirent un haut degré de prospérité») qui impliquait aussi deux phases successives de l'histoire de Marseille : «une période d'expansion maritime qui aboutit à l'hégémonie sur mer suivie d'une période d'expansion territoriale durant laquelle les Massaliotes ont occupé les plaines environnantes et se sont constitué leur *chôra* ». De Thucydide I, 13-14, J. de Wever déduisait que les victoires navales de Marseille sur Carthage s'étaient déroulées durant la période située entre la fin de la tyrannie de Polycrate (522 av. J.-C.) et la fin du règne de Darius (485 av. J.-C.).

3. Une opération stratégique destinée à créer une zone tampon permettant d'éloigner la menace des peuples indigènes qui s'organisent ou deviennent agressifs, par exemple dans une phase d'intégration/rejet bien connue dans le processus d'acculturation.

Au vrai, ces trois hypothèses peuvent s'additionner ou se compléter l'une l'autre.

Notons cependant que la limite d'importance de la *chôra* apparaît sans doute à travers l'organisation socio-politique de la cité aristocratique qui reste jusqu'au bout d'abord fondée sur des critères d'appartenance aux *génés* et non de richesse ou de propriété, comme on en vit l'évolution dans d'autres cités grecques.

b) Où se situent ces plaines ? Quelle étendue ont-elles ?

c) Comment s'est faite cette expansion ? En une seule fois ou en plusieurs étapes ? Grâce au seul courage des Marseillais ou avec l'aide des Romains ?

Quels indices archéologiques peut-on invoquer en faveur de cette poussée ?

— avant la fin du III^e siècle av. J.-C. : abandon définitif de l'oppidum fortifié de Notre-Dame-de-Pitié à Marignane, momentanément de l'habitat de l'Île à Martigues.

— au début du II^e s. av. J.-C. : destruction par un incendie et abandon de l'oppidum fortifié de la Teste-Nègre aux Pennes-Mirabeau, destruction violente (boulets de baliste) et incendie du sanctuaire salyen de Roquepertuse à Velaux et de l'oppidum du Baou-Roux à Bouc-Bel-Air.

— dans le deuxième quart du II^e siècle av. J.-C., restructuration ou réoccupation d'habitats existants (Saint-Pierre-les-Martigues, Saint-Blaise avec construction d'un rempart de blocs appareillés) ou ayant existé (Saint-Marcel, l'Île à Martigues, Baou-Roux à Bouc-Bel-Air); création de nouveaux habitats fortifiés (Le Baou-Rouge à Auriol, Entremont, la Tête-de-l'Ost à Mimet) ou non (La Cloche aux Pennes-Mirabeau : tous ces habitats sauf celui de la Cloche (et peut-être Entremont ?) sont détruits ou abandonnés dans le dernier quart du II^e siècle av. J.-C. tandis que le Castellat de Rognac paraît occupé à partir du milieu du I^{er} s. av. J.-C. (comme aussi celui de Roquefavour à Ventabren ou encore Saint-Pierre-les-Martigues).

On connaît quelques éléments historiques rapportés par les auteurs antiques pour cette période :

- en 154 av. J.-C., d'après Polybe (34, 8), les Marseillais furent bloqués chez eux tandis qu'*Antipolis* et *Nikaia*

étaient assiégées ; on sait que les Romains intervinrent contre les Déciates et les Oxybiens, et on doit supposer que, de leur côté, les Marseillais débloquent leur ville.

- en 125-123, les Romains soumettent les Salyens qui, aux dires de l'abrégiateur de Tite-Live (*Per.*, 60), « *fines Massiliensium populabantur*» : que l'on traduise « *fines*» par «frontières» ou «territoire», il est clair que, pour les Salyens comme pour les Marseillais, ces limites existaient sur le terrain ! Si les événements majeurs connus (prise de la capitale des Salyens et fondation d'*Aquae Sextiae*) sont à mettre à l'actif des Romains, il est légitime de penser que les Marseillais participèrent aussi aux opérations militaires.
- de 104 à 102, Marius séjourne avec son armée dans la région proche de Marseille et effectue quelques incursions dans la *Provincia*, avant de battre les Teutons à la bataille d'Aix. Les Marseillais ne restèrent pas inactifs puisque Marius leur remit les *Fossae Mariana*, qu'il venait de faire creuser, «pour les récompenser de leur bravoure dans la guerre» (Strabon, IV, 1, 8). C'est aussi à l'occasion de cette bataille que Plutarque (*Marius*, 21) affirme que les Marseillais auraient utilisé les ossements des Cimbres et des Teutons vaincus pour enclorre leurs vignes qui, s'il faut prendre l'auteur au sérieux, ne devaient pas être très éloignées du lieu des combats⁵⁹.
- en 90, «C. Caelius vainquit les Salyens qui s'étaient révoltés» (Tite-Live, *Per.*, 173) : opération de police à l'intérieur d'une province, qui ne devrait guère concerner les Marseillais, du moins directement.

On pourrait ainsi proposer les pistes suivantes :

a) Jusqu'au III^e s. av. J.-C., Marseille joue avant tout son avenir sur mer, en maintenant une *chôra limitée* avec des relations parfois tendues avec ses voisins.

b) vers la fin du III^e et le début du II^e siècles, Marseille pourrait franchir la passe de Septèmes et étendre sa domination sur les plaines du sud-est de l'étang de Berre (des Pennes-Mirabeau à Châteauneuf-les-Martigues et

⁵⁹ Il ne faut peut-être pas trop demander à cette utilisation macabre des ossements qui pouvaient rappeler à la fois le danger que l'on avait couru et la victoire qui avait eu lieu : mais ne sommes-nous pas après tout dans une région où l'on pratique encore l'enclouage des crânes ? M. Clerc (*Massilia*, II, 53) avait proposé la plaine de Trets-Pourcieux-Pourrières comme localisation des combats.

Marignane), et une partie de la chaîne de l'Estaque(?)⁶⁰, mais sans inclure Saint-Blaise : réduction en esclavage, déplacements de population, création de situations de dépendance sont vraisemblables, sans colonisation directe perceptible⁶¹, mais, avec, aux abords, la création en réaction, d'habitats fortifiés indigènes. Vers l'Est, la réoccupation des Baou de Saint-Marcel pourrait aller aussi bien dans le sens d'un retrait que d'une expansion vers la plaine d'Aubagne.

c) En fait, c'est surtout après l'intervention romaine de 125-123 que l'on doit envisager pour Marseille des acquisitions de territoire vers le Nord et l'Ouest, en plus de l'étroite bande côtière qui lui fut remise par Sextius Calvinus. En tout état de cause et à partir de cette intervention, les problèmes de domination massaliète au-delà de la *chôra* originelle nous paraissent se poser de façon particulière ; jusqu'à cette date, en effet, les choses ont dû être moins tranchées et prendre la forme d'avancées et de reculs successifs au-delà de cette *chôra*⁶².

⁶⁰ Est-il nécessaire de relier l'exploitation des carrières de La Couronne à la possession du territoire attenant ? À l'Arquet, Ch. H. Lagrand a noté l'existence d'emplacements de carrières de surface au IV^e s. av. J.-C. ; le mobilier du village qui leur est associé est manifestement celui d'une population indigène et non massaliète (cf. Ch. H. Lagrand. Un habitat côtier de l'Age du Fer à l'Arquet, à La Couronne (B. du Rh.), *Gallia*, 17. 1959). R. Guéry, P. Pirazzoli, P. Troussat (Les carrières littorales de la Couronne : indices de variation du niveau marin, dans *Histoire et Archéologie*, Dossier n° 50, fév. 1981, 18-27) signalent que les environs immédiats de la carrière Roquetaillade, à Carro, «étaient déjà occupés vers le III^e s. avant notre ère, époque qui correspond à la construction du rempart hellénistique de Marseille». Cf. aussi, dans *ÉtMass 1* : Discussions.

⁶¹ Extension dont le souvenir pourrait s'être conservé à l'époque romaine dans l'excroissance qui, au-delà du bassin de Marseille, englobe la commune des Pennes Mirabeau. P. Arcelin, étudiant l'évolution interne des habitats de Provence et mettant en relation avec les destructions d'habitats indigènes que nous avons notées, celles de la Borie du Loup à la Roque d'Anthéron, de Bompas sur la Durance et de certains quartiers d'Arles, envisage une « expansion territoriale de la *chôra* marseillaise dans le premier quart du II^e siècle jusqu'au contact avec les populations cavares (Lubéron, Durance, Alpilles) », sous la forme d'un protectorat où les « populations semblent conserver leur autonomie politique » (Évolution des rapports sociaux dans la basse vallée du Rhône aux II^e et I^{er} siècles avant notre ère, dans *Archéologie et rapports sociaux en Gaule*, Besançon, 1982 (1984), 189-194). Cette vision des choses, reprise dans sa communication du 16/3/85, a été abandonnée dans la version écrite par l'auteur pour ces Actes.

⁶² Il paraît difficile d'utiliser la seule mention de la Massaliotide (= *hé Massaliôtis*, s.e. *chôra* ou *gê* par Strabon, IV, 2, 3 (« Les Arvernes étendaient leur souveraineté jusqu'à Narbonne et jusqu'aux frontières de la Massaliotide »), pour justifier son extension sur la rive droite du Bas-Rhône à une date ancienne (G. Barrauol, *op. cit.* n 3. 227). Strabon qui est en train de démontrer la puissance des Arvernes suggérerait plutôt que leur empire englobait sans doute les Volques et les Salyens : ainsi verra-t-on, après leur défaite de 123, les dynastes Salyens trouver refuge chez les Allobroges, autre peuple manifestement intégré dans cet empire.

3.2.2. Le delta du Rhône

Nous trouvons à son sujet quelques allusions un peu plus explicites quoique d'interprétation assez délicate dans les textes anciens.

L'intervention la plus ancienne paraît être la fondation de forteresses destinées « à faire face aux barbares qui habitent aux abords du Rhône ». Strabon (IV, 1, 5) cite *Agathé et Rhoé/Rhodé/Rhodanousia* ; on doit pouvoir y ajouter, pour une période difficile à préciser, Arles « appelée *Théliné* au temps ancien où les Grecs y habitaient » (Aviénus, *Ora maritima*, 690-691) : points d'appui des Marseillais dans une région qui, par ailleurs, leur échappe mais où ils trouvent des relais pour leurs échanges⁶³.

Dans le recueil *Des Singularités merveilleuses* (5, 89), un paragraphe est consacré à un curieux étang situé « dans la *chôra* des Massaliotes, aux abords de la Ligystique » : il est difficile de ne pas le localiser dans le delta du Rhône, ou à sa proximité immédiate (F. Benoit proposait d'y voir le Vaccarès). Or la localisation par rapport à la Ligystique permet peut-être de dater cette information. On sait en effet par Strabon (IV, 6, 3) que « les anciens auteurs appelaient pays ligystique le pays occupé aujourd'hui par les Massaliotes », faisant ainsi aller la Ligurie jusqu'à Marseille (et au-delà), alors que les auteurs postérieurs nomment les Salyens Celto-ligures et que Strabon invite à limiter la Ligurie à l'Argens ; de fait le terme de Ligystique au sens large est utilisé par Hécatée, Aristote, Timée ou Polybe, si bien que l'on est en droit de penser que c'est à partir d'Artémidore et de Poseidonios qu'on l'a restreint au sens défini par Strabon. Ainsi l'utilisation de la Ligystique pour localiser notre étang indiquerait une compilation d'un auteur antérieur à Artémidore et Poseidonios et inviterait à inclure cet étang (et le delta du Rhône ?) dans la *chôra* massaliote avant les interventions romaines de 125/123 et donc aussi avant le don des *Fossae Marianae* en 102.

Précisément, après avoir mentionné la remise par Marius du canal qu'il venait de faire creuser, Strabon (IV, 1, 8) ajoute que de toute façon, l'accès du fleuve demeurait délicat en raison des dépôts fluviatiles qui

⁶³ Tel doit être vraisemblablement envisagé le site d'Espeyran à Saint-Gilles (importance des trouvailles d'amphores, mobilier non spécifiquement culturellement grec, inscriptions gallo-grecques) plutôt que comme une éventuelle *Rhodanousia* (G. Barrauol, M. Py, Recherches récentes sur la ville antique d'Espeyran à Saint-Gilles-du-Gard, *RAN*, XI, 1978).

affleurent et du niveau particulièrement bas de la côte ; « aussi les Marseillais ont-ils édifié des tours en guise de repères, afin de se faciliter au mieux l'accès de la région⁶⁴ ; ainsi ont-ils également construit dans la même zone un sanctuaire d'Artémis d'Ephèse, après avoir délimité un emplacement formant île dans les bouches du fleuve ». Strabon ne lie pas la construction des tours-repères à la remise du canal, mais à la présence des dépôts alluviaux et à la mauvaise vision de la côte, phénomènes qui existaient de tout temps : il n'y a donc aucune raison de déduire de ce texte que la chronologie de la construction des tours et du sanctuaire d'Artémis est postérieure à cette remise. On rapprochera peut-être de ces aménagements les structures que l'installation de la zone industrielle de Fos a fait disparaître à la Roque d'Odor : le mobilier (campanienne A, bols à reliefs, céramique non tournée des ateliers de la région de Marseille) suggère une occupation vers la deuxième moitié du II^e siècle et le début du I^{er} s. av. J.-C.

En 218 av. J.-C., alors qu'Hannibal a franchi l'Èbre, Rome envoie une armée sous le commandement de Scipion pour lui barrer la route ; selon Polybe, III, 41, « Publius (Scipion) s'étant fait transporter le long de la Ligystique arriva le cinquième jour après son départ de Pise dans la région de Marseille (*éis toûs katà Massalian tópus*) et ayant abordé à la première bouche du Rhône qu'on appelle massaliotique, il débarquait ses troupes » ... ; pour J. de Wever « ce passage prouve clairement l'existence d'une *chôra massaliôtis* qui s'étendait à l'Ouest de la ville jusqu'au delta du Rhône » (donc d'un seul tenant et incluant la chaîne de l'Estaque). Autant effectivement on peut

⁶⁴ Toutes les utilisations du verbe *exoikéiô* au moyen et au passif recouvrent le sens de : « admettre dans sa familiarité, se concilier » : c'est notamment le cas des deux autres passages où Strabon utilise ce verbe (II, 3, 4 ; V, 4, 12). Pourquoi alors traduire, comme le fait F. Lasserre « désirant d'ailleurs marquer de toutes les manières que cette région leur appartient » ? C'est d'une part rattacher le participe présent *exoikeiomenos* au verbe *exoikô* (avec le sens « d'occuper entièrement » chez Thucydide, II, 17, 1) et d'autre part apporter dans le raisonnement de Strabon une déviation que le traducteur est obligé d'introduire en ajoutant l'adverbe « d'ailleurs ». Ces tours (*purgoi*) ne doivent pas en effet être prises au sens militaire du terme, mais au sens de colonnes repères ou de « phares » ; on ne peut manquer d'évoquer à leur sujet ce que nous dit Strabon (III, 5, 5) sur les deux tours qui marquent le détroit de Sicile : « Les habitants de Rhégion ont érigé la petite colonne en forme de tourelle (*purgion*) qui se voit sur le détroit de Sicile et juste en face d'elle s'élève la tour (*purgos*) dite de Peloros » pour compléter le parallélisme, on notera la présence d'un sanctuaire de Poséidon près de la colonne de Rhégion (cf. Strabon, VI, 1, 5).

estimer que Scipion s'installe dans un mouillage utilisé ou préparé par les Massaliotes et que la bouche massalitique recouvre un sens de domination (et pas seulement géographique⁶⁵, autant à suivre Polybe à la lettre, on peut douter qu'il fasse allusion à une *chôra* continue : *hoi kata Massalian topoi* n'est pas l'équivalent de *hê chôra massaliôtis* !

3.3. La civitas foederata Massiliensium

À l'époque romaine, Marseille est l'une des 21 ou 22 *civitates* délimitées, sans doute en 27 av. J.-C. par Auguste, en même temps qu'étaient définies les frontières de la province de Narbonnaise. En fait, cette organisation reprend ou modifie une situation mise en place sous César et les triumvirs. Or, nous pouvons nous faire une idée un peu précise des conditions dans lesquelles Marseille trouva ses limites. Au moment de la capitulation des Marseillais devant ses troupes en -49, César exigea qu'ils lui « remettent les armes et les machines de guerre, qu'ils fassent sortir leurs navires du port et des chantiers, qu'ils lui livrent l'argent du trésor public ; ces choses faites, César laissa subsister la ville considérant plutôt son nom et son antiquité que sa conduite envers lui et y plaça deux légions en garnison » (*B.C.*, II, 22). César est donc muet sur les conditions territoriales qu'il imposa à la ville. Nous savons par Cicéron qu'après la mort de César, Marseille put espérer recouvrer « ce qui lui avait été enlevé par le droit de la guerre » (*Phil.* XIII, 32) : on voit mal dans la liste des confiscations que César énumère ce qui pourrait avoir fait l'objet de tractations susceptibles d'inquiéter à ce point Antoine⁶⁶. Mais ailleurs (*de Off.*, II, 8), selon l'interprétation de M. Clavel-Lévêque (1977, 142), Cicéron aurait reproché à César d'avoir fait figurer dans son triomphe « Marseille, comme image de la perte de

son *imperium* (*ad exemplum imperii amissi*) » : pour éviter d'imaginer des réductions à l'état de pérégrins de citoyens de Marseille ou des déplacements de population trop importants (Strabon, IV, 1, 5, Florus, IV, 2 ou Orose, VI, 15 précisent que la ville conserva la liberté et Pline, III, 33, la qualifie de *civitas foederata*), il vaut mieux supposer que l'*imperium* que perdit Marseille ne concernait que le domaine situé au-delà de la ville et de la *chôra politiké*⁶⁷. Or les limites de la *civitas* se déduisent assez clairement de celles du territoire qui fut attribué à la colonie d'Arles, fondée entre 46 et 44 par Tiberius Nero⁶⁸ : elles coïncident avec celles que nous avons définies pour le bassin de Marseille, avec peut-être une excroissance vers le nord englobant la commune des Pennes-Mirabeau (si l'on suit la limite du diocèse de Marseille). Marseille se retrouvait ainsi dans le cadre auquel elle avait toujours été réduite avant ses incursions du II^e s. av. J.-C., puis son intégration dans la province de Transalpine.

En définitive, on connaît encore mal les caractéristiques de l'occupation de la *chôra* de Marseille grecque ; on ne sait pas vraiment interpréter les *oppida* qui la ceinturent ; tout au plus peut-on affirmer qu'ils ne sont pas occupés par des Grecs. Ils peuvent être aussi bien des points de contact avec l'arrière-pays que les habitats, plus ou moins fortifiés, d'une main-d'œuvre en bordure d'un territoire tout entier voué à la viticulture.

Il serait faux de qualifier précisément Marseille de « cité sans territoire » si l'on veut bien accepter de retenir quelle monnaie d'échange représentait sa production vinicole, même lorsque le vin italien prit peu à peu la première place sur les marchés gaulois⁶⁹. Mais il apparaît, à travers aussi bien les maigres informa-

⁶⁷ On saisit ici la difficulté qu'il y a à isoler l'étude du territoire (*chôra*) de celle du domaine. [Cf. la synthèse signalée n. 2].

⁶⁸ Pour les limites des cités de Marseille et d'Arles, cf. O. Hirschfeld, *CIL*, XII, 65 et 77 ; M. Clerc, *Aquae Sextiae*, 1916, 165-197 (avec bibliographie antérieure, notamment sur les *lapides finales* entre les cités d'Aix et d'Arles, pour lesquelles on ajoutera H. de Gerin-Ricard, *REA*, 1928, 215-218, et que l'on n'a aucune raison de repousser à la fin du II^e siècle ap. J.-C. comme le fait G. Barrauol, *op. cit.*, 207). [Cf. J. Gascou, Les limites de la cité antique d'*Aquae Sextiae*, dans *Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise*, Actes de la table ronde de Nîmes (1987), *École ant. de Nîmes*, n.s. n°20, 1989, 37-49].

⁶⁹ Outre le texte tardif de Paulin de Pella déjà cité, on pensera aux productions d'amphores qui se poursuivent au cours du I^{er} s. av. J.-C. et pendant tout le Haut-Empire (cf. G. Bertucchi, Fouilles d'urgence et ateliers de potiers sur la butte des Carnes à Marseille : les amphores, *RAN*, XV, 1982, 135-160) et aux allusions de Martial sur le vin de Marseille à Rome.

⁶⁵ Nous savons par Pline l'Ancien (III, 4, 33) que, parmi les trois bouches principales du Rhône, la plus orientale s'appelait *massaliticum* et la plus occidentale *hispaniense* ce qui suggère plutôt des dénominations de localisation ; dans le même sens, Strabon signale que l'on appelle le Golfe du Lion, Golfe "Galatique" ou "Massalitique", parce que, des deux échancrures qui le constituent, la plus importante se trouve du côté du Rhône et de Marseille.

⁶⁶ À ces tractations qui eurent lieu avec le Sénat, notamment par l'entremise de Cicéron, ce dernier fait plusieurs fois allusion (*Philip.* VII, 6 ; XIII, 32 ; *Ad Att.*, XIV, 14,6). M. Clerc (*Massalia*, *op. cit.*, II, 245) a pu même proposer que le Sénat ait envisagé de restituer à Marseille des terres données aux nouveaux colons d'Arles, mais le passage invoqué (*Philip.*, XIII, 31) a peu de chance de s'appliquer à ce cas plus qu'à n'importe quelle autre colonie.

tions antiques que dans les limites de l'acculturation ou la priorité donnée à la ville dans sa stratégie de défense, que cette *chôra* ne fut conçue comme une base d'expansion territoriale qu'à une date relativement tardive : à partir du II^e siècle av. J.-C. et sous la pression d'événements qui lui échappent en grande partie, Marseille voit ce territoire s'agrandir soit grâce à ses propres forces, soit par des dons de la puissance romaine : mais l'intervention de cette dernière à partir de 125 vient modifier complètement la situation d'une cité bientôt englobée dans une province.

[Mise à jour dans ma communication :
La *chôra* de Massalia, dans *Problemi della chora coloniale dall'Occidente al Mar Nero*. Atti XL Convegno intern. di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 2000). Napoli, 2001, 491-512.]

Définition et évolution du profil maritime de Marseille grecque (VI^e - I^{er} s. av. J.-C.) *

Marseille, cité maritime, voilà bien une évidence. Marseille grecque le fut dès l'origine, par contrainte et par vocation, comme sa métropole Phocéenne. Tout le monde connaît les textes de Trogue-Pompée (*ap. Justin*, XLIII, 3) et de Strabon (IV, 1, 5) qui, rapprochés, dressent un étonnant parallèle entre les deux cités, mère et fille :

Justin : « Les Phocéens, contraints, par l'exiguïté et l'aridité de leur territoire, à s'adonner à des activités davantage sur mer que sur terre, appuyaient leur mode d'existence sur la pêche et le commerce et même sur la piraterie qui, à cette époque, était tenue pour glorieuse ».

Strabon : « Les Massaliotes occupent un territoire planté d'oliviers et couvert de vignes, mais pauvre en céréales à cause de son aridité, si bien que, comptant plus sur la mer que sur la terre, ils préférèrent tirer parti de leurs dons pour les métiers de la navigation »¹.

Les questions auxquelles je voudrais tenter de répondre concernent la part que les activités maritimes

des Phocéens de Marseille représentent aussi bien en fonction de leur puissance (ou du moins dans l'image qu'ils en donnent) que dans le partage des responsabilités au sein des relations méditerranéennes. Cette vision replacée dans la longue durée devrait permettre de mieux cerner les limites et les faiblesses d'une cité que l'on a trop souvent assimilée à des partenaires occidentaux, dont la taille et la puissance n'étaient pourtant pas comparables, qu'il s'agisse de Syracuse, de Carthage ou de Rome.

1. Les activités commerciales maritimes dans la naissance et l'établissement de la puissance massaliote (VI^e-milieu du V^e s. av. J.-C.)

Pour cette période, nous nous appuyons sur un certain nombre de faits et d'interprétations, maintenant largement connues et acceptées. Aussi me contenterai-je de ne retenir, avec, en toile de fond, un schéma simplifié, que les faits susceptibles d'éclairer notre propos, tout en renvoyant aux études spécialisées qui fondent cette réflexion².

* Définition et évolution du profil maritime de Marseille grecque (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.), dans *L'exploitation de la mer. La mer, moyen d'échange et de communication*. VI^{es} Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire, Antibes, Octobre 1985, Éditions A.P.D.C.A., Juan-les-Pins, 1986, 31-53.

¹ On ne manquera pas d'évoquer aussi le raccourci utilisé par Strabon (VI, 1, 1) pour décrire les activités d'une autre colonie phocéenne d'Occident, Vélia : « Les Éléates sont contraints par la pauvreté de leur sol de se consacrer surtout aux métiers de la mer, d'exploiter les salaisons de poisson et d'autres activités de ce genre ».

² Pour ne citer que les ouvrages ou articles les plus récents où l'on trouvera la bibliographie antérieure : J. Boardman and N. G. L. Hammond, ed., *The expansion of the Greek World, Eight to Sixth Centuries B.C. The Cambridge Ancient History*, 2nd ed., vol. III, 3, 1982 ; J.-P. Morel, Greek colonization in Italy and in the West (Problems of Evidence and Interpretation), dans *Crossroads of the Mediterranean, Archeologia Transatlantica*, II, Publication d'Histoire de l'art et d'archéologie de l'Université Catholique de Louvain, 1983 ; *Id.*, les relations économiques dans l'Occident grec, dans *Modes de contacts et processus de transformation dans les sociétés anciennes*, Actes du Colloque de Cortone (1981), 1983.

1.1. Le moment de la fondation de Marseille

Ni le rôle pionnier des Phocéens, ni l'aspect commercial de la fondation de Massalia n'avaient échappé aux auteurs anciens. Si l'on en croit Hérodote (1, 163), « les Phocéens sont les premiers des Grecs qui aient accompli des navigations lointaines; ce sont eux qui découvrirent le golfe Adriatique, la Tyrhénie, l'Ibérie, Tartessos ». C'est vraisemblablement au cours de ces navigations que, aux dires de Justin (XLIII, 3), « ayant osé avancer aussi loin que le rivage de l'Océan, ils touchèrent dans le golfe Galatique à l'embouchure du Rhône et, séduits par l'agrément du lieu, retournèrent chez eux où, ayant raconté ce qu'ils avaient vu, ils engagèrent un plus grand nombre de compagnons ». Aristote (*ap.* Athénée, XIII, 576) et Plutarque (*Solon*, 2) définissent de façon claire la qualité de ces fondateurs: « Ce sont des marchands phocéens d'Ionie qui fondèrent Marseille », écrit Aristote; « on a vu des commerçants fonder de grandes villes, comme Protis qui fonda Marseille », dit Plutarque.

L'archéologie a apporté une large confirmation à cette vision des choses, tout en offrant les matériaux susceptibles de préciser la participation des Phocéens et des Massaliètes aux courants commerciaux dans le bassin occidental de la Méditerranée. À la veille de la fondation de Massalia, celui-ci apparaît divisé en trois grands ensembles:

- la partie Sud (Afrique du Nord, Sicile occidentale, Sud de l'Espagne, Baléares, Sardaigne), zone privilégiée de l'expansion phénicienne, caractérisée par la présence de colonies puniques anciennes (Utique, Carthage);

- la partie orientale, où l'on peut distinguer deux pôles: d'une part, au Sud-Est (Sicile, Italie du Sud), une zone privilégiée de l'expansion grecque, où les plus anciens et les plus actifs ont été les Corinthiens de Syracuse et les Eubéens des villes du Détroit et de Campanie, d'autre part, au Nord-Est, l'Étrurie, liée aussi bien à l'un qu'à l'autre des ensembles déjà définis;

- la partie Nord, de la Ligurie à la Catalogne, encore indemne de toute fondation étrangère, restée pendant longtemps à l'écart des grands courants commerciaux méditerranéens, mais qui connaît dans les dernières décennies du VII^e s. av. J.-C. une double approche: d'une part, à l'Est la diffusion de produits étrusques (amphores et leur service d'accompagnement de bucchero et de céramique étrusco-corinthienne) qui, sur des sites comme Saint-Blaise, la Liquière ou les habitats des rives de l'étang de Mauguio, paraissent constituer les seules

importations présentes³, d'autre part, à l'Ouest (par exemple à l'Illa-d'en-Reixa ou à Ullastret) l'arrivée de quelques amphores phénico-puniques⁴. Or dans ce secteur Nord de la Méditerranée occidentale, ce double mouvement se poursuit dans la première moitié du VI^e s. av. J.-C., donc après les fondations de Massalia et *Emporion*, en présentant les caractères suivants:

- a) la diffusion des produits étrusques s'amenuise au fur et à mesure que l'on va vers l'Ouest: majoritaires à Saint-Blaise, à la Liquière, à Bessan (La Monédière), encore 30 % des amphores à Pech Maho, mais des fragments peu nombreux à *Emporion* ou à l'Illa-d'en-Reixa; de façon symétrique, la diffusion des amphores phénico-puniques diminue en allant vers l'Est: majoritaire à l'Illa-d'en-Reixa (et *Emporion*!), près de 40 % à Pech Maho, quelques-unes seulement à Saint-Blaise; si les chiffres sont difficiles à manipuler en l'absence de comptages précis par séquences chronologiques exactement comparables, la tendance générale est bien celle-là.

- b) en Provence et en Languedoc, les produits étrusques se maintiennent en chiffres absolus (et diminuent en chiffres relatifs); le bucchero disparaît complètement des importations après le milieu du VI^e siècle, seules subsistent ensuite les amphores.

- c) dès après 600, on trouve sur les sites de Gaule du Sud (et notamment à *Massalia*), à côté des produits étrusques, de rares vases corinthiens et surtout des céramiques de Grèce de l'Est (coupes ioniennes archaïques A1, A2, B1, B2 et amphores ioniennes, céramiques grise buccheroïde éolienne?); c'est aussi d'ailleurs le faciès du site de Tharros en Sardaigne. Puis, à partir du deuxième quart du siècle, particulièrement après le milieu, deux catégories prennent

³ Cf. J.-P. Morel, Le commerce étrusque en France, en Espagne et en Afrique, dans *L'Etruria mineraria*, Atti del XII Convegno di Studi Etruschi e Italici (1979), 1981; B. Bouloumié, *Recherches sur les importations étrusques en Gaule du VIII^e au IV^e s. av. J.-C.*, Thèse d'État dactylographiée, Paris, 1980; M. Py, *La Liquière (Calvisson, Gard), village du l'Âge du fer en Languedoc oriental*, Suppl. 11 à la RAN, 1984; M. Py, B. Dedet, *L'occupation des rivages de l'étang de Mauguio (Hérault) au Bronze final et au premier Âge du fer*, 3 vol., Publications de l'ARALO, Caveirac, 1985.

⁴ *Els orogens del mon iberic*, Simposi internacional (Barcelona-Empúries, 1977), (= *Ampurias*, 38-40, 1976-78), *passim*; O. Arteaga, J. Padro i E. Sanmarti, El factor fenici a les costes catalanes i del Golf de Lio, dans *Els pobles preromans del Pirineu*, 2 Colloqui intern. d'arqueol. de Puigcerda, 1978; E. Sanmarti, Les influences méditerranéennes au N.E. de la Catalogne à l'époque archaïque et la réponse indigène, dans *I Focei dal Anatolia all'Oceano*, PdP, CCIC-CCVII, 1982.

une importance croissante : les importations de céramique fine attique et surtout les produits occidentaux massaliètes (céramiques pseudo-ioniennes peintes ou non, une partie de la céramique grise monochrome, amphores) ; rappelons qu'en Catalogne et Languedoc occidental, à côté de la vaisselle fine attique, ce sont les amphores phénico-puniques qui restent largement majoritaires. Les questions qui se posent concernent bien sûr l'identité de ceux qui assurent le transport de ces différents produits. Faut-il distinguer entre production, transport et distribution (ou redistribution) ? et quelle part y prennent Phocéens et Massaliotes ? Il apparaît à l'évidence que les Phocéens se sont installés dans l'espace laissé libre entre les implantations étrusques et grecques à l'Est et phénico-puniques à l'Ouest : *Massalia* et *Emporion* se situent de façon exactement symétrique par rapport à ces deux implantations et vont permettre à leurs habitants de s'insérer comme un coin entre elles.

Il apparaît aussi que les navigateurs étrusques et phéniciens ont précédé les Phocéens dans ce domaine nord-occidental, tandis que ceux-ci pourraient bien, à partir du début du VI^e siècle, assurer en priorité les liaisons avec le bassin oriental de la Méditerranée, utilisant comme comptoirs de débarquement aussi bien leurs propres fondations de *Massalia*, *Emporion* (puis *Alalia*) que les ports d'accueil installés à Gravisca, *Tartessos* ou *Mainaké*. L'impression qui prévaut pour cette période est que le bassin occidental représente une zone de conquête et d'aventure où les cartes ne sont pas encore distribuées, zone de recherche de matières premières plus que de marchés où ont lieu des échanges qui peu à peu se régularisent et assurent d'abord la distribution de produits disponibles sur place. Le « plus » qu'apportent les Phocéens, c'est, d'une part, des liaisons régulières avec le bassin oriental et, d'autre part, un réseau de redistribution fixe à partir des deux pôles principaux de *Massalia* et d'*Emporion*, qui révélera d'ailleurs son extraordinaire efficacité dans la période suivante.

1.2. L'émergence de Marseille (v. 550-450 av. J.-C.)

1.2.1. Les mécomptes des Phocéens

En 546, la victoire de Cyrus sur Crésus provoque rapidement la mainmise perse sur les cités grecques d'Asie qui, à l'exception de Milet, avaient soutenu le roi de Lydie. Seuls les Phocéens, ou du moins, après réflexion, la moitié d'entre eux, préférèrent quitter leur patrie et finirent par débarquer à Marseille et à *Alalia*. On connaît la suite : apparemment plus enclins à la

piraterie qu'au commerce, les nouveaux arrivants aboutissent à lasser la patience de leurs voisins.

Étrusques de *Caere* et Carthaginois coalisés infligent (vers 540/535 av. J.C. ?) une sérieuse défaite aux Phocéens qui, obligés de quitter la Corse, se retrouvent en définitive fondateurs d'*Hyélé*. Il ne semble pas que Marseille ait pris part à cette bataille d'*Alalia* et l'on peut s'étonner qu'elle n'ait pas recueilli partie ou totalité des cinq ou six mille (?) rescapés, à un moment de son histoire où pourtant elle aurait pu éprouver le besoin de se consolider, si l'on place, vers cette période (ou un peu avant), l'épisode de Comanus pour rejeter les Massaliètes à la mer⁵.

Que Phocée elle-même ait eu du mal à retrouver sa prospérité après la conquête perse et la perte de la moitié de ses habitants, puis les déboires des émigrés d'*Alalia*, nous en avons sans doute un reflet, vers 500/495, au moment de la révolte de l'Ionie. À cette occasion, Phocée est un des artisans du rassemblement de la flotte ionienne à laquelle elle donne le commandant, Dionysios⁶, ce qui confirme la réputation maritime de la cité ; mais elle ne peut fournir que trois trières, ce qui représente le plus petit contingent (à égalité avec Myonte), que l'on comparera aux cent fournies par Chios ou aux quatre-vingts par Milet. La flotte, on le sait, est vaincue par la flotte perse (c'est-à-dire phénicienne) à Ladé.

Phocée continue-t-elle malgré tout à jouer un rôle maritime et notamment en liaison avec *Massalia* ? On peut en douter. Pour Thucydide (I,13-14) en tout cas, si le VI^e siècle a été celui des flottes ioniennes, les grandes puissances maritimes sont les Phéniciens, les tyrans de Sicile et les Corcyréens ainsi qu'Athènes et Égine. Que les Massaliètes ne soient pas cités ne doit pas nous étonner, car, on va le voir, même au plus fort de leur puissance et de leur expansion, leur zone d'activité apparaît dorénavant bien délimitée.

⁵ Quelle interprétation faut-il donner aux vers du Ps.-Scymnos (v 250-252) concernant « Hyélé, ville des Massaliotes et des Phocéens qu'ont fondée les Phocéens, fuyant la domination perse » ? Qu'elle est passée à un moment (mais quand ?) sous la domination massaliète ? Ou bien que des Massaliètes s'y sont installés après la fondation qui est attribuée aux seuls Phocéens (mais quand ?) ? M. Gras, (*Caesardunum*, 12, 1977, 155-157) propose que Marseille soit devenue la nouvelle métropole des colonies phocéennes d'Occident après la chute de Phocée.

⁶ Selon Hérodote (VI, 12), ce serait Dionysios de Phocée qui aurait enseigné la manœuvre du *diekplous* aux Grecs d'Ionie, juste avant la bataille de Ladé, au cours de laquelle seuls les Chiotés auraient d'ailleurs été capables de la pratiquer (Hérod., VI, 15).

1.2.2. Le domaine d'activité massaliète

En fait, il n'est pas facile d'apprécier vraiment l'activité maritime des Massaliètes. Car nous sommes réduits pour cela à ne prendre en compte que les vestiges non périssables que l'on peut leur attribuer (amphores micacées, céramiques pseudo-ionienne ou pseudo-attique, monnaies) (= exportations) ou ceux qui les accompagnent (céramique attique, amphores étrusques ou puniques) (= importations). En fonction de ces éléments, cependant, on note :

- d'une part, l'établissement d'un quasi-monopole de distribution de produits massaliètes (à côté de céramique attique, de rares amphores étrusques jusque vers le milieu du V^e siècle et de quelques amphores puniques en Provence et en Languedoc oriental et, au-delà, vers l'intérieur de la Gaule⁷ ; cette distribution sans doute par cabotage à travers de véritables relais portuaires comme Espeyran ou Lattes ou de simples plages le long des côtes est-elle uniquement le fait des Massaliètes ou bien est-elle aussi relayée par des navigateurs ou des intermédiaires indigènes ? On a du mal à imaginer que, pour des échanges plus lointains, particulièrement vers la Bourgogne, les Massaliètes n'aient pas convoyé eux-mêmes le cratère de Vix ou même d'autres objets moins fabuleux.

- d'autre part, au-delà de ce véritable domaine réservé, l'existence de routes maritimes jalonnées, vers l'Est par les amphores massaliètes de Gênes, Pise, Gravisca (et dans l'arrière-pays les monnaies du type d'Auriol du trésor de Volterra), Syracuse et Sardaigne⁸,

⁷ Cf. Le tableau de répartition des amphores massaliètes, dans G. Bertocchi, *Les amphores de Marseille grecque (600-200 av. J.-C.)*. Identification, typologie, chronologie, importance économique, Thèse de III^e cycle dactylographiée, Université de Provence, 1979, p. V-XIII. Ajouter : A. Müller, La stratigraphie du Cluzel (Commune de Toulouse), *RAN*, XII, 1979, 125-160.

⁸ Pour Gênes : F. Tiné Bertocchi, Recenti rinvenimenti Genovesi. Osservazioni sulle ceramiche importate dell'abitato preromano di Genova, dans *I Focei dall'Anatolia all'Oceano*, *PdP*, CCIV-CCVII, 1982, 343-347 ; M. Milanese, Tipologia delle anfore, *ibid.*, 348-353. Pour Pise : O. Pancrazzi, Pisa. Testimonianze di una rota greca arcaica, *ibid.*, 331-342. Pour Gravisca : M. Torelli, Per la definizione del commercio greco-orientale : il caso di Gravisca, *ibid.*, 304-326 ; M. Slaksa, Anfore marsigliesi a Gravisca, *ibid.*, 354-359. Pour Syracuse : P. Pelagatti, Le anfore di tipo marsigliese nel Tirreno e in Sicilia, communication (non publiée) à la Table-Ronde «Vélia et les Phocéens : un bilan dix ans après», Naples, 1981. Pour la Sardaigne : R. Zucca, Ceramica greco-orientale nei centri fenici di Sardegna. Nuove acquisizioni, dans *I Focei dall'Anatolia all'Oceano*, *PdP*, CCIV-CCVII, 1982, 445-454 (450).

vers l'Ouest par les trouvailles du Languedoc occidental (Montlaurés, Pech Maho, Ruscino) et Catalogne (*Emporion*, Ullastret) où, cependant, se maintient la domination des amphores puniques (ou/et ibéro-puniques ?)⁹.

Pour apprécier ici la véritable activité maritime des Massaliètes, les questions qui se posent et auxquelles nous avons du mal à répondre sont les suivantes : les Marseillais franchissent-ils régulièrement le détroit de Messine au-delà de Syracuse (ou de Tarente), où ils pouvaient s'approvisionner en céramique attique et échanger, comme aussi en Étrurie, les métaux de Bretagne, de Gaule ou d'Ibérie ? Peut-on déduire de l'existence du Trésor des Marseillais ou de la stèle d'« Apellis, fils de Démon, massaliète », à Delphes, à la fin du VI^e siècle, l'existence de relations commerciales suivies vers le bassin oriental de la Méditerranée ? Et si l'on se tourne vers l'Ouest, quels sont les liens qui relient *Massalia* à *Emporion* et quelle place respective les deux établissements occupent-ils dans l'interdiffusion des produits de leurs aires géographiques ou dans leur distribution jusque dans l'isthme gaulois ?

1.2.3. Les luttes pour la maîtrise de la mer ?

Ce véritable monopole de redistribution instauré par Marseille dans la partie nord-occidentale de la Méditerranée semble s'instaurer sur un arrière-plan de luttes armées répétées sur mer et de concurrence ou d'accord commercial entre leurs protagonistes. Jusqu'à quel point peut-on disjoindre dans les relations maritimes celles qui mettent en jeu flottes militaires, flottes commerciales (quand ce ne sont pas les mêmes !) et pirates ? Les rivalités paraissent s'assumer en partie entre blocs ethniques (Grecs, Étrusques, Puniques, Romains ?), avec cependant entre eux des nuances, des ententes provisoires ou même des traités, et

⁹ En attendant les publications site par site, on trouvera des informations quantitatives chez J.-J. Jully, Importations de céramiques, influences commerciales et ambiance culturelle en Languedoc méditerranéen et Roussillon de la fin du VII^e s. à la fin du IV^e s. av. notre ère, *Caesarodunum*, 12, 1977, 160-196 ; *Id.*, *Les importations de céramique attique (VI^e-IV^e s.) en Languedoc méditerranéen, Roussillon et Catalogne*, Paris, 1980 ; et aussi les ouvrages cités ci-dessus n. 4, auxquels on ajoutera : Y. Solier, Céramiques puniques et ibéro-puniques sur le littoral du Languedoc du début du VI^e s. au début du I^{er} s. av. J.-C., *RELig*, 34, 1968, 127-150.

surtout le fait que l'un des problèmes autour duquel s'articulent ces antagonismes est constitué par la Sicile et la politique en général agressive des tyrans de Syracuse vis-à-vis de Carthage¹⁰ ou des Étrusques, qui cristallise les regroupements d'alliance¹¹. Si bien que l'on peut se demander si ce que l'on présente habituellement comme une lutte séculaire pour la domination des mers ou contre "l'ennemi héréditaire" n'est pas plutôt une suite de combats suscités de façon périodique par des tyrans en mal de popularité, mais n'affectant pas outre mesure, entre-temps, les relations interméditerranéennes. Ainsi voit-on les marchands carthaginois se réinstaller à Syracuse (et ailleurs) après le traité de 405, avant d'être expulsés et de voir leurs entrepôts et leurs navires pillés au moment de la rupture de 398 (Diod., XIV, 46), ou encore imagine-t-on qu'ils figurent avec d'autres négociants parmi les milliers de résidents étrangers qui se trouvent en permanence à Agrigente, dont l'une des activités les plus lucratives est le commerce de l'huile d'olive avec Carthage (Diod., XIII, 81, 4-5 et 84-3). C'est que, comme on le voit bien à travers le traité de 508 entre Rome et Carthage, la distinction doit être faite entre les navires de guerre et les navires de commerce, dont les libertés de circulation ne sont évidemment pas du même ordre ; même dans le traité de 348, dont les clauses sont plus restrictives, de vastes secteurs du domaine punique (Carthage, la Sicile) et Rome même restent ouverts aux affaires commerciales pour les citoyens des deux états.

Sur un fond de solidarité grecque face à l'entente "barbare" étrusco-carthaginoise¹², il faut alors peut-être marquer les limites des différents chocs. Ainsi la

¹⁰ Voir sur ce sujet la mise au point de C.R. Whittaker, *Carthaginian imperialism in the fifth and fourth centuries*, dans *Imperialism in the Ancient World* (P.D.A. Garnsey & C.R. Whittaker ed.), Cambridge, 1982, 59-90.

¹¹ Dans le face à face avec Carthage, deux périodes se détachent, d'une part, celle de Gélon (bataille d'Himère et luttes avec Anaxilaos de Rhégion, allié temporaire des Puniques), d'autre part, celle qui court de Denys l'Ancien à Agathoclès. Contre les Étrusques, on rappellera la victoire de Hiéron au large de Cumès (474), le ravage des côtes étrusques, de l'île d'Elbe, de la Corse orientale en 453-452, l'aide symbolique apportée par les Étrusques en 413 aux Athéniens assiégeant Syracuse et le pillage de l'île d'Elbe et du sanctuaire de Pyrgi par Denys en 385.

¹² En dehors de l'entente au moment d'Alalia, il faut retenir les enclaves puniques dans les ports de Caere et Tarquinia, et il a déjà été suggéré que les « conventions d'importation et les accords mutuels de sécurité » signalés par Aristote (*Pol.*, III, 9, 1280a 36) entre Étrusques et Carthaginois pourraient bien n'être guère différents des traités signés entre Rome et Carthage.

bataille d'Alalia ne serait qu'une opération de police contre la piraterie phocéenne dont un autre représentant, l'ancien commandant de la flotte ionienne à Ladé, Dionysios, prolongera encore la tradition au début du V^e siècle en attaquant, depuis la Sicile, les convois étrusques et carthaginois (mais non les Grecs) (Hérod., VI, 17) ; on a déjà noté la remarquable absence, au moins dans les textes, des Massaliotes dans ces événements. Si ceux-ci interviennent contre les Carthaginois et remportent sur eux une (ou plusieurs?) victoire(s) navale(s), c'est, aux dires de Justin, XLIII, à la suite de la capture de bateaux de pêche (massaliotes ?) ; ce (ou ces) combat(s) naval(s) entre Massaliotes et Carthaginois se sont-ils limités à la période 525-480, comme le propose J. de Wever¹³, ou bien ont-ils jalonné les siècles ? On constate en tout cas que les amphores puniques¹⁴ ne sont pas moins nombreuses dans le domaine de distribution massaliote après la bataille d'Alalia, pas plus d'ailleurs que les amphores étrusques. La disparition du bucchero après ± 540 marquerait certes la mainmise unilatérale sur les relations avec l'Étrurie par les marchands massaliotes, présents à Gravisca, durant toute la période qui nous concerne ici. Mais si les amphores étrusques se raréfient en Gaule du Sud au cours du V^e s. av. J.-C., c'est que non seulement le vin massaliote y a acquis un véritable monopole, mais aussi parce que les cités étrusques connaissent leur propre évolution et que s'affirme un déplacement des centres d'intérêt vers la Campanie et vers la plaine du Pô avec le développement du commerce terrestre transalpin en direction de la Gaule interne et des relations Grecs-Étrusques par les voies adriatiques (*Spina, Hadria*). Que Marseille imite, dans ses oboles, au milieu du V^e siècle les types de Syracuse et au début du IV^e siècle s'inspire, pour sa drachme lourde, du modèle créé par Euainétos ne signifie pas qu'elle épouse la politique extérieure de la cité sicéliote, mais qu'elle se rallie à l'emblème commercial d'une cité qui reste une plaque tournante entre les deux bassins de la Méditerranée.

¹³ Thucydide et la puissance maritime de Massalia, dans *AC*, XXXVII, 1, 1968, 37-58.

¹⁴ Il faut, dès cette époque, se poser la question de l'origine punique ou ibéro-punique. En tout état de cause (c'est-à-dire même si l'on ne doit parler que d'amphores puniques), il reste à savoir si ces amphores atteignaient Marseille (et la Gaule méridionale) par la voie nord-sud, par exemple à travers le relais de la Sardaigne, ou bien par l'ouest, par le circuit des Baléares ou/et de l'Ibérie (et Emporion), ou bien même à travers les deux voies en même temps.

2. Forces et faiblesses d'une implantation maritime (v. 450-49 av. J.-C.)

2.1. Le sens de l'implantation massaliète en Gaule méridionale.

Le V^e siècle voit donc se dérouler une série d'événements qui vont marquer un changement sensible dans la politique commerciale massaliète en Méditerranée. Outre les modifications au sein du monde étrusque, il faut signaler celles qui affectent les activités massaliètes en Gaule et en Ibérie. En Gaule interne, dans le secteur bourguignon-jurassien, l'abandon (Mont-Lassois) ou la transformation des habitats s'accompagnent de la disparition des amphores massaliètes dès le début du siècle. Une même contraction du domaine de distribution massaliète s'observe dans l'isthme gaulois. À *Emporion*, si quelques amphores massaliètes continuent à arriver, c'est à juste titre que F. Villard a insisté sur la disparition des monnaies du type du trésor d'Auriol et les débuts de la frappe de monnaies propres comme marque de l'indépendance de la cité par rapport à Marseille ; mais voyons-y le signe de la réussite des Emporitains plutôt que celui du déclin de Marseille.

Il faudrait disposer de données quantitatives sur les produits distribués par Marseille dans les *oppida* de Gaule méridionale mais leur déclin commence, semble-t-il, à la fin du V^e siècle et s'accroît manifestement au IV^e siècle¹⁵. On sait aussi que Marseille subit au cours de la première décennie du IV^e siècle une pression de ses voisins qui, sous la forme de

¹⁵ Les comptages des céramiques attiques à figures rouges de Marseille effectués par F. Villard restent valables, même si la prise en compte des vases unis à vernis noir en atténue quelque peu le déclin au V^e s. On en a un indice aussi à travers les données de l'oppidum du Mont-Garou, sur la côte varoise (cf. P. Arcelin, Ch. Arcelin-Pradelle, Y. Gasco, Le village protohistorique du Mont-Garou (Sanary, Var). Les premières manifestations de l'impérialisme marseillais sur la côte provençale, *DAM*, 5, 1982, 130). En Languedoc oriental, M. Py (Évolution des rapports sociaux de la fin de l'Âge du bronze à la conquête romaine en Languedoc oriental, dans *Archéologie et rapports sociaux en Gaule*, Actes de la Table-ronde CNRS de Besançon (mai 1982), Paris, 1984, 181) note « une baisse très générale des achats extérieurs, qui stagne à partir du IV^e s. à un niveau plus bas que celui atteint au I^{er} Âge du Fer ». Au contraire, pour le Languedoc occidental, les chiffres fournis par J.-J. Jully (art. cit. ci-dessus en n. 9) montrent une augmentation des produits importés, au moins de la fin du V^e au milieu du IV^e s. av. J.-C. à rapprocher de la même tendance reconnue à Ampurias.

l'épisode de Catumandus, la mettent dans une situation qui rappelle fort celle de Rome prise par les troupes de Brennus, à peu près à la même période. Sans vouloir ressusciter le thème des invasions celtes, il y a là l'indication d'une pression dont on ne trouvera un équivalent que deux siècles et demi plus tard avec l'offensive salyenne.

Or, c'est précisément aussi au cours de cette période qu'il faut placer le début d'une politique qui paraît avant tout chercher à établir en bordure de son domaine nord-occidental une ligne fortifiée qui, pour avoir quelque ressemblance avec celle que Rome édifie le long de l'*Ager Romanus*, n'en représente pas moins une idée stratégique tout à fait différente. Nous faisons allusion ici à la fondation successive d'une chaîne de colonies/forteresses le long de la côte gauloise. Dans l'état actuel de nos connaissances, leur ordre chronologique pourrait être le suivant : *Agathé* (fin V^e s. av. J.-C.), *Antipolis* (même période ou un peu plus tôt ?), *Olbia* (peu après le milieu du IV^e siècle), *Tauroeis* et *Nikaia* (avant la fin du III^e siècle ?)¹⁶. L'objectif de ces fondations est clairement exprimé par Strabon – des bastions contre les Barbares de l'arrière-pays (IV, 1, 5) – qui précise même, à propos de celles de la côte provençale (IV, 1, 9) : « pour maintenir libre la mer, quitte à leur laisser la maîtrise du continent ». Elles sont donc destinées non pas à défendre le continent contre des attaques de la haute mer (c'est-à-dire, par exemple, les Carthaginois ou les Étrusques), mais à assurer la libre circulation le long des côtes menacées par les pirateries ligure et salyenne à partir de leurs bases continentales. Il nous semble qu'il y a là l'adoption d'une nouvelle stratégie par Marseille qui nous livre à la fois les signes et les limites de son domaine : d'une part, les Massaliètes manifestent le fait que la maîtrise de la mer ne se défend plus seulement sur mer (avec des flottes militaires), mais aussi sur terre¹⁷ (cf. l'idée qui émergera peu à peu de la politique de Rome : on n'obtiendra la maîtrise de la Méditerranée que le

¹⁶ Pour Agathé : A. Nickels, Agde grecque : les recherches récentes, dans *I Focei dall' Anatolia all' Oceano*, PdP, CCIV-CCVII, 1982, p. 269-279. Pour Antibes : fouilles inédites (cf. *Gallia*, 1985). Pour Tauroeis : F. Brien, *Les documents et collections archéologiques relatifs au site de Tauroeis-Tauroentum (Le Brus, Var)*, Thèse de 3^e cycle dactylographiée, Université de Provence, 1982.

¹⁷ Jusqu'à ce moment, les Marseillais étaient présents partout sur la côte par l'intermédiaire de relais qui restaient des habitats indigènes, même si on a pu envisager de les y voir résider : par exemple à Agde (et à Antibes ?) ou à Espeyran (et à Lattes ?). Stratégie, disons-nous, car il semble bien qu'il s'agisse d'une politique à long terme et non pas seulement d'une réponse à une situation conjoncturelle.

jour où l'on en tiendra toutes les côtes) ; d'autre part, Marseille marque bien que son objectif concerne exclusivement la partie nord-occidentale de la Méditerranée¹⁸ : les positions d'Antibes et d'Agde sont symboliques à cet égard. Antibes représente le point où l'on touche le continent sur la route Italie centrale-Corse-Gaule et à égale distance de Marseille et de Gênes en direction de l'Étrurie. Agde apparaît comme le point de rupture et de rencontre avec les populations ibères et le réseau de distribution emporitain : la zone Orb-Hérault marque bien la limite entre les diffusions majoritaires d'amphores ibéro-puniques d'un côté et massaliètes de l'autre.

Notons, pour bien marquer ce changement de politique, que nous suggérons, qu'Agde comme Antibes étaient, avant leur nouveau statut de « colonies », largement fréquentées par les navigateurs massaliètes. Aussi ces fondations ont-elles pu prendre différents aspects, de la colonie de peuplement (Agde, Antibes ?) à la forteresse militaire (*Olbia* ?). Il faut dire que, si l'arrière-pays alpin d'Antibes ne paraît pas avoir présenté d'attrait économique évident (encore que l'on aimerait savoir l'intérêt d'une convention avec les *Ouelaunioi* proches suggérée par la fameuse main de bronze), Agde semble au contraire bien placée pour recevoir les métaux du Lodévois et du sud du Massif Central¹⁹ ; elle était bien placée aussi au débouché des voies d'Aquitaine et transcenales que l'on a envisagées comme voies de l'étain. C'est pourtant plutôt la route joignant la Cornouailles à Marseille par la Seine, la Saône et le Rhône dont témoignent Poseidonios (d'après Strabon III, 2, 9 et IV, 1, 14) et Diodore de Sicile (V, 38), s'inspirant à la fois de Poseidonios et de Timée, vraisemblablement dès le début du III^e s. av. J.-C. On connaît l'hypothèse que F. Villard a tiré de ce fait, en attribuant au voyage de Pythéas, réalisé vers la fin du IV^e siècle, l'objectif de réouverture de cette route de l'étain. F. Villard a estimé, en effet, qu'une expédition comme celle de Pythéas n'avait pu être organisée sans le concours financier de la cité et que celle-ci ne pouvait espérer trouver dans ces parages autre chose que l'étain. L'auteur ne croit

pas cependant qu'il s'agissait d'ouvrir une nouvelle route maritime tentant de concurrencer celle des Phéniciens, car, selon lui, « l'entreprise aurait été hasardeuse et peu rentable, étant donné la longueur du trajet maritime de l'Angleterre jusqu'à Marseille en contournant toutes les côtes d'Espagne ». Mais alors pourquoi avoir choisi la voie d'exploration maritime et non la route terrestre ? En outre, le trajet détroit de Gibraltar/Marseille n'est guère plus long que le trajet détroit de Gibraltar/Carthage : route bien connue des Massaliètes, empruntée aussi par le navigateur Euthyménès et jalonnée par les *polichnia* du sud de l'Espagne. Ajoutons pourtant un argument à l'hypothèse terrestre de F. Villard : il est de fait que la lecture de Strabon laisse entendre que les îles Cassitérides apparaissent aux Anciens plus près de l'Espagne et celle-ci plus près de la Bretagne qu'elles ne l'étaient en fait. Rien n'empêche alors de penser que la constatation de la réalité des distances aurait pu faire choisir à Pythéas la route terrestre à travers la Gaule, qu'il aurait pu d'ailleurs emprunter lui-même, si l'on en croit la remarque de Polybe (*ap. Strabon*, II, 4, 9) tenant pour invraisemblable que Pythéas « ait parcouru de telles distances à la fois sur mer et sur terre ». Mais tout cela reste fragile.

2.2. Marseille et l'intervention de Rome en Méditerranée (III^e-I^{er} s. av. J.-C.)

Le véritable tournant dans le destin et les activités maritimes de Marseille est à rattacher à un événement qui lui est extérieur : l'ascension de Rome et son émergence à partir du III^e s. av. J.-C. comme puissance navale et impérialiste en Méditerranée. Or cela signifie que, de partenaire égale, Marseille devient bientôt cliente d'une puissance qui la dépasse de loin et joue le rôle de leader jusque dans sa zone d'activité, avant d'entrer en conflit avec elle.

2.2.1. Marseille et l'élimination de Carthage

On a dit comment sa volonté de se constituer une zone exclusive d'activité dans la partie nord-occidentale de la Méditerranée tenait Marseille éloignée des tensions qui resurgissaient de façon chronique autour de la Sicile et de ses voisins carthaginois. On ne sera donc pas étonné de l'absence totale de Marseille au cours de la première guerre punique, pourtant guerre navale par excellence, où l'on avait vu Vélie, aux côtés de Tarente, Locres et Naples, aider les Romains à passer leurs troupes en Sicile. Il n'est pas

¹⁸ Dans les luttes qui, depuis la fin du V^e s. et pendant le IV^e s., opposent Carthage aux tyrans de Syracuse, Marseille apparaît totalement absente.

¹⁹ Ainsi peut-on aussi relever pour *Olbia* une position à proximité de la vallée du Gapeau et au débouché des minerais d'argent et de fer et du grenat des Maures ; mais il faut bien constater combien nous manquons, pour le littoral et l'arrière-pays, encore peu explorés, de témoignages de relations pour les IV^e et III^e s. av. J.-C.

sûr, en définitive, que le passage sous domination romaine de la Sicile, puis de la Sardaigne et la Corse ait eu quelque conséquence sur les relations de la cité massaliète avec ces îles²⁰.

On sait par contre combien Marseille se trouve traditionnellement associée à Rome dans la deuxième guerre punique. On a même parfois lié son déclenchement à des « intrigues marseillaises »²¹, parce qu'Appien rapporte l'inquiétude manifestée auprès de Rome, à l'occasion des activités d'Hannibal en Ibérie, « par les Grecs vivant dans la région de Sagonte ». Il est vrai qu'existaient vraisemblablement dans la région les trois *polichnia* (dont *Héméroskopeion*) cités par Strabon (III, 4, 6) comme massaliètes²², et surtout que, plus au Nord, *Emporion* et *Rhodè* pouvaient être concernées par une violation du traité de l'Èbre ... s'il entraînait dans les intentions d'Hannibal de procéder à leur conquête – ce qui ne fut pas le cas –. Mais il y a suffisamment d'arguments – et la suite des opérations le montre amplement – pour penser que Marseille et ses sœurs ou filles ibériques n'entraient guère en tant que telles dans l'enjeu de cette guerre et que Rome ne se serait pas lancée dans la bataille *uniquement* pour calmer leurs inquiétudes ou même défendre leurs intérêts. C'est un fait cependant que nous trouvons par la suite les Massaliètes aux côtés des Romains et notamment sur mer, mais les choses ne sont pas tout à fait claires. À en croire Polybe (III, 95) et Tite-Live (XXII, 19 et XXVI, 19), qui manifestement le suit, la participation massaliète se serait réduite à deux croiseurs rapides de reconnaissance en 217 et à quatre trières escortant Scipion de Marseille à *Emporion* en 210 et rentrant à Marseille aussitôt

²⁰ Outre les références archéologiques que l'on trouvera dans les articles cités à la n. 8, il faut signaler que les documents épigraphiques mentionnant des Marseillais avant le temps de la domination romaine à Panonnos (dédicace à Aphrodite de Clégoras, *IG*, XIV, 295), à Syracuse (épitaphe de Xénocritos, fils d'Héphaïstoclès: Clerc, I, p. 318) et à Tharros (épitaphe d'Euxéné, fille d'Anaxilaos, *IG*, XIV, 610) sont plus nombreux que par la suite (à Lilybée, épitaphe de Poseidermos, fils de Pythagorès: L. Robert, Noms de personnes et civilisation grecque, I, Noms de personnes dans Marseille grecque, *Journal des savants*, oct.-déc. 1968, 197-213 (206).

²¹ C'est le titre d'un chapitre de l'ouvrage de J.-P. Brisson, *Carthage ou Rome ?*, Paris, 1973.

²² Si ces *polichnia* servaient, comme on peut logiquement le penser, pour les Marseillais, de débouché aux métaux ibériques de la région de Castulo (cf. aussi Strabon signalant les mines de fer du Cap de la Nao à proximité d'*Héméroskopeion*), les Marseillais pouvaient craindre l'arrêt définitif par Carthage de sources de revenus importants, déjà largement entamées par les implantations récentes d'*Akra Leuké* et *Carthago Nova*.

après. Or il existe aussi un fragment de l'historien lacédémonien Sosylos d'après lequel les Massaliètes auraient activement contribué à la victoire navale romaine de 217 sur la flotte d'Himilcon²³, en utilisant la tactique du *diekplous*, tactique liée à l'éperonnage qui aura encore les préférences massaliètes en -49. Pourquoi Polybe (et Tite-Live) ont-ils ainsi minimisé le rôle des Marseillais ? Ou bien pourquoi Sosylos, partisan d'Hannibal, l'aurait-il amplifié ?

La deuxième guerre punique marque la fin de Carthage comme puissance maritime en Méditerranée, mais la cité punique n'en continue pas moins de participer aux mouvements du commerce. Marseille paraît même posséder avec elle des liens suffisamment étroits pour importer peut-être un peu de vin (mais les amphores sont-elles puniques ou ibériques ?) et surtout une partie de sa vaisselle culinaire : c'est de Carthage, en effet, que paraissent venir les *lopades* et les *caccabai* dans lesquelles les Massaliètes apprêtent leurs poissons et leurs ragoûts durant toute la première moitié du II^e s. av. J.-C.²⁴.

2.2.2. Les vicissitudes de l'expansion commerciale massaliète

a) Une réouverture vers l'Orient ?

Dès la fin du III^e s. av. J.-C., Rome tourne ses regards vers le bassin oriental de la Méditerranée et, après quelques hésitations, s'assure, au cours de la première moitié du deuxième siècle, la soumission de la Macédoine, de la Grèce et de l'Asie Mineure. Est-ce un hasard si la plupart des témoignages de la diaspora massaliète dans ces régions date précisément du II^e siècle²⁵ : dans l'île de Leucade (stèle de Démétrios), à Délos (décret du peuple et du Conseil en l'honneur de Léon, fils de Léon au début du II^e siècle et en tout cas avant 166; dédicace d'un vase dans le sanctuaire des dieux égyptiens par Philon, fils de Métrodôros figurant sur l'inventaire de Callistratos en 156-155),

²³ Cf. U. Wilcken, *Hermès*, XLI, 1906, 103-141 et J. Taillardat, La trière athénienne et la guerre sur mer aux V^e et IV^e s., dans *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, J.-P. Vernant dir., Paris-La Haye, 1968, spécialement 203-204.

²⁴ Cf. M. Bats, *La vaisselle céramique d'Olbia de Provence (v.350-v.50 av. J.-C.)*. Modèles culturels, types et fonction, thèse de III^e cycle dactylographiée, Université de Provence, 1985 (paru en Supplément à la *RAN*, 1988).

²⁵ Cf. L. Robert, *art. cit.* à la n. 20.

à Athènes (4 épitaphes concernant deux hommes, Théodôros, fils de Léomachos et Sphairos, fils de Platon, et deux femmes, Akropolis, fille d'Apollônios et Cléopâtre, fille d'Alexandros), à Rhodes (épitaphe d'une femme, fille de Sôteridas), à Lindos (dédicace à Athéna Lindia et Hermès Hégémôn par Thalès, fils de Poseidermos)²⁶ ? Ce n'est pas non plus un hasard si, durant ce même siècle, deux cités orientales sont amenées à utiliser leur parenté avec Marseille pour intervenir auprès de la puissance romaine : ainsi Marseille sert-elle d'intermédiaire en 197 en faveur de Lampsaque, en 129 en faveur de Phocée. Il ne s'agit pas seulement d'envisager comment les Marseillais se sont peut-être servis de leur vieille amitié avec Rome pour la suivre ou l'accompagner dans cette ouverture politico-économique vers l'Orient hellénique ; la présence permanente de citoyens massaliètes postulée par le type des inscriptions (décrets honorifiques ou épitaphes) traduit peut-être aussi un changement dans l'organisation commerciale, qui verrait la substitution de marchands résidents ou sédentaires aux marchands voyageurs accompagnant leur marchandise.

b) La concurrence italienne en Occident ?

À partir du III^e s. av. J.-C. – et sans doute plutôt à partir du milieu du siècle –, on note sur les sites littoraux du réseau de distribution massaliète l'apparition des amphores gréco-italiques (types Lyding Will a, b, c, d). Leur nombre s'accroît au cours du II^e s., les Dressel 1 remplaçant les dernières gréco-italiques de type Lyding Will e. Leur diffusion se fait manifestement au détriment des amphores massaliètes, qui semblent disparaître complètement au cours de la deuxième moitié du siècle²⁷. Parallèlement les céramiques cam-

paniennes à vernis noir et les quelques mortiers italiques qui accompagnent ces amphores chassent rapidement les céramiques à pâte claire, fabriquées à Marseille, qui continuent cependant à être représentées par des formes de cruches.

En outre, après quelques tentatives isolées vers la Gaule intérieure dans la première moitié du II^e siècle, on assiste, après le milieu du siècle, à un véritable déferlement d'amphores Lyding Will e puis Dressel 1, accompagnées ou non de céramiques à vernis noir dans deux directions où les produits massaliètes étaient auparavant absents, l'axe Aude-Garonne, avec notamment la mise en place d'un important centre de redistribution à Toulouse, et la Bourgogne, où, en pays éduen, Châlon-sur-Saône acquiert très vite une importance capitale. Les informations tirées de Poséidonios, Diodore de Sicile (V, 26), Cicéron et César ne laissent aucun doute sur la participation directe des marchands italiens à ce commerce du vin en Gaule, qui paraît s'accélérer à partir du moment où l'intervention en Transalpine fournit une nouvelle base de départ²⁸. Les marchands italiens, qui semblent avoir d'abord distribué leur vin à partir du Nord-Est de l'Espagne vers le Languedoc occidental et l'isthme gaulois, se sont-ils contentés d'intervenir en dehors de l'ancien réseau de distribution massaliète ? Si cela paraît vraisemblable au départ, il faut envisager à partir de la deuxième moitié du siècle une certaine interpénétration où des marchands marseillais ont pu aussi participer à l'approvisionnement des nouveaux débouchés gaulois ouverts par les *negotiatores* italiens²⁹. Cette situation de concurrence parallèle paraît particulièrement à travers le fait qu'au moins à partir de la conquête de la Transalpine (mais sans doute avant) les Romains installent leurs propres relais à Narbonne, puis aux débouchés des *Fossae Marianae* (Arles ? et entrepôts de Fos). Il apparaît que la diffusion du vin italien a dû provoquer une

²⁶ On ajoutera, dans ce regard vers l'Est, aussi, les quatre Massaliètes, théorodques de Delphes, honorés en 196-195 de la charge de proxènes, et la présence de mercenaires massaliètes dans les armées des rois grecs d'Orient, spécialement en Égypte (cf. M. Clavel-Lévêque, *Marseille grecque. La dynamique d'un impérialisme marchand*, Marseille, 1977, 39-41).

²⁷ Ce phénomène s'observe aussi bien en Languedoc oriental (M. Py, *L'oppidum des Castels à Nages (Gard)*, XXXV^e Suppl. à *Gallia*, 1978, 246-247 et n. 169, 170) que dans le Bas-Rhône (G. Barruol, M. Py, Recherches récentes sur la ville antique d'Espéyran à St-Gilles-du-Gard, *RAN*, XI, 1978, 92-93) ou la Provence (P. Arcelin, Ch. Arcelin-Pradelle, Y. Gasco, Le village protohistorique du Mont-Garou (Sanary, Var). Les premières manifestations de l'impérialisme marseillais sur la côte provençale, *op. cit.*, 100 ; G. Rayssiguier, Le sondage IIIa des Baou de Saint-Marcel à Marseille, *DAM*, 6, 1983, 71 et 76 ; à Olbia : observations personnelles).

²⁸ A. Tchernia, Italian wine in Gaul at the end of the Republic, dans *Trade in the Ancient Economy*, Londres, 1983, 87-104 ; *Id.*, *Le vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, Thèse d'État, Université de Paris-Sorbonne, 1984 [Rome, 1986, BEFAR 261] ; M. Bats, Le vin italien en Gaule aux II^e-I^{er} s. av. J.-C. en Gaule : problèmes de chronologie et de distribution, *DHA*, 12, 1986, 391-430.

²⁹ La présence de marchands massaliètes à Toulouse dans la deuxième moitié du II^e s. av. J.-C. est rendue vraisemblable par la découverte de restes de récipients de cuisson (*lopades*) en céramique modelée produite par des ateliers de la région marseillaise, cf. M. Bats, *Le vin italien, art. cit.*

grave crise, si l'on doit accepter qu'il finit par se substituer au vin massaliète, qui ne constitue plus un terme d'échange et n'est même plus consommé par les Massaliètes eux-mêmes, par exemple dans leur colonie d'*Olbia*. Il faut bien dire que la disparition de tout conteneur *connu* de vin massaliète entre \pm le milieu du II^e s. av. J.-C. et le règne d'Auguste constitue un mystère aussi inexplicable que difficilement acceptable. Si elle est réelle, cela signifie que les Massaliètes se trouvent privés de ce qui était leur moyen d'échange privilégié pour les produits gaulois qui constituaient à leur tour l'essentiel de leur fret maritime. Quelle part les Massaliètes prennent-ils durant cette période aux mouvements en Méditerranée et comment équilibrent-ils leur balance commerciale ? N'est-ce pas le moment où ils tentent une reconversion par une implantation limitée au-delà de leur *chôra* primitive et un nouveau type d'installation à l'intérieur de certaines de leurs forteresses maritimes³⁰ ? Il semble bien en tout cas que l'on puisse trouver un certain nombre de signes de leur faiblesse concernant leur marine, et notamment leur marine de guerre, dont on peut penser qu'ils ont dû renoncer à l'entretenir sur un grand pied.

2.2.3. L'état de la marine massaliète

a) La piraterie ligure et salyenne

On a vu que, selon Strabon, les Marseillais avaient installé le long de la côte provençale une série de forteresses maritimes destinées avant tout à servir de bases de lutte «contre les peuples qui leur disputaient injustement la maîtrise de la mer» et contre lesquels ils luttèrent souvent avec succès, ainsi que le prouvaient les trophées exposés à Marseille (Strabon, IV, 1,5) ou peut-être aussi le nom de la forteresse de *Nikaia*. C'est que les peuples ligures et salyens paraissent avoir entretenu une tradition d'aventuriers et de marins qui

³⁰ Chr. Goudineau, *Marseilles, Rome and Gaul from the third to the first century BC*, dans *Trade in the Ancient Economy*, London, 1983, 16-86, envisage que Marseille s'appuie sur une *chôra* élargie et s'assure des revenus invisibles par des exportations de technologie militaire (ou civile : *Id.*, Un contrepoids de pressoir à huile d'Entremont (B. du Rh.), *Gallia*, 42,1984, 219-221), sur cette idée et notre vision de la *chôra* massaliète, cf. M. Bats, Le territoire de Marseille grecque : réflexions et problèmes, dans *Le territoire de Marseille grecque*, Aix-en-Provence, 1986 (*ÉtMass 1*) (cf. dans ce même recueil : P. Arcelin, Le territoire de Marseille grecque dans son contexte indigène).

les portera d'abord à pratiquer la piraterie avant de les jeter, comme marchands, sur de frêles esquifs, jusque dans les mers de Sardaigne et de Libye (Diodore, V, 10). Si l'*Aegitna* de Polybe est peut-être avant tout un repaire de pirates, l'*Oxybios* de Strabon (IV, 1, 10) pourrait être un relais plus pacifique. Il semblerait que, pour une raison qui nous échappe (mais qui peut tenir avant tout à un problème de source)³¹, la piraterie ligure ait connu une recrudescence à partir du II^e s. av. J.-C. En 181, les Massaliètes se plaignent auprès du Sénat romain des dommages causés par les pirates ligures : faut-il y voir un aveu de faiblesse des Massaliètes ou un rappel à l'ordre à l'intention des Romains ? Je pencherais plutôt pour la deuxième interprétation, dans la mesure où les actions militaires menées alors aussi bien sur terre que sur mer concernèrent les *Ingauni*, peuple de la région d'Albenga, qui pouvaient faire partie de ces Ligures ralliés, lors de la deuxième guerre punique, à Hasdrubal, puis à Magon de Plaisance en 200. Les campagnes aboutirent à la capture de 32 bateaux pirates et, sur terre, au massacre ou à l'arrestation de ceux qui leur servaient de soutien³². En 154, contre les Ligures Déciates et Oxybiens qui assiégeaient *Antipolis* et *Nikaia*, puis en 125, contre les Salyens qui ravageaient le territoire même de *Massalia*, est mise en lumière la faiblesse de la défense terrestre massaliète. Autant on avait pu continuer à naviguer malgré les attaques des pirates, autant les attaques sur terre mettaient en danger la vie même des Massaliètes dans leurs établissements. On soulignera cependant que les interventions romaines de 125/123 se traduisent pour Marseille par une mesure dans laquelle on a surtout voulu voir un agrandissement territorial : la dévolution d'une étroite bande littorale de Marseille à la Ligurie. Il nous semble en fait que cette mesure doit être interprétée avant tout dans le cadre de la lutte contre les repaires de pirates : les Romains avaient procédé de la même façon, une dizaine d'années auparavant, pour mettre fin en Illyrie à la piraterie des *Ardiaioi* (Strabon, VII, 6).

³¹ Alors que sur terre, dans l'arrière-pays de Marseille, se déroulent manifestement des événements militaires dont témoigne seulement l'archéologie (cf. les études de P. Arcelin et M. Bats citées à la note précédente), les interventions contre les pirates ligures et salyens sont mentionnées par les auteurs anciens parce qu'elles mettent en jeu Rome, centre d'intérêt des historiens qui en parlent.

³² Tite-Live, XL, 18 et 25-29 ; Plut, *Aemil.*, 6. Cf. : H. A. Ormerod, *Piracy in the Ancient World, An essay in Mediterranean History*, 1924, 164-166 ; M. Clerc, *Massalia*, II, 1929, 28-30.

On sait que *Massalia* ne fut pas capable de tenir parfaitement cette côte provençale et qu'il faudra les campagnes menées en 67 à l'initiative de Pompée par ses légats Pomponius (dans le golfe gaulois) et Atilius (dans le golfe de Ligurie) pour venir à bout d'une piraterie qui poursuivait ses méfaits³³.

b) La flotte massaliète en 49 av. J.-C.

À partir des informations données par César et Lucain, on peut cerner d'assez près les forces navales qui participèrent aux deux engagements menés au cours du siège de la ville, l'un en face du Lacydon, l'autre au large de *Tauroeis* (Six-Fours, Var)³⁴. Au moment de la première bataille navale, les Massaliètes alignent 17 navires de guerre (*naves longae*) (César, *BC*, I, 56, 1) qui sont des trières (cf. César, *BC*, II, 6); 11 seulement sont pontés. À ces navires de guerre, il faut ajouter 7 navires légers (*naves actuariæ*) amenés par Domitius et un certain nombre de bâtiments plus petits (*minora navigia*), parmi lesquels sans doute des navires de charge (*naves onerariæ*) réquisitionnés dans les ports alentour (César, *BC*, I, 36, 2) et des bateaux de pêche (*piscatoriæ*) nommés aussi lors de la deuxième bataille navale (César, *BC*, II, 4, 2). Voilà une flotte que l'on comparera aux 10 trières autorisées à Carthage vaincue à la fin de la deuxième guerre punique plutôt qu'aux 130 quadrirèmes et quinquérèmes alignées par cette cité à la bataille de Myles en 260. Voilà aussi une flotte dont viendront à bout les 12 navires de guerre (*naves longae*) construits à Arles sur les ordres de César et confiés à D. Brutus, et qui incluaient un certain nombre de grosses unités. César (*BC*, I, 58, 3) mettait sur le compte du bois vert « la lenteur et la lourdeur » de ses vaisseaux. Lucain est plus précis (*Phars.*, III, V, 514 et 529-537); si la flotte comprend des birèmes (*liburnæ*) et des trirèmes, on y trouve aussi des quadrirèmes et des navires possédant « un plus grand nombre d'avirons », sans doute des quinquérèmes, mais aussi au moins une hémère pourvue d'une tour, constituant le navire amiral de Brutus. C'est que Trebonius disposait, avec trois légions, d'un très important réservoir humain non seulement pour le recrutement des rameurs mais aussi pour celui des fantassins embarqués. La description par César de l'armement et de la tactique utilisée lors de cette première bataille est claire : ces

navires sont fortement équipés de « javelots, tragules et autres projectiles » (I, 57, 2) destinés à accabler l'ennemi sous un déluge d'artillerie, puis à l'aide de « mains de fer et de grappins » ils les abordent, profitant alors de la supériorité militaire (et numérique !) des légionnaires embarqués (I, 58, 4). Les Massaliètes, au contraire, « forts autant de la vitesse de leurs navires que de l'habileté de leurs pilotes », cherchent à mettre en œuvre des tactiques fondées sur l'éperonnage, soit selon la manœuvre du *periplous* (I, 58, 1) (« *producta longius acie circumvenire nostros* », soit selon celle du *diekplous* (*ibid.* : « *remos transcurrentes detergere* »). La bataille s'achève par la retraite des Marseillais, (qui perdent 9 navires dont 3 coulés et 6 capturés (I, 58,5 et II, 5, 1) : la tactique de l'abordage a été plus payante que celle de l'éperonnage. Lors de la deuxième bataille navale, les Massaliètes ont tiré les leçons de la première. À leurs trières, ils ajoutent « des bateaux de pêche (*piscatoriæ*) qu'ils avaient pontés de façon à protéger les rameurs contre les projectiles et les remplissent d'archers et d'artillerie » ; comme ils ont radoubé de vieux navires pour remplacer les 9 perdus au cours de la première bataille (*BC*, II, 4) et qu'ils ont reçu le renfort de 17 bâtiments, dont quelques-uns munis d'éperons (*BC*, II, 3), la partie peut paraître plus équilibrée. En fait en raison de la rapide défection de la flotte de Nasidius et malgré le courage des Albiques, qui représentaient l'infanterie embarquée sur les navires massaliètes, ceux-ci sont encore victimes de la supériorité des grosses unités romaines qui choisissent, selon Lucain (*Phars.*, III, v. 556-570), « un mode de combat tel qu'en présente la terre » : « dans cette guerre navale, c'est l'épée qui agit le plus » (v. 569-570). Encore une fois l'infanterie romaine l'a emporté à l'abordage !

Que conclure pour qualifier la flotte massaliète ? À l'évidence, au I^{er} siècle av. J.-C., Marseille n'entretient plus qu'une flotte légère, peut-être capable de lutter contre la petite piraterie mais non contre la moindre flottille militaire équipée de gros bateaux. En 210 déjà, on l'a vu, ce sont 4 trières que les Marseillais avaient affrétées pour convoyer jusqu'à *Emporion* les 30 quinquérèmes de la flotte de Scipion.

Sans doute avaient-ils renoncé à s'équiper plus lourdement dans la mesure où ils pensaient pouvoir compter sur la flotte romaine ; sans doute aussi n'en avaient-ils pas les moyens, financiers et démographiques plus que techniques. Il n'empêche que, même si le blocus par les troupes césariennes les coupait de leurs approvisionnements en bois de construction, on puisse s'étonner que leurs *navalia* n'aient pu sortir durant les longs mois du siège les mêmes navires que César réussit à faire construire en un mois à Arles.

³³ Appien, *Mithr.*, 95 ; Florus, III, 6. Cf. H. A. Ormerod, *op. cit.* note précédente, 234-236.

³⁴ Sur ces épisodes, voir surtout les analyses détaillées de M. Clerc, *Massalia*, II, 1929, 110-127.

3. Les limites du dynamisme massaliète : faiblesses structurelles ou conjoncturelles ?

Marseille paraît avoir joui dans l'Antiquité d'une réputation qui la faisait comparer à d'illustres cités qui eurent, comme elle (mais plus qu'elle!) un destin méditerranéen maritime : Athènes, Carthage, Syracuse ou Rome. Mais à la base de leur réussite, il y eut un certain nombre de facteurs favorables, qui existaient dès le départ ou qu'elles surent mettre en valeur ou créer : ainsi en est-il de la disposition d'un territoire aux ressources et à la population suffisantes pour constituer une base de départ et que l'on accroîtra soit par l'extension terrestre directe de la *chôra politiké* ou de territoires sujets, soit par la suprématie maritime donnant accès aux richesses du commerce international ou à l'exploitation de sujets ou d'alliés d'au-delà des mers. Encore faut-il que la cité possède une classe d'entrepreneurs ou secrète des personnalités susceptibles de l'engager dans de telles entreprises. Qu'en est-il de Marseille ?

3.1. Territoires et ressources

Il n'est pas question de refaire ici une étude que nous avons en partie abordée ailleurs³⁵. Marseille se trouve isolée en bordure d'un continent barbare : pas de voisins grecs échelonnés comme en Grande-Grèce (ou même sur les bords de la mer Noire) ni appartenant à une *koiné* culturelle proche comme en Ibérie phénico-punique. La *chôra* immédiate paraît s'être toujours réduite au bassin de Marseille, enserré de tous côtés par des hauteurs répulsives (massif de Marseilleveyre et chaîne de Saint-Cyr, au sud ; chaîne de l'Étoile et chaîne de l'Estaque, à l'est et au nord) ; peut-être connu-elle quelque agrandissement tardif (au II^e siècle av. J.-C.) vers les plaines d'Aubagne, de Marignane et de la basse vallée de l'Arc.

Ce territoire, pauvre en céréales, portait cependant des oliviers et surtout de la vigne qui, de tout temps, servit à Marseille de monnaie d'échange et « grâce à laquelle elle se procurait au dehors tous ses approvisionnements », selon les termes de Paulin de Pella au début du V^e siècle (*Eucharisticos*, v. 526-527).

³⁵ Cf. M. Bats, *art. cit.* à la note 28. [Cf. Bats 2000, La chôra de Massalia, et 2008, Massalia et les formes d'organisation ..., *infra* dans ce volume].

Véritables prolongements de la cité massaliète, mais toujours de petite taille, ses colonies/forteresses du littoral languedocien et provençal lui donnent accès plus qu'à de riches terres agricoles, qui apparaissent en général bien limitées³⁶, à des ressources minérales proches (grenat et argent des Maures, minerais métalliques du sud du massif Central ; corail et pourpre des Stœchades) ou lointaines (étain de Cornouailles). Qu'en est-il, par contre, des relations de Marseille avec ses sœurs ou filles ibériques, *Emporion* et les trois *polichnia* du Sud-Est, qui lui donnent théoriquement accès aux immenses richesses minières de la péninsule ? On sait comment, aux dires d'Hérodote (I, 163), le roi de Tartessos, Arganthonios « donna largement » de l'argent aux Phocéens menacés par l'avance perse et comment, selon le recueil des *Singularités merveilleuses* (§ 87), les Massaliètes recueillaient l'argent fondu par les feux de forêt déclenchés par les bergers ibères. L'archéologie ne permet guère d'aller bien loin dans cette direction : en tout état de cause, on l'a dit plus haut, les amphores massaliètes sont peu nombreuses sur la côte catalane, quels que soient le lieu et la période. Et si l'on songe aux richesses que tirèrent des mines ibériques les Phéniciens, les Carthaginois puis les Romains, on doute quelque peu que les Massaliètes n'aient pu jamais en assurer vraiment l'exploitation à leur profit !

C'est que l'on oublie trop souvent d'accorder à un autre type d'activités la part, peut-être prépondérante, qui lui revenait parmi le peuple massaliète ; je veux parler de l'exploitation des ressources de la mer, pêche et sel³⁷. Pourtant ce n'est sans doute pas un hasard si l'étymologie anecdotique du nom de *Massalia* rap-

³⁶ La taille des deux colonies/forteresses d'Agde (un peu plus de 4 hectares) et Olbia (un peu moins de 3 hectares) est comparable. Leurs *chôrai*, par contre, seraient radicalement différentes par leur étendue (de l'ordre de 90 km² pour Agde, de 300 hectares pour Olbia) et leur module (un carré de 180 m de côté à Agde, de 105 m de côté à Olbia) : M. Clavel-Lévêque, Un cadastre grec en Gaule : la *chôra* d'Agde (Hérault), *Klio*, 64, 1982, 275-295. (repris dans M. Clavel-Lévêque, Cadastres, centuriations et problèmes d'occupation du sol dans le Biterrois, dans *Cadastres et espace rural*, Table-ronde de Besançon (Mai 1980), Paris, 1983, 207-258) ; J. Benoit, L'étude des cadastres antiques : à propos d'Olbia de Provence, *DAM*, 8, 1985. Par ailleurs les possibilités d'étendue d'éventuelles *chôrai* pour *Tauroeis* à Six-Fours (Var), *Antipolis* ou *Nikaia* sont limitées dans des régions proches de zones marécageuses et de reliefs tourmentés.

³⁷ Cf. les pages consacrées à ces sujets par M. Clerc, *Massalia*, I, 284-288 et surtout F. Benoit, *Recherches sur l'hellénisation du Midi de la Gaule*, Aix-en-Provence, 1965, 203-211.

portée par Timée (*ap. Stéphane de Byzance, Ethnika, s.v. Massalia*) fait allusion à cette vocation de pêche, ou encore, on l'a vu, si les hostilités entre Carthage et Marseille auraient été déclenchées à la suite de la capture de bateaux de pêche, ou si, lors du siège de 49 av. J.-C., on arme, en désespoir de cause, les *naves piscatoriae* nombreuses dans le Lacydon. En attendant les analyses de restes que ne manqueront pas de livrer des fouilles minutieusement menées à Marseille, les auteurs anciens, parfois tardifs, font allusion aux poissons de l'étang de Vaccarès (*Sur les Singularités merveilleuses*, § 89), à ceux de l'étang de Berre estimé aussi pour ses huîtres (Strabon, IV, 1,8; Ausone, *Epist.*, IX, 26), aux thons de l'embouchure du Rhône (Oppien, *La Pêche*, III, 625-648; Élien, *Sur la nat. des anim.*, XIII, 16), aux espadons pêchés au harpon (Oppien, *ibid.*, III, 542-559) et aux rougets dégustés par Milon (Dion, *Hist. rom.*, XL, 54-3). Que la pêche servît de base aux conserves pour lesquelles les étangs du delta du Rhône fournissaient le sel, cela paraît logique, même si Strabon n'en dit rien alors qu'il mentionne les salaisons de poissons de Vélicia (VI, 1, 1). Il s'agit en somme d'activités de main d'œuvre, peu lucratives à coup sûr, mais où les habitants de Marseille ont dû exceller.

Ne faut-il pas voir une image de ces limites du territoire et des ressources massaliètes dans son monnayage, fait surtout de petites pièces d'argent ou de bronze, comme dans l'absence de toute politique de grands travaux en dehors des murailles et des temples d'Artémis et d'Apollon³⁸? De quelle façon faudrait-il alors imaginer les concentrations de capitaux nécessitées par le développement du grand commerce ou les investissements autorisés par les profits ainsi dégagés?

3.2. Démographie et société

Les renseignements directs des auteurs anciens sur la démographie massaliète sont totalement inexistantes : on ne peut rien déduire de Strabon (IV, 1, 4) qualifiant la ville de « considérable », avec le même mot, M. Clerc l'avait noté, que pour la ville de Dertona (V, II) : même si l'on s'en tient à la superficie, les quelque 50 à 60 hectares inclus dans l'enceinte hellénistique sont loin

³⁸ Pour le monnayage, cf. en dernier lieu, C. Brenot et A. Siais, *De Phocée à Massalia, Catalogue du Fonds Général des Archives de la ville de Marseille*, Marseille, 1981 et les remarques de M. Clavel-Lévêque, dans *Marseille grecque, op. cit.*, 100-102, qui a, par ailleurs (103-109), du mal à démontrer la monumentalité et le développement urbain de la ville.

des superficies de Vélicia, Posédonia ou Syracuse et les fouilles de la butte des Carmes montrent que l'occupation en est fort lâche.

Il est possible de proposer une évaluation de la population en utilisant les informations de César, qui nous ont déjà permis de cerner l'état de la flotte massaliète en 49 av. J.-C. Si l'on admet que les 17 navires armés par les Marseillais sont des trières³⁹ et que tous les postes de rameurs sont pourvus, les équipages, en dehors de l'infanterie de marine, représentaient environ 3200 hommes. Or nous savons que les limites furent imposées par manque d'hommes autant que de navires : en effet, lors de la deuxième bataille navale, si les Marseillais réussissent à radouber et armer de vieux navires sortis de leurs *navalia*, ils ont le plus grand mal à leur assurer un équipage et doivent faire appel à tous les hommes libres disponibles ; il est important de noter ici que c'est dans cette catégorie que César (*BC*, II, 5) précise leur âge (jeunes et vieux) et leur qualité (*honesti* et *amplissimi*)⁴⁰. Alors que, précédemment, (*BC*, I, 34) il avait noté que Domitius avait recruté les équipages de ses navires parmi « ses esclaves, ses affranchis et ses fermiers », on peut en déduire que, même au plus fort du danger, les Marseillais n'avaient pas enrôlé leurs esclaves dans les rangs de rameurs⁴¹. Et par ailleurs, il apparaît que les auxiliaires *Albici* auxquels on avait fait appel servaient essentiellement comme combattants et, sur les navires, jouaient le rôle d'épibates.

³⁹ Il est possible (mais non obligatoire comme le prétend M. Clerc, *Massalia*, II, 1929, 111) que les onze navires non montés aient été des birèmes, nécessitant donc des équipages moins nombreux d'environ un tiers; compte tenu de ce fait, les fourchettes que nous proposons pour la population mâle adulte représentent des maxima.

⁴⁰ Ce qui ne manque pas d'être en contradiction avec sa remarque antérieure (II, 4, 1) sur « la disposition d'un effectif considérable de rameurs et de pilotes » pour équiper des navires de remplacement.

⁴¹ Y. Garlan a montré que si les cités grecques avaient utilisé couramment des esclaves comme valets d'armée, « on ne faisait que rarement appel à certains d'entre eux pour participer aux combats – seulement aux moments les plus critiques où la survie même de la communauté semblait menacée » (cf. Y. Garlan, *Les esclaves grecs en temps de guerre, dans Actes du colloque d'histoire sociale* (1970), Besançon, 1972, 29-62 ; *Id.*, Quelques travaux récents sur les esclaves en temps de guerre, dans *Actes du Colloque sur l'esclavage* (1972), Besançon, 1974, 15-18 ; *Id.*, A propos d'un ouvrage de l'École de Mayence, *Opus*, I, 1982, 75-79). La défiance des Marseillais vis-à-vis des esclaves, qui transparait dans la mesure rapportée par Valère-Maxime (*Mém.*, II, 6, 7) à propos de leur affranchissement, aspect de leur idéologie conservatrice, se retrouve sans doute dans la non-mobilisation des esclaves lors du siège de 49 ; les Marseillais ont par contre fait appel à des auxiliaires ligures selon une pratique peut-être plus courante chez eux (cf. par exemple Polybe, III, 41, 9 et Tite-Live, XXI, 26-5).

Aux 3200 marins montés sur les trières, il faut ajouter ceux qui embarquèrent dans les multiples petits navires et barques de pêche : nous proposons de façon arbitraire d'en compter moins de 200, car, plus nombreux, ils auraient pu permettre d'équiper d'autres trières. Il faut ajouter enfin un minimum de défenseurs à l'intérieur de la ville qui continuait à être assiégée par au moins deux légions et qu'il n'était pas question de dégarnir complètement ; cependant César (*BC*, II, 5) laisse entendre que « ces jeunes soldats restés dans la place avec d'autres plus âgés et les femmes et les enfants » étaient peu nombreux, dans la mesure où tous les espoirs de vaincre étaient reportés sur la bataille navale qui allait avoir lieu ; ils étaient en tout état de cause moins nombreux que ceux qui avaient embarqué, d'autant plus qu'ils représentaient normalement les *nobiles* face au recrutement populaire des rameurs : un chiffre arbitraire de l'ordre du millier nous paraît constituer un grand maximum.

Comment tenir compte des 1700 marins des 9 navires coulés ou capturés lors de la première bataille navale ? Nous pensons qu'un bon nombre (les 2/3 ?) a pu être sauvé grâce aux petits navires qui accompagnaient les trières ; pour le reste – dans la mesure où nous cherchons à établir le chiffre de la population civique mâle adulte – ou bien on considérera que leur nombre est compensé, pour nos calculs, par l'appel aux classes d'âge normalement trop jeunes pour servir sous les armes ou bien qu'il faut malgré tout en tenir compte (ce qui explique les 2 chiffres de la fourchette du nombre de citoyens). Le coefficient multiplicateur retenu aussi bien en Grèce qu'en Italie, pour obtenir à partir de ce chiffre celui de la population civique totale, varie de 3 à 4 et le nombre des étrangers domiciliés et des esclaves s'évalue alors entre le tiers et le quart de ce dernier chiffre⁴². On pourrait ainsi proposer comme approximation pour Marseille 4400 à 5000 citoyens, qui seraient 13200 à 20000 avec leur famille, pour une population totale de 17600 à 25000 habitants auxquels il faudrait ajouter ceux des colonies/forteresses. Il est intéressant de comparer ces chiffres à ceux de la fin du Moyen Âge ou du début de l'époque moderne, lorsque la ville était encore comprise dans des limites de même ampleur

⁴² Cf. Cl. Nicolet, *Rome et la conquête du monde méditerranéen, I. Les structures de l'Italie romaine*, Paris, 1977, 80-85 et V. Erhenberg, *L'État grec*, Paris, 1976, 66-69, où l'on trouvera la bibliographie antérieure. Si les chiffres donnés par Diodore pour Agrigente (cf. ci-dessous) sont exacts, ils doivent inciter à envisager les coefficients avec prudence !

que celles de la ville antique. Si l'on en croit les données du temps ou les reconstitutions, la population de Marseille aurait été de ± 25000 habitants à la fin du XIII^e siècle, période prospère, pour tomber autour de 10000 au siècle suivant après la Peste Noire, remonter vers 15000 au début du XVI^e siècle et atteindre 30000 vers le milieu de ce même siècle⁴³.

Si l'on veut bien accorder quelque crédit aux chiffres avancés pour 49 av. J.-C., on se demandera s'ils sont transposables pour d'autres périodes. Nous pensons, on l'a vu, qu'à cette date Marseille est en période de stagnation plutôt que d'expansion (mais le lien n'est pas évident avec le taux de natalité !). Il est probable que les fondations de colonie ont représenté des périodes d'essor démographique. Les comparaisons que l'on pourra établir avec d'autres cités du monde méditerranéen devront être tempérées par cette possibilité de variations dans le temps. On aura cependant ainsi un ordre de grandeur qui nous donnera une échelle pour mieux juger Marseille (Cf. tableau page suivante).

Cette relative médiocrité démographique est à l'image d'une société immobile et conservatrice où le gouvernement des *optimates* maintenait le peuple dans une situation que Cicéron comparait à une forme d'esclavage. D'autres cités, Carthage ou Sparte, ont connu ce même type de sclérose aristocratique, mais possédaient quelques exutoires, notamment, pour Carthage, l'enrichissement (Aristote, *Polit.*, II, XI) et l'institution des rois qui fournissait à des personnalités entreprenantes l'occasion d'opposer un contrepoids en général dynamique au prudent Conseil des Anciens. Rien de tel apparemment à Marseille où, au sommet de la pyramide socio-politique, les Trois Timouques n'étaient que les exécutants du Conseil des Six Cents, dont le recrutement paraît avoir privilégié avant tout la naissance et avoir été peu propice à l'émergence d'hommes nouveaux, même si l'une des rares modifications connues de la Constitution massaliète entrouvrait la porte à un recrutement en partie fondé sur le mérite (Aristote, *Polit.*, VI, 7, 4). C'est que la cité conserve un aspect primitif dans son fonctionnement, avec la primauté des rapports de parenté (les *génés* des fondateurs) comme fondements des rapports sociaux et politiques, donnant accès

⁴³ D'après E. Baratier (édit), *Histoire de Marseille*, Toulouse, 1973, p. 102 et 138. Camille Jullian (*Histoire de la Gaule*, V, p. 37) proposait une population de 40000 à 60000 habitants, chiffre auquel se rallie aussi M. Clerc (*Massalia*, II, p. 87 et 191-192).

2. Définition et évolution du profil maritime de Marseille grecque

	population civique (citoyens avec leur famille)	population totale	source
Athènes vers 432	110 à 180000	215 à 300 000	Erhenberg, <i>op. cit.</i>
Athènes en 313	60 à 85000	140 à 190000	Erhenberg, <i>op. cit.</i>
Sparte en 371	7 à 9000	190 à 270 000	Erhenberg, <i>op. cit.</i>
Agrigente en 406	20000	200000	Diodore de Sicile XIII,84
Carthage en 149		700 000 200 à 300000	Strabon XVII, 833 Nicolet, <i>op. cit.</i> (d'après Brunt)
Rome et territoire romain fin III ^e s. av. J.- C.	900000		Nicolet, <i>op. cit.</i> (d'après Beloch)

aussi bien aux décisions politiques (Conseil des 600) qu'aux ressources agricoles du territoire (droit de propriété): or, parmi celles-ci, le vin constitue le terme de base pour tous les échanges lucratifs (par mer et sur terre), si bien que ce monopole assure à ces familles le monopole du commerce international, accusant encore la fermeture du corps économique et social confondu avec le corps politique aux conditions d'accès très restrictives⁴⁴.

La mer a constitué le moteur du destin de Marseille grecque: toutes ses activités, comme les limites de son expansion territoriale, en témoignent. Nous avons proposé une périodisation de ces activités que l'on peut schématiser ainsi:

a) Au cours de la première moitié du VI^e s. av. J.-C., les Phocéens assurent leur installation sur les bords du Lacydon en faisant, dès le départ, de l'*emporion* accueilli en tant que tel par les indigènes une véritable cité: le pouvoir indigène n'est pas assez fort pour s'opposer à cette installation.

b) Au cours du siècle suivant, les Marseillais réussissent à gagner leur place au sein des puissances maritimes de Méditerranée occidentale, notamment aux dépens des Punique, contre lesquels ils se battent victorieusement, et des Étrusques, qui cèdent le terrain pour se tourner (ou parce qu'ils se tournent) vers d'autres débouchés: c'est aussi la période de plus grande extension des activités commerciales de Marseille.

c) S'étant assuré le monopole des marchés de Gaule méridionale, qui représente cependant une certaine contraction de son domaine d'intervention, Marseille tente de le fixer à son profit par l'intermédiaire d'une série de relais/forteresses destinés autant à servir de

bases militaires que de bornes dissuasives et de relais marquant les limites de son domaine commercial vis-à-vis de tous les navigateurs du secteur, pirates ou commerçants, comme aussi des interlocuteurs de l'arrière-pays. Cette politique trouve sa poussée maximum à la fin du III^e s. et dans la première moitié du II^e, et c'est par elle que, paradoxalement, se mettent en place en même temps les prémisses des difficultés de la cité.

d) À partir du début du II^e s., l'intervention des négociants italiens, d'abord en parallèle et sous couvert de l'alliance Marseille-Rome, puis la conquête de la Transalpine ajoutent une nouvelle dimension au monopole massaliète en Gaule avant de le battre en brèche: sans doute les Marseillais continuent-ils à participer comme intermédiaires et comme entrepreneurs de transports, sans doute obtiennent-ils de la part des nouveaux conquérants des compensations fiscales (dont la justification est d'ailleurs plus politique qu'économique⁴⁵); mais l'initiative n'est plus de leur chef.

Malgré sa taille modeste, ce qui a fait la force de la cité massaliète peut se résumer dans trois directions:

– Marseille a su tirer parti des rivalités des grands partenaires méditerranéens, Phocéens, Étrusques, Carthaginois, Syracusains et Romains, soit en se gardant d'intervenir, soit en bénéficiant de l'alliance du vainqueur (et au I^{er} s., Pompée aurait pu vaincre César!).

⁴⁴ Aristote, *Pol.*, V, 6, 1305b 5-10 et VI, 7, 1321a 26-35.

⁴⁵ Cf. le leit-motiv sur ces «fidèles alliés de Marseille» «sans lesquels nos généraux n'ont jamais triomphé dans les guerres transalpines» (*De Offic.*, II, 8,28 et *Pro Fonteio*, V, 13; XX, 45).

– Marseille a su limiter ses ambitions et les adapter à ses possibilités : dans sa zone d'activités privilégiée de Gaule méridionale, elle a pu ainsi s'assurer un monopole de plusieurs siècles, sans doute en renonçant assez tôt à une coûteuse politique navale militaire qui semble se réduire à la lutte contre les pirates de la côte provençale.

– Marseille a su créer d'elle une image reprise à satiété par tous les auteurs qui ont parlé d'elle : une cité fière de ses traditions, observatoire avancé de la "civilisation" dans un espace longtemps "barbare" et agressif qui lui a servi en quelque sorte de faire-valoir. En fait son succès appartient au temps des cités. Comme toutes ses sœurs helléniques, mal adaptées au système des grandes monarchies hellénistiques et à l'impérialisme romain naissant, Marseille se trouve, depuis le III^e s. av. J.-C. et le choc Rome-Carthage, condamnée à la défensive et obligée à s'intégrer tant bien que mal dans un univers économique et politique qui n'est plus à son échelle.

Or elle reste prisonnière de structures sociales et politiques archaïques qui font certes l'admiration condescendante d'un Cicéron, mais poussent au mauvais choix du courant pompéien contre César. Cependant, même après son échec de 49, la cité possède une certaine capacité de récupération : dès la période augustéenne, on assiste à une vigoureuse reprise de la production et de la diffusion des amphores massaliètes (c'est-à-dire du vin !) non seulement en Provence mais à Rome même⁴⁶.

⁴⁶ Cf. G. Bertucchi, Fouilles d'urgence et ateliers de potiers sur la butte des Carmes à Marseille : les amphores, *RAN*, XV, 1982, 135-160, et sur le vin de Marseille à Rome, les allusions de Martial (III, 82, 22-25 ; X, 36 ; XIII, 123 ; XIV, 118).

(Les traductions des textes anciens cités sont de l'auteur).

Marseille, les colonies massaliètes et les relais indigènes dans le trafic le long du littoral méditerranéen gaulois (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.) *

Le sujet a été au cœur de ces journées du colloque et presque tous les intervenants y ont touché. Ce que je souhaite présenter ici est une forme de bilan. Depuis une vingtaine d'années notre connaissance archéologique a été complètement renouvelée par l'ampleur des explorations sur le terrain et surtout par l'affinement des méthodes et la prise en compte de toutes les dimensions révélées par le terrain. En outre une réflexion issue de l'anthropologie est venue fournir des outils d'analyse et de compréhension des phénomènes jusque-là un peu trop réservés à l'expression historique centrée sur l'économie politique. Le reclassement que je propose ne prétend donc même pas toujours à l'originalité mais plutôt à servir de base, parmi d'autres, pour un nouveau départ à partir d'une vision critique des acquis qui risquent aujourd'hui de stériliser plus ou moins la recherche, face à un consensus assez large. Et dont la thèse de Py (1990a) qui vient de paraître est une magnifique illustration puisqu'on y trouve tout sur la protohistoire de Gaule méridionale!

La mer Méditerranée représente à l'époque qui nous retient un vaste champ d'action pour la diaspora des cités grecques et phéniciennes, élément stimulant de contacts qui ont provoqué des réactions

* Marseille, les colonies massaliètes et les relais indigènes dans le trafic le long du littoral méditerranéen gaulois (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.), dans *Marseille grecque et la Gaule. Actes des colloques de Marseille (1990)*. Lattes/Aix-en-Provence, 1992 (Études Massaliètes 3), 263-278.

en chaîne pour des cultures moins développées : la grande question, centrale, est de comprendre comment ces cultures ont réagi et se sont intégrées ou non dans un mouvement irrésistible d'entraînement, comment les acteurs et partenaires se sont révélés dans des rôles interchangeables de producteurs, consommateurs, marchands, dominants, dominés. Le littoral ligure, celto-ligure et ibère a constitué un véritable *Far West*, une terre d'aventure, de découverte, d'exploitation, d'accueil et de résistance, une ligne d'interface, entre deux mondes dont l'un nous est aussi connu directement par l'écriture et dont l'autre nous parvient à travers la vision des vainqueurs et les vestiges d'une civilisation matérielle d'interprétation souvent délicate.

1. Concepts et modèles économiques et ethnologiques

Problèmes pour lesquels on fera appel avant tout à la littérature anglaise et américaine qui est très en avance sur notre réflexion dans ce domaine. Je demande pardon par avance aux lecteurs de cette littérature de leur infliger un rappel de notions qu'ils reconnaîtront facilement (voir par exemple Haselgrove 1976 et Humphreys 1978).

Pour éviter toute interprétation abusive, je signale d'emblée que le terme de commerce est employé ici dans son sens le plus large pour désigner « le trafic réciproque, l'échange ou le mouvement de matériaux et d'objets par une action humaine pacifique » (Renfrew 1969, 152) : ce qui est important, c'est que les

marchandises changent de mains. On peut distinguer dans les sociétés qui nous occupent entre :

— des échanges fondés sur la réciprocité ou la redistribution qui concernent en général des échanges internes aux groupes et inter-groupes ;

— un commerce extérieur, qui concerne des échanges avec des groupes situés en dehors de la communauté et même de la région : ils peuvent se faire soit dans le cadre de transactions sociales du même type que précédemment, soit par l'intermédiaire du troc, soit par celui d'échange de marché. Il nous faut ici continuer à préciser le vocabulaire. Par marché on entend aussi bien le principe de l'échange où le prix est fixé en fonction de l'offre et de la demande que le lieu spécifique où vendeurs et acheteurs se rencontrent, que leur transaction soit ou non fondée sur le principe du marché. On distinguera des marchés internes à usage régional ou inter-régional et des marchés externes ou marchés d'interface. Ce lieu d'échange peut prendre l'aspect d'un établissement étranger greffé pacifiquement ou de force par des navigateurs grecs (ou puniques ou étrusques, mais dans le secteur qui est le nôtre, il s'agit de Grecs) ou bien d'un établissement ouvert par le pouvoir indigène dont l'*emporion* au sens du *port of trade* de Polanyi ne représente qu'un aspect institutionnalisé faisant l'objet d'un contrôle social ou politique par le groupe d'accueil.

Comment naît un marché ? Deux modèles principaux peuvent être retenus :

- au point de départ se trouverait la tendance individuelle au troc qui entraînerait la nécessité d'un lieu d'échange d'abord local, puis ouvert au commerce extérieur

- le marché ne serait pas le point de départ mais le résultat des échanges à long rayon, lui-même issu de la division du travail et de l'éparpillement géographique des marchandises.

Mais le problème se pose surtout de l'articulation entre marché et habitat et notamment de savoir s'il y a un lien entre le développement de marchés stimulés par le commerce extérieur et le développement d'habitats (voir aussi Whitehouse 1973). Normalement, les établissements d'interface possédant le potentiel pour une double croissance de marché et d'habitat seront ceux qui seront les mieux placés pour jouer un rôle interrégional, soit qu'ils soient placés au centre du système de redistribution, soit au point périphérique le plus proche de l'endroit où entrent les objets extérieurs dans le système. Les Anglo-saxons ont développé un certain nombre de modèles qui nous semblent pouvoir s'appliquer à notre cas.

Ces concepts de *dendritic settlement* (Johnson 1970), de *gateway cities* (ou *communities*) (Burghardt 1971) et d'*isolated states* ou de *central places* (Christaller 1966), au départ géographiques, ont été repris dans des contextes historiques précis. Deux d'entre eux nous concernent tout particulièrement. Kelley (1976) a repris le modèle des *Central-Places* dans le pays Navajo d'Arizona et New Mexico d'avant 1940 et développé un nouveau modèle qualifié de *dendritic system* et Hirth (1978) a développé le concept de *gateway community* dans le Mexique préhistorique de 1200 à 500 av. J.-C. : « les *gateway communities* se développent soit comme réponse à une croissance commerciale, soit comme établissement dans une zone frontrière peu peuplée. Elles sont généralement situées le long de couloirs naturels de communication et aux passages entre des zones riches en minerais, produits agricoles ou artisanaux, de population dense, avec une forte demande ou fourniture en ressources rares et à l'interface de différentes technologies ou de différents niveaux de développement socio-politique. Elles se trouvent souvent le long de lignes de rupture économique avec des changements de facteurs de prix et des discontinuités dans la libre circulation des marchandises... Contrairement aux *isolated states* ou aux *central places* qui sont des établissements hiérarchiquement dominants au centre de zones de service en forme de cercles ou d'hexagones, les *gateway communities* sont situées sur le bord de l'hinterland ... Des communautés individuelles à travers l'hinterland sont reliées à la *gateway community* par un réseau d'échange linéaire ou dendritique ». En outre, K. G. Hirth envisage les effets potentiels de la concurrence de la *gateway community* sur les *central places* de l'hinterland : une *gateway community* peut perdre une partie de son hinterland et tomber à un niveau économique semblable à celui de ses concurrents, elle peut prendre l'activité d'une *central place* même plus grande, de nouvelles zones peuvent tomber sous son contrôle ou bien elle peut provoquer le développement de formes socio-politiques plus complexes. C'est dire que le fonctionnement de ces *gateway communities* n'est pas un modèle innocent, purement descriptif et que ses implications socio-politiques sont évidentes : une *gateway community* sera le signe d'un type d'organisation, de pouvoir local ou régional, d'étendue de territoire et de liaison interrégionale, c'est-à-dire d'intercommunautés indigènes.

Mais autant la définition apparaît évidente pour qualifier Marseille ou les autres établissements grecs (ou puniques), que ces établissements fonctionnent comme cités indépendantes ou comme *port of trade*

tolérés, autant il apparaît délicat de distinguer parmi les habitats indigènes ceux qui assument ce rôle de *gateway community* puisqu'il faut le faire à partir des seules données archéologiques.

Comment reconnaître les habitats possédant ces fonctions de marché et de redistribution ?

- L'information écrite (littéraire ou épigraphique) est rare ou imprécise : ainsi la littérature nous fournit des noms d'établissements indigènes tels *Aegitna* signalé par Polybe chez les Oxybiens en 154 et où débarque Flaminius, envoyé du Sénat romain, ou encore l'*Oxybios* de Strabon, chez le même peuple ou *Naro/Narbo* (Montlaurès?) qualifié, comme Arles, d'*emporion* par ce même auteur (mais pour l'époque romaine ?). Mais quelle fonction pour *Lattara* (Lattes) ou *Baetarra* (Béziers) ? L'épigraphie peut nous renseigner directement (par exemple les lettres sur plomb de Pech Maho dont l'une mentionne les Emporitains ou celle d'Ampurias citant Sagonte, signalant les relations commerciales de ces établissements entre eux) ou indirectement (par exemple par le témoignage des graffites en grec ou en gallo-grec, plus précoces sur le littoral où ils iraient de pair avec la distribution des produits grecs et certaines formes de bilinguisme).

- Comme lieux de transferts des importations, ils peuvent témoigner de transvasements de vin illustrés par des amphores nombreuses et comme lieux de transfert des exportations, ces contreparties peuvent prendre la forme de stockage de céréales (silos, greniers de *dolia*) ou de métaux.

- Comme lieux d'enrichissements, il est facile d'y reconnaître les témoins d'une consommation forte de produits exotiques non périssables tels que vaisselle ou périssables comme le vin à travers ses conteneurs amphoriques.

- Comme lieux de contacts privilégiés et permanents, on pourra y trouver les traces d'un processus d'acculturation plus précoce ou plus profond (habitudes de boisson et manières de table) et éventuellement de la présence d'étrangers (maisons et graffites grecs).

Le grand problème pour l'analyse des sites tient à l'inégalité et à la diversité des renseignements disponibles : les comptages systématiques trop rares ne permettent pas de comparaisons terme à terme, absolument essentielles pour l'interprétation des fonctions. La tendance est heureusement dans l'uniformisation des données statistiques ! Ce qui est souhaitable, c'est à la fois de comptabiliser les céramiques tournées importées par rapport aux total des céramiques à l'exclusion des amphores et des *dolia* (c'est-à-dire essentiellement la vaisselle), pour saisir l'importance

de la consommation et de l'acculturation (on privilégie l'aspect culturel) et, pour saisir l'importance de la consommation et des échanges (on privilégie l'aspect économique), de compter les amphores par rapport à l'ensemble des céramiques (vaisselle et amphores) : on estime que cet ensemble peut servir de référence stable même si l'on ignore l'évolution des quantités de céramique réellement consommées (une famille utilisait-elle au II^e s. plus de vaisselle qu'au V^e s. ?). Tout au long de cet exposé nous utiliserons donc ce double comptage que nous compléterons parfois par le décompte des parts respectives de la vaisselle et des amphores au sein des céramiques importées. Ne nous cachons pas cependant que l'une des difficultés essentielles de ces comptages réside dans le fait que le décompte par individus, plus proche de la consommation réelle, n'est pas toujours possible (échantillonnage statistiquement insuffisant) et que le décompte par fragments survalorise les grands récipients et masque les intrusions : ainsi les pourcentages d'amphores décomptées par fragments sont largement supérieurs à la réalité des comptages par individus. Une fois réglés ces problèmes de données, reste la question cruciale : où et comment opérer la coupure pour distinguer le rôle des établissements ? À partir de quelle consommation de vaisselle importée et d'amphores ? Comment distinguer à l'aide de ces seules informations entre consommation d'acculturation et de redistribution ? En fonction de quelles références évaluer la signification de tel ou tel pourcentage ? À Marseille, pour la période 600-460, le pourcentage des amphores sur le total des céramiques se situe autour de 15 % si l'on compte en individus ; Agde ne nous est pas connu ; *Olbia* peut donner des éléments de réflexion : sur un sondage limité et pour la seule période hellénistique (comptage par fragments) le pourcentage des amphores varie de 21 à 40 % (fig. 4). On retiendra comme hypothèse que ces pourcentages sont significatifs d'une consommation moyenne d'un habitat grec assurant un rôle discret de redistribution.

Grâce à un travail de D. Garcia (1987), on dispose d'un certain nombre d'informations en ce domaine. Dans la perspective qui est la nôtre, nous ne retiendrons que la présence de stockage de quantités suffisantes pour intervenir dans un système d'échanges, c'est-à-dire les batteries de silos et les greniers de *dolia*. Il ne faut pas se cacher que même dans cette optique de telles réserves peuvent aussi concerner un stockage communautaire et non une fonction marchande : l'exemple en est certainement dans les silos du premier Âge du fer de Carsac existant antérieurement à la présence d'importations méditerranéennes.

Des groupes de silos ont été signalés à Castelnaudary (le Pech : 4 silos), à Pomas et Rouffiac (La Lagaste : 19 silos ou fosses comblés au I^{er} s.), et surtout à Ensérune (72 silos sur la Terrasse Est comblés au II^e s.) et l'on rappellera dans l'Ampurdan les 230 silos d'Ullastret et les centaines de Mas Castella à Pontos.

Le développement du *dolium* a lieu en Gaule méridionale à partir du V^e s. Des greniers de *dolia* se trouvent :

- à Mailhac (Cayla IV ; 350-75) : deux greniers de 75 *dolia* ;
- à Sigean (Pech Maho) : 2 pièces à fonction d'entrepôt contenant 22 *dolia* utilisés avant 225 et un grenier du III^e s. hors les murs avec des paniers d'osier remplis de céréales ;
- à Peyriac-de-Mer (Le Moulin) : une pièce fin IV^e s. avec 4 *dolia* et 5 amphores ;
- à Clermont-l'Hérault (La Ramasse) : une pièce du IV^e s. avec 10 *dolia* ;
- à la Roque de Fabrègues : une maison avec une pièce contenant 9 *dolia* (IV^e s.) ;
- à Lattes : îlot IV-N, pièce n°1 vers 150/125 avec 11 ou 12 *dolia* et îlot I, pièce n°2 (vers 225-200) avec 7 *dolia* ;
- au Pègue (Saint-Marcel) : une douzaine de *dolia* de torchis dans la couche d'incendie d'un grenier du V^e s. ;
- à La Môle (Le Montjean) : la cabane I avec une abondance de jarres et de graines carbonisées ;
- à Sanary (Le Mont-Garou) : les vases de stockage atteignent 20 % du total des céramiques au cours des trois derniers quarts du V^e s.

À partir du modèle des *gateway communities*, B. Cunliffe (1988) a proposé un découpage des activités commerciales en Gaule méridionale et au-delà en trois phases :

- Entre 530 et 480 : le long de la côte méditerranéenne de Gaule, une série de colonies grecques, *Massalia* en tête, jouent le rôle de *gateway communities*, assurant les échanges de l'interface ; l'existence de ce marché méditerranéen serait la cause première de l'émergence de la zone des chefferies celtiques et aurait créé les conditions du développement de l'aristocratie guerrière ; quels sont les intermédiaires et comment les marchandises sont transportées à travers le contrôle des tribus de l'hinterland reste obscur pour l'auteur (sur cette interprétation voir aussi Wells 1980 et Brun 1987).

- Du milieu du V^e s. au milieu du II^e, les mouvements des peuples celtes et les guerres puniques créent des conditions défavorables au maintien ou à la création d'un système d'échanges réguliers, ce qui n'empêche pas la poursuite du commerce à long rayon et notamment le fonctionnement de la route de l'étain par l'isthme gaulois.

- À partir de 120, la conquête romaine de la Transalpine met en place un nouveau système de relations centre/périphérie à plusieurs niveaux : sur la frontière

de la Province, des ports de transbordement, du type Toulouse ou Chalon-sur-Saône, puis vers 50 km à l'intérieur du territoire barbare, une série d'*oppida* jouent le rôle de marchés internes ; en outre, il existe des couloirs de passage pour atteindre directement ces marchés internes ou des *ports of trade* en bordure de territoires barbares.

Nous ne sommes bien sûr qu'en partie d'accord avec un tel schéma qui déborde largement notre secteur géographique et chronologique. Il ne distingue pas suffisamment les conditions de distribution entre la Gaule interne et la Gaule méditerranéenne. Il pose notamment le problème du rôle des colonies massaliètes, phénomène d'implantation tardif (IV^e-III^e s.) et lié à la sécurité de la mer plus qu'à des objectifs de création de comptoirs commerciaux (en général phénomène parallèle de retrait des habitats indigènes proches). Il nous amène à reprendre un autre modèle pour guider notre analyse en nous inspirant du schéma chronologique mis en avant par Haselgrove (1976) et en proposant un processus en plusieurs phases dont l'existence et la chronologie peut varier suivant les régions : phase de pré-contact, phase de contact, phase de fréquentation régulière, phase de colonisation.

2. Marseille sur la mer

E. Lepore (1970) a parlé de structure phocéenne de colonisation autour de trois critères : l'étroitesse de la *chôra*, la valorisation des techniques navales et de l'*emporía*, une organisation politique et sociale. Mais la spécificité de Marseille dans cette structure phocéenne nous paraît aussi un sujet digne de réflexion. À la lumière des comparaisons rappelées par H. Tréziny (1986) avec d'autres sites coloniaux d'Italie ou de Sicile, on est bien obligé de relativiser la vision d'une *chôra* massaliète étroite, même dans sa définition la plus restrictive. C'est plutôt sur sa fonction qu'il faut s'interroger. Ce n'est certes pas une riche plaine à céréales susceptible d'assurer l'intégralité de l'approvisionnement de la cité, mais sa production de vin (et d'huile?) a permis pendant plusieurs siècles d'équilibrer sa balance commerciale et dans la société massaliète à côté des commerçants, les producteurs agricoles qui leur assuraient un des termes principaux de l'échange et qui après tout avaient des chances d'être les mêmes, représentaient la classe des propriétaires terriens, base sociale de toute les cités grecques. Plutôt que de *chôra* caractéristique d'une structure pho-

céenne, peut-être vaut-il mieux retenir le thème du site : une péninsule formée par le triangle des trois collines enserrées entre la mer et les marécages du Lacydon tout comme l'îlot de San Marti d'Ampurias (ou comme le site de Phocée même) ne représentent-ils pas le symbole même de cette interface à cheval sur l'eau et sur la terre ? Cette vision est plus conforme au *topos* de la fondation phocéenne. L'autre caractéristique, c'est le processus d'installation. Déjà l'installation de Phocée s'est faite grâce à l'accueil des gens de Kymé qui concèdent un territoire ; au milieu du VII^e s., les fondateurs de Lampsaque sont aussi invités par le roi des Bébryces à partager ville et territoire. À Marseille, c'est le roi des Ségobriges qui offre un territoire à son gendre Protis et les premiers temps d'*Emporion* autorisent une vision d'accueil par les indigènes *Indiketes*. Pour une raison obscure, les Phocéens rejetèrent par contre l'invitation du roi Arganthonios à s'installer dans son royaume de Tartessos. Cette attitude correspond bien à celle de marchands fondant leurs relations sur l'hospitalité et l'amitié des rois comme l'écrit Plutarque (*Solon*, 2) à propos de Solon et de Prôtis. Mais contrairement aux Mégariens qui, en signe d'hommage, placèrent leur ville sous l'égide du roi Hyblon qui leur avait cédé leur territoire, partout, sauf à *Emporion* dont le nom rappelle le statut particulier, les Phocéens finirent toujours par imposer par la force la pérennité et l'indépendance de leurs fondations. Parce que, comme le souligne Trogue-Pompée, les Phocéens après tout sont dans l'esprit de leur temps à la fois commerçants, pirates et colons. Mais une fois établis dans leur cité et leur *chôra* mise en culture, les Marseillais deviennent les champions d'une idéologie de relations commerciales fondées sur des échanges réguliers d'où la piraterie se doit d'être bannie. Les Phocéens qui, selon Antiochos (*ap.* Strabon, VI, 1, 1), débarquent à *Alalia* et à Marseille en 545 après la prise de leur ville en feront l'expérience à leurs dépens : contre les gens d'*Alalia*, qui en avaient fait un nid de pirates, s'impose cette vision moderne de la navigation ; les Marseillais ne figurent pas aux côtés de leurs frères lors de l'opération de police menée par les Carthaginois et les gens de Caeré dont Strabon (V, 2, 3) rappelle qu'ils « jouissaient d'une excellente réputation auprès des Grecs, non seulement de courage mais aussi de justice pour s'être abstenus de piraterie bien que la ville fut extrêmement puissante ». Il y a précisément une remarque de Strabon trop négligée au sujet de cette attitude : « les Marseillais se sont souvent opposés à ceux qui entraient en contestation avec eux au sujet de la mer au mépris du droit (*ἀδίκως*) », que l'on

traduit en général : «... qui leur disputaient la maîtrise des mers au mépris du droit ». Plusieurs interprétations sont possibles quant à la légitimité des prétentions de Marseille à intervenir pour défendre le droit, mais quel que soit le sens retenu, l'adverbe *ἀδίκως* implique que pour Strabon les Marseillais possédaient une légitimité à intervenir au nom du droit ; on peut donc estimer que Marseille, gardienne du principe tacite de la libre navigation, notamment en haute mer considérée comme commune à tous les Grecs, veille à son respect en assurant la police des mers contre ceux qui l'entravent ; mais on peut estimer aussi que Marseille s'oppose à ceux qui lui contestent une mainmise sur une partie de la mer, que cette maîtrise ait été reconnue par un traité (cf. par exemple les traités entre Rome et ses alliés et Carthage définissant des zones maritimes protégées) ou par une déclaration unilatérale de domaine maritime. Témoins de ce rôle de défense de la liberté sur mer : on sait que le Trésor de Marseille à Delphes abritait une ou deux offrandes commémorant une victoire sur les Carthaginois et que, selon Trogue-Pompée, la guerre avait éclaté à la suite de la capture de barques de pêcheurs par les Carthaginois. Cependant, quelle que soit l'interprétation de la remarque de Strabon, on retrouve impliqués au premier rang ceux pour qui le droit n'existe pas, c'est-à-dire les pirates et on sait combien les Marseillais ont dû lutter contre la piraterie ligure, au moins aux II^e-I^{er} s. et sans doute bien avant si l'on veut bien accorder quelque crédit à la fonction militaire des colonies implantées le long des côtes provençales.

Peut-on parler de politique commerciale de Marseille ? Comme pour les autres cités grecques, il est vraisemblable qu'une telle idée n'existe que dans un sens délibérément restreint. Même si le rôle des étrangers aussi bien dans la manufacture et l'artisanat que dans tout le commerce à grand rayon et à court rayon pouvait n'avoir pas l'ampleur qu'il avait dans la démocratie athénienne, il est sans doute aussi déplacé de parler globalement de commerce massaliète que de commerce athénien. Selon une thèse aujourd'hui largement admise, une cité grecque peut avoir « une politique d'importation visant à assurer l'approvisionnement de l'état et des citoyens en denrées essentielles pour l'existence (par exemple les céréales), mais jamais une politique d'exportation cherchant à écouler aux meilleures conditions, voire à imposer au dehors une production nationale » (Austin 1972 ; *contra* Bresson 1987). Mais si l'état en tant qu'institution doit tenir compte des intérêts économiques de ses membres d'abord comme consommateurs, il n'est pas interdit aux producteurs de

veiller à l'écoulement de leur production et il serait spécieux de vouloir distinguer les intérêts des viticulteurs marseillais de ceux des *emporoi*, d'autant plus que les mêmes familles aristocratiques tenaient vraisemblablement la propriété des terres et l'affrètement des navires et aussi les leviers politiques de la cité. Or il apparaît que si, pour reprendre le mot de F. Villard (1960) « le vin n'était pour les Marseillais qu'un objet d'échange contre un produit à leurs yeux beaucoup plus précieux », il a constitué pendant des siècles un des éléments essentiels de la vitalité massaliète : sa production et sa commercialisation n'ont pu qu'être suivies de près par les autorités de la cité à l'exemple mieux documenté de Thasos (Salviat 1986).

Autre hypothèse de base de notre exposé : dans leur activité d'*emporía* avec l'extérieur, les Massaliètes sont des marins, leurs commerçants sont des capitalistes finançant les prêts maritimes, des *nauklêroi*, des *emporoi* en gros ou au détail, pratiquant le long cours ou le cabotage, mais non le commerce terrestre ; autrement dit : ils ne sillonnent pas les chemins de la Gaule avec leur chariots ou leur balluchon. Est-ce trop tirer dans un sens la réalité connue par ailleurs en d'autres lieux ou les maigres, très maigres informations de la littérature antique concernant Marseille ?

Sur le commerce maritime, nous possédons d'abord un discours de Démosthène (vers 340), *Contre Zénothémis*, nous livrant les portraits, qui ne sont peut-être pas aussi louches que Démosthène le laisse entendre, d'un *nauklêros* marseillais, Hégestratos et de son associé Zénothémis ayant effectué un prêt à la grosse sur une cargaison de blé, chargée à Syracuse pour Athènes, auprès de créanciers, marseillais eux aussi, qui voyagent, comme il est fréquent, avec les marchandises hypothéquées ; il semble, malgré tout, qu'il s'agissait d'une nouvelle créance sur la même cargaison déjà hypothéquée au départ du bateau d'Athènes et qu'ils aient envoyé cet argent en lieu sûr à Marseille. D'autre part, sur un papyrus de la première moitié du II^e s. av. J.-C. enregistrant un contrat de prêt maritime, cinq personnages empruntent cinquante mines d'argent qui leur permettront d'entreprendre un voyage avec retour vers le pays des Aromates, le Pount de l'Égypte pharaonique ; parmi les contractants, figurent un Carthaginois, un Lacédémonien, un Thessalonicien, un Éléate et un Massaliote (*Sammelbuch* III, 7169). Ces informations nous révèlent combien il faut éviter de rester prisonnier des seuls indices archéologiques : les amphores étrusques du VI^e s. ou les amphores

italiques aux II^e-I^{er} s. ont pu être transportées aussi par les Marseillais et la petite quantité d'amphores de Marseille à Ampurias n'est sans doute pas proportionnelle à l'importance de la fréquentation de cet *emporion* par les marins massaliètes.

Sur le commerce à l'intérieur de la Gaule, Hérodote (V, 9) nous livre une phrase obscure : « Les Ligures qui habitent au-dessus de Marseille appellent Sigynnes les *kapêloi* ». On ne sait si le terme est à traiter comme une simple information linguistique ou si, relié au contexte, il fait allusion à une catégorie sociale ou ethnique : on ne peut s'empêcher alors de penser aux Tsiganes et à leurs roulottes tirées par des chevaux, mais le rapprochement s'impose avec l'anthroponyme *Segunnos* relevé au sanctuaire d'Aristée à l'Acapte d'Hyères (Coupry 1984, 215). Selon Polybe (III, 42), en 217, au moment où Hannibal s'apprête à traverser le Rhône à environ quatre jours de marche de la mer pour une armée, c'est-à-dire quelque part au nord d'Avignon, « il se concilia par tous les moyens les riverains du fleuve et leur acheta toutes leurs embarcations petites et grandes, qu'ils avaient en nombre suffisamment important car, parmi les riverains du Rhône, beaucoup s'en servent pour le transport des marchandises depuis la mer » : information essentielle sur la participation des indigènes à la redistribution des produits méditerranéens, mais peut-être projection de Polybe, bon connaisseur de la Gaule méridionale vers le milieu du II^e s., sur une période plus ancienne ?

À côté de cette participation indigène, existe-t-il des indices d'une fréquentation terrestre par les Marseillais eux-mêmes ? D'une part, si le cratère de Vix a suivi la voie du Rhône, on a du mal à imaginer que les Marseillais ne l'aient pas convoyé eux-mêmes, d'autre part la création d'ateliers de céramique tournée grise monochrome et à pâte claire offrant formes grecques et indigènes dans divers secteurs de la Provence intérieure invite à y voir la participation directe de techniciens massaliètes. Au premier cas, on peut rattacher les liens d'amitié et d'hospitalité mentionnés pour une période plus tardive (fin du III^e s.) par Tite-Live (XXVII, 36, 3) entre *principes gal-lorum* et *duces massiliensium* ou le *σύμβολον πρὸς Οὐελλαίνιου* en forme de main de bronze. Pour le second, on rappellera la mention par Strabon de Marseille comme école des Barbares. Mais, sans vouloir anticiper sur la suite de notre propos, le décalage entre les quantités d'objets méditerranéens recueillis sur les sites du littoral et sur ceux de l'intérieur ne laisse que peu de doute sur la priorité de la distribution maritime massaliète.

Informations inégales donc, disparates et souvent tardives, mais dont il faudra tenir compte.

3. Des Phocéens aux Marseillais : la mise en place de l'*emporía* massaliète (600-540)

Il est pratiquement admis aujourd'hui que les Étrusques ont précédé les Phocéens sur les côtes gauloises. Avant 600, le mobilier importé y paraît essentiellement constitué d'amphores et de vaisselle étrusques au point que l'on a pu proposer de faire de Saint-Blaise un comptoir étrusque. Mais, après 600, cette prépondérance du mobilier étrusque se poursuit même si les productions du bassin oriental de la Méditerranée sont présentes à côté des objets de l'artisanat céramique massaliète. À Marseille même les amphores étrusques sont pratiquement les seules dans toute la première moitié du VI^e s. et ce n'est qu'à partir de 540 qu'émerge une production d'amphores massaliètes. Marseille se comporterait donc comme un simple *emporion* d'accueil, largement ouvert, où les Étrusques joueraient le rôle principal avant que la croissance de l'établissement massaliète ne les repousse quasi complètement du trafic qu'ils auraient ouvert dès le dernier quart du VII^e s. Mais il faut bien voir que ce schéma ôte à la fondation massaliète tout son aspect « commercial » et en fait une fondation coloniale de type ordinaire : les Phocéens ne seraient plus ces Grecs adonnés à l'*emporía* en Ionie, navigateurs intrépides, qui ont découvert l'Adriatique, la Tyrhénie et l'Ibérie, mais seulement de pauvres gens à la recherche de terres au sein d'une nouvelle patrie occidentale et à la remorque des navigateurs étrusques avant de prendre leur essor à partir de 540.

Précisément, l'importance des trouvailles étrusques à Marseille même dans la première moitié du siècle révélée aujourd'hui (il y a proportionnellement bien plus d'amphores et de céramique étrusques à Marseille qu'à Saint-Blaise !) doit au minimum nous inciter à réviser l'appréciation sur la part prise dans ces échanges par les Marseillais eux-mêmes, y compris avant et autour de 600 dans une chronologie qui reste flottante entre la fin du VII^e et le début du VI^e s. Les arguments chronologiques ne sont pas en effet aussi solides qu'on pourrait l'espérer.

Les importations méditerranéennes les plus anciennes connues en Gaule méridionale sont les coupes et l'œnochoé de la nécropole du Peyrou à Agde et la coupe de la nécropole du Grand Bassin I à Mailhac : datées du troisième quart du VII^e s., ce sont des céramiques de type protocorinthien subgéométrique dont une véritable et trois qui seraient des imitations issues d'ateliers d'Italie du Sud ; on doit en rapprocher la coupe du Tumulus I du Renard de Pertuis. A Saint-Blaise, où l'on ne possède pas encore de niveaux en place pour la période immédiatement antérieure

à 600, mobiliers étrusque et grec se partagent la plus grande ancienneté : atteindre ces niveaux dans l'habitat relève d'une impérieuse nécessité. À La Liquière, où existe le même problème de datation des mobiliers, l'interprétation chronologique d'une stratigraphie à séquence unique autorise à resserrer la fourchette des phases de La Liquière I ancien (avec amphores étrusques et bucchero) et I récent (avec les mêmes produits étrusques et des coupes ioniennes A1 et A2) autour de 600 plutôt qu'à en faire des phases bien distinctes séparées par un espace de temps étalé sur un demi-siècle. Dans les gisements lagunaires du Languedoc oriental, la présence des seules amphores étrusques comme matériel importé dans la première phase (mais avec, en phase 2, des coupes ioniennes A1 et des œnochoés du Corinthien ancien) n'oblige pas à une datation très antérieure à 600 ni surtout à leur transport exclusif par le commerce étrusque. Dans la nécropole de Saint-Julien de Pézenas, les importations grecques orientales et le bucchero étrusque apparaissent conjointement dans la phase I, vers 610-590. Enfin, en Catalogne, les plus anciennes importations de céramique étrusque ne semblent pas antérieures à 600 : à la phase IA de l'Illa d'en Reixa avec amphores phéniciennes et étrusques répondent les mêmes amphores et les coupes ioniennes A2 de l'îlot de Sant Martí d'Empuries ou encore les vases corinthiens et chypriotes de la nécropole du Portitxol.

Donc, sans aller jusqu'à remettre en cause l'existence de navigations étrusques antérieures à la fondation de Marseille au sein d'une tradition maritime par ailleurs largement attestée, il y a place aussi pour une phase de pré-contact, des navigations préliminaires (précoloniales !) des Phocéens, précédant alors de peu la fondation de Marseille et d'Ampurias et leur poursuite après. Si l'on accepte cette vision des choses, le schéma d'explication n'est pas bien original. Durant les deux premières générations (phase de contact), les Massaliètes s'installent en s'insérant dans le trafic existant : les amphores d'Étrurie représentent le fret de retour des navires qui y ont apporté les produits gaulois ou de ceux qui assurent la liaison avec le bassin oriental méditerranéen. On peut même aller plus loin : la diffusion des produits étrusques jusqu'en Catalogne (et leur quasi-absence dans le sud-est de la péninsule Ibérique) recoupe parfaitement la zone d'exploration et d'installation phocéenne et massaliète. Ce trafic se poursuit et s'amplifie (les bronzes étrusques de Provence sont du VI^e s. et à Marseille les céramiques étrusques sont encore plus nombreuses dans le deuxième quart du VI^e s. que dans le premier où sont majoritaires les vases de Grèce de l'Est : voir

l'article de L.-Fr. Gantès 1992) après la maîtrise sur les voisins indigènes et sur le territoire dont la mise en exploitation débouche, dans la deuxième moitié du VI^e s., sur l'exportation du vin de la *chôra*. Ce schéma est en outre plus en accord avec les maigres indications des auteurs antiques : ou alors il faut dire clairement que l'on considère ces informations comme des extrapolations à partir d'une situation plus tardive.

C'est dans le cadre des liens avec l'Étrurie qu'il convient de replacer la tradition de l'amitié nouée avec la Rome étrusque, l'absence des Marseillais aux côtés des Phocéens d'*Alalia* vers 540 et la poursuite des trafics tyrrhéniens bien attestés dans les enclaves de Gravisca ou de Pyrgi : la fuite des Phocéens d'*Alalia* et leur installation à *Hyélé* a finalement dû faire pousser un soupir de soulagement aux Massaliètes, devenus les seuls interlocuteurs grecs en Extrême-Occident. Il convient en effet de souligner qu'en dehors de Tite-Live toute la tradition historique antique attribuée aux Massaliètes (qu'ils soient qualifiés de Massaliètes tout court ou de Phocéens massaliètes) la fondation d'*Emporion* et les découvertes archéologiques autorisent une telle chronologie : cette tête de pont en Ibérie à mi-chemin de Marseille et des colonies du Levant – *Hemeroscopeion*, phocéenne selon Artémidore (*ap. St. Byz. s.v.*) et massaliote d'après Strabon (III, 4, 6); *Mainaké*, dernière (c'est-à-dire par sa position géographique plutôt que par sa chronologie) fondation phocéenne en Occident selon une tradition notée par Strabon (III, 4) – suggère une volonté d'ouverture en rapport avec la situation des implantations phéniciennes et l'accès aux sources des métaux hispaniques. Car cette route vers l'Ouest paraît privilégiée dès l'implantation de Marseille puisque Scymnos fait aussi d'*Agathé-Agde* une fondation phocéenne (c'est-à-dire antérieure à 545) : là-dessus l'archéologie reste pour le moment muette sur l'importance de cette fondation, mais les trouvailles de Bessan la rendent fort plausible mais non nécessaire et nous introduisent à évoquer la nature des échanges pratiqués dans cette première période. Les sites côtiers ou accessibles par bateau du VI^e s. ayant livré des objets antérieurs à 540 sont en effet relativement rares : Antibes (?), Tamaris, Saint-Blaise, les gisements lagunaires des étangs de Mauguio, Bessan et dans l'hinterland, outre les trouvailles des tumulus de Pertuis, Vauvenargues, Pourrières, le Plan d'Aups, Cadarache et des grottes de Gémenos et de Baudinard, Fontvieille, La Liquière, La Redoute à Beaucaire. En dehors des sites proches du littoral des Baou de Saint-Marcel et de Saint-Blaise ou de La Monédière à Bessan, il s'agit

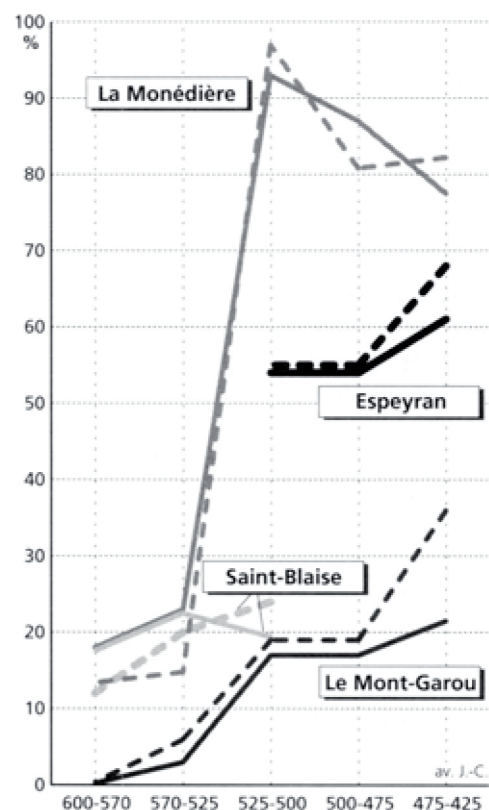


Fig. 1 – Fréquences comparées de la vaisselle tournée sur le total de la vaisselle (exprimée en NMI; traits discontinus) et des amphores sur le total des céramiques (traits continus).

toujours de très petites quantités (parfois un ou deux objets) dans des habitats en tout état de cause de peu d'importance où les objets peuvent parvenir par simple colportage ou échanges indirects. Peut-on alors envisager que ces deux derniers sites jouent déjà un rôle de centres d'interface ? La structure des trouvailles peut nous aider (fig. 1).

- à Saint-Blaise (chiffres d'après Arcelin 1986, 83) : vers 600, les amphores représentent 70 % des céramiques importées ; en 600-570, 67 % (dont 95 % d'amphores étrusques) ; en 570-525, 50 % (dont 72 % d'amphores étrusques) ; en 525-500, 40 % (dont 52 % d'amphores étrusques) ;
- à La Monédière à Bessan (chiffres d'après Nickels 1989) : en 600-570, les amphores représentent 62 % des céramiques importées (dont 85,5 % d'amphores étrusques) ; en 570-540, 48 % (dont 62 % d'amphores étrusques).

Il est facile de voir le parallèle exact entre les deux sites pour la période 600-525 tant dans les quantités que dans l'évolution des importations. Le doublement de la

quantité des céramiques importées à Saint-Blaise après 600 et la présence très rapide de céramique à pâte claire massaliète montre l'impact immédiat de la fondation de la cité sur un site qui avait connu une phase de pré-contact ; on peut penser que c'est aussi la part de Marseille que traduit sur les deux sites la baisse des amphores étrusques au profit des amphores grecques. La proximité de Saint-Blaise et de Marseille explique la progression plus rapide des céramiques fines malgré la création à proximité des deux sites d'ateliers de céramiques grises mais si l'un est, semble-t-il, lié à Saint-Blaise, le second le serait à Agde. Les pourcentages d'amphores dénotent cependant un vraisemblable rôle de redistribution si on les compare à ceux d'autres sites indigènes.

Ainsi, aux Baou de Saint-Marcel, site aux portes mêmes de Marseille (chiffres d'après Guichard 1986) :

570-540 : vaisselle tournée importée = 46 % de la vaisselle, et amphores = 5 % du total des fragments de céramique ;

540-500 : vaisselle tournée importée = 60 % de la vaisselle, et amphores = 12 % du total des fragments de céramique.

On a là l'exemple d'un facile approvisionnement en céramique tournée, mais une consommation faible de vin sur un site dont la nature des liens avec Marseille nous échappe : on notera que même les pourcentages de vaisselle importée sont plus élevés qu'à Saint-Blaise.

On notera aussi la différence avec un site comme la Liquière (chiffres d'après Py 1984b) où la progression reste faible et où le pourcentage des céramiques importées dépasse à peine 10 % du total des céramiques ; l'évolution des deux termes des importations céramiques (vaisselle et amphores) montre, comme sur tous les sites, une progression plus rapide de la vaisselle : en 625-600, les amphores représentent 98 % des céramiques importées ; en 600-575, 90 % ; en 575-525, 68 %, si bien que la progression parallèle des amphores maintient seulement le niveau de celles-ci par rapport au total des importations.

Cet exemple met aussi en lumière la faiblesse de la distribution terrestre qui reste, selon un mot de B. Bouloumié pour d'autres lieux, aléatoire. Ce fait est confirmé par les chiffres des sites littoraux des étangs de Mauguio qui dans la deuxième moitié du siècle doublent leurs importations :

625-600 : vaisselle tournée importée = 9 % du total des céramiques dont 100 % d'amphores toutes étrusques ;

600-575 : vaisselle tournée importée = 10 % du total des céramiques (chiffre des amphores seules inconnu) ;

575-550 : vaisselle tournée importée = 10 % du total des céramiques ;

550-525 : vaisselle tournée importée = 22 % du total des céramiques.

Dans le premier demi-siècle, l'implantation de la colonie de Marseille ne modifie que très lentement, en dehors de quelques sites spécifiques (proximité immédiate de Marseille et d'Agde), l'état des choses, à

peine voit-on s'ajouter aux objets étrusques quelques éléments de l'artisanat massaliète et du bassin oriental méditerranéen, mais le saut quantitatif n'est pas comparable à ce qui va se passer dans la période suivante. Fr. Villard a eu raison, lors de ce colloque, de rappeler tous les aspects « normaux », terriens, de la fondation massaliète. Faut-il revenir pour autant à l'idée d'une simple colonie de peuplement découvrant peu à peu ses possibilités et les mettant en pratique ? Il est évident que durant cette première phase, on le comprend aisément, Marseille assure son assise de production et son implantation régionale mais il ne faut pas oublier que c'est aussi durant cette période que le réseau phocéo-massaliète s'étend et se complète vers l'Espagne avec la création de cet établissement au nom caractéristique entre tous, *Emporion* (la "*Neapolis*" est sans doute fondée vers 575) et celle des vraisemblables relais d'*Alalia* et d'Agde. Tout se passe comme si l'installation des Phocéens sur le Lacydon ne constituait pour eux que la création d'un point d'attache avancé vers une destination autre que le continent gaulois. Dans ce cadre la fréquentation par le trafic étrusque paraît appartenir à une phase de contact irrégulier contemporain de l'exploration phocéenne.

4. L'explosion massaliète (540 - vers 400)

La coupure se situe après 540, lorsque la bataille d'*Alalia* a éliminé la colonie phocéenne d'*Alalia* et mis fin au rôle ambigu de ses habitants, pirates plus que commerçants, lorsque la conquête de l'Asie Mineure par les Perses (et la prise de Phocée) marque un recul des relations avec ce secteur et une percée des produits attiques et que la cité massaliète émerge après une période de maturation et prend toute la place de la Ligurie à l'Ibérie après avoir découvert les potentialités de son arrière-pays et attiré (ou profité de) la fixation d'habitats indigènes capables de lui servir d'interlocuteurs. Le signe de cette intervention par l'intermédiaire de sa production est donné par les amphores "ionio-massaliètes" d'abord, massaliètes à mica ensuite. À côté des sites existant avant la création de la colonie phocéenne ou nouveaux ou réoccupés avant de recevoir des importations, c'est-à-dire avant 540/525 (et qui constitueraient donc des implantations non tributaires du stimulus des échanges induits par Marseille) tels Saint-Blaise ou le Mont-Garou, des habitats, dont la création ou la rapide accession à la chronologie et au marché sont signalées de cette façon, surgissent partout d'est en ouest : pour s'en tenir aux sites ayant fait l'objet de fouilles,

Antibes, Le Montjean, Costebelle, Baudouvin, La Courtine, Le Mont-Garou, Les Embiez, Arles, Bouc-Bel-Air, Auriol, Martigues (Saint-Pierre), Carpentras (La Lègue), Cavaillon, Sorgues, Espeyran, Nîmes, Villevieille, La Roche de Comps, Mauressip, Ambrussum, Le Marduel, Le Plan de la Tour, Florensac, Clermont-l'Hérault, Montlaurès, Pech Maho ; et les prospections ont multiplié ces points (Cf. Bats 1990, *passim*). Mais il faut insister aussi sur le fait que cette distribution atteint l'Étrurie, la Grande Grèce, la Sicile, la Sardaigne et l'Ibérie, dessinant la zone des navigations massaliètes en Occident (phase de fréquentation régulière).

Pour cette période, on peut essayer de classer les sites indigènes en trois catégories :

1. Des sites candidats au rôle de centres d'interface

– À Saint-Blaise, outre les chiffres du tableau 1 (fig. 2), notons qu'en 525-500, les amphores représentent 40 % des céramiques importées.

– Pour Arles, on ne connaît encore que l'importance des taux d'amphores massaliètes et le fort pourcentage des céramiques attiques jusque dans le dernier quart du V^e s.

– Pour Espeyran, on se reportera au tableau 1 (fig. 2).

– À Lattes, d'après les courbes et les chiffres publiés par Prades, on aurait environ 60 % de céramiques importées (y compris les amphores).

– La Monédière à Bessan : en complément des chiffres du tableau I, on peut noter qu'en 540-520, les amphores représentent 62 % des céramiques importées ; en 520-500, 94 % (dont 80 % massaliètes) ; en 500-475, 89 % (dont 80 % puniques) ; en 475-425, 80 %. Tous ces chiffres laissent perplexes et on peut se demander s'il sont représentatifs du site ; même si, au vu des quantités d'amphores, on accepte l'interprétation d'un entrepôt, le renversement amphores massaliètes/amphores puniques reste incompréhensible tant pour la période que pour l'espace géographique (Ugolini 1990 ; Gras 1977 ; Nickels 1987 et 1990).

– Rôle de Béziers ? Les informations sur son faciès le rapprocheraient de celui d'un habitat grec (Ugolini 1990) !

– Pour Pech Maho, où l'épigraphie (Pouilloux 1988) parle en faveur d'un rôle commercial au V^e s., on ne dispose malheureusement d'aucune statistique.

2. Des sites candidats au rôle de marchés intérieurs

– Nîmes (Mont-Cavalier) (Py 1981) :

525-475: vaisselle tournée importée = 26 % de la vaisselle, et amphores = 51 % du total des céramiques ;

475-375: vaisselle tournée importée = 11 % de la vaisselle, et amphores 34 % du total des céramiques.

Les pourcentages d'amphores, à peine inférieurs, pour la première période, à ceux d'Espeyran, permettent d'envisager un rôle de redistribution et la situation de Nîmes par rapport aux autres sites indigènes de la région signale, avec de fortes présomptions, une fonction de *central place*.

3. Des sites d'habitats récepteurs

– Le Mont Garou (Arcelin 1982) :

En complément des chiffres du tableau 1 (fig. 2), c'est vers 550 qu'apparaissent les trois fragments de céramiques importées. Pour la période 550-520, les amphores ne représentent que 36 % des céramiques importées ; ce chiffre passe à 52 % pour la période 520-480 et retombe à 43 % pour la période 480-380 ; à ce moment, les céramiques importées (vaisselle + amphores) représentent 50 % du total des céramiques que l'on comparera aux 70 % recueillis sur le site proche de La Courtine d'Ollioules à la fin du V^e s. dont le rôle pourrait ainsi dépasser celui de simple habitat récepteur.

– Le Montjean à La Môle qui a fourni un nombre important d'amphores reste d'interprétation difficile en l'absence de données chiffrées précises.

– Gailhan (Plan de la Tour) (Dedet 1980) :

500-475 : vaisselle tournée importée = 5 % de la vaisselle (et % d'amphores non disponible) ;

475-450: vaisselle tournée importée = 3 % de la vaisselle et 12,5 % d'amphores sur le total des céramiques ;

400-350 : vaisselle tournée importée = 2,3 % de la vaisselle et 10 % d'amphores sur le total des céramiques.

	Saint-Blaise		La Monédière		Espeyran		Le Mont-Garou		La Liquière	
	V	A	V	A	V	A	V	A	V	A
v. 600	7	10							0,1	10,6
600-570	12	18,1	13,4	18			0,1	0	0,6	10,5
570-525	20	23,1					6	3	4,8	9,8
570-540			14,8	23						
540-525			92,5	60						
525-500	24	19,5	97	93	55	54	19	17		
500-475			80,8	87	55	54	19	17		
475-425			82,2	77,5	68	61	36	21,5		

Fig. 2 – Tableau 1 : Fréquences de la vaisselle tournée sur le total de la vaisselle (exprimée par NMI ; col. V) et des amphores sur le total des céramiques (col. A).

– La Roche de Comps :

525-475 : vaisselle tournée importée = 21 % de la vaisselle, et 18,2 % d'amphores sur le total des céramiques (céramiques importées y compris les amphores = 35 % dont 52 % d'amphores);

475-425 : vaisselle tournée importée = 18 % et 24,2 % d'amphores sur le total des céramiques (céramiques importées y compris les amphores = 36,5 % dont 66,3 % d'amphores).

Que vaut l'opposition entre côte provençale et côte languedocienne orientale ? Les comparaisons entre les sites du Mont-Garou, de La Courtine d'Ollioules et de Lattes sont impossibles à faire par manque de données : il semble que le niveau des importations soit plus élevé à Lattes. L'opposition est plus facile à noter entre sites littoraux et sites de l'intérieur : on note une diminution progressive au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la côte ou des rives des fleuves accessibles par bateau et l'évolution parallèle et au même niveau des importations d'amphores et de vaisselle sur le littoral alors que vers l'intérieur les importations d'amphores sont en général supérieures à celles de vaisselle contacts directs et fréquents sur la côte et diffusion linéaire vers l'intérieur par indigènes interposés ; les sites littoraux semblent se comporter comme zones de marché alors que l'intérieur, au-delà de Lyon, constituerait une zone de réciprocité et de *gift trade*. Jusqu'où remonte dans ce domaine l'intervention directe des Massaliètes et où commence la prise de relais successifs des indigènes ? Qu'en est-il du commerce de l'étain et du rôle du Mont-Lassois ? M. Dietler envisage que le cratère de Vix a pu atteindre sa destination par un système de relais de cadeaux inter-indigènes à partir des bords de la Méditerranée. Le Mont-Lassois est à relier à toute une série de principautés celtes situées au même niveau qui, selon le schéma développé par P. Brun, servirait d'intermédiaire entre les zones plus au nord et le monde méditerranéen. Il est finalement difficile de choisir entre les deux cheminements par relais indigènes interposés ou par *gift trade* direct ou indirect : la relative rareté des objets importés, et notamment des amphores massaliètes, irait plutôt dans le sens du premier schéma, mais l'exceptionnelle qualité de certains objets, tel le cratère de Vix, peut difficilement être interprétée autrement que comme un cadeau direct. Reste le problème du trajet depuis le lieu de production (cf. Rolley 1992).

Le monopole massaliète est loin d'être total même s'il s'impose progressivement ; la part des amphores étrusques et puniques ou ibéro-puniques témoignent de l'existence d'une *emporía* ouverte, mais où Marseille prend la meilleure part, même si elle faiblit vers l'Ibé-

rie. Entre 525 et 475 la part des amphores massaliètes à *Emporion* (Sanmartí 1990) est cependant notable (entre 15 et 21 %) dans une zone qui a ses propres productions et, si elle diminue ensuite au V^e s., la présence des céramiques pseudo-ioniennes prouve le maintien de liens réguliers. Vers l'Étrurie et la Grande Grèce, pourtant zones de forte production viticole, la part des amphores ionio-massaliètes et massaliètes est loin d'être négligeable, au moins jusque vers le milieu du V^e s.

Comme raisons de ce boom sur les sites gaulois, M. Py (1990a) voit la pression accrue du négoce sur les communautés indigènes et le développement des forces productives indigènes qui leur permet une accession à une consommation plus forte, mais il faut penser aussi à la demande accrue en vin (et accessoirement en objets) de la part des indigènes (cf. le thème de la soif celtique analysé par M. Dietler 1992). De même, la présence de monnaies sur les sites indigènes à partir de la deuxième moitié du VI^e s. pourrait traduire, selon M. Py, la présence d'intermédiaires locaux en interface et donc une fonction "commerciale" de ces monnaies : peut-être vaut-il mieux penser, pour cette période, au phénomène socio-culturel de thésaurisation bien connu en milieu "barbare".

Le résultat, c'est la croissance de ces *gateway communities* échelonnées en des points distants l'un de l'autre d'une cinquantaine de kilomètres (= une journée de navigation?) (Espeyran, Lattes, Agde, Montlaurès) dont certaines ont pu se hisser au rôle de *central places* d'un système dendritique (Saint-Blaise, Lattes, Montlaurès) ; notons cependant que le développement de l'*emporía* massaliète pourrait expliquer le tassement, voire la baisse des taux d'amphores à Saint-Blaise à qui une partie de la redistribution pourrait alors échapper. Le seul cas d'une liaison claire *gateway community/central place* pourrait être le couple Espeyran-Nîmes : Espeyran se trouve sur la circonférence d'un cercle de moins de 30 km dont Nîmes serait le centre, qui atteint le Rhône (Beaucaire) et le Gard (La Roche de Comps) à l'est et le Vidourle à l'ouest et à l'intérieur duquel se trouvent les habitats du Marduel, de Roquecourbe, La Jouffe, des bords de la Vaunage, de Villevieille ; mais le Rhône y est aussi une ligne continue d'ouverture (Cf. l'article *supra* : "Identités ethno-culturelles et espaces en Gaule méridionale", fig. 3).

5. Le partage des zones (vers 400 - vers 200)

Au cours de cette période pour laquelle M. Py (1990a) a souligné les continuités avec la période

précédente, je préfère relever les ruptures dans ce qui apparaît, pour Marseille, comme une véritable phase de colonisation.

Le signe d'une nouvelle politique commerciale massaliète se trouve dans l'implantation d'une série de colonies maritimes d'Agde à Nice. Non que celles-ci constituent de nouveaux comptoirs. Les quelques informations littéraires et épigraphiques dont nous disposons nous invitent à penser que ces colonies sont d'un type particulier à rapprocher des modèles contemporains des clérouques athéniennes ou des colonies militaires de citoyens romains. Elles constitueraient le prolongement géographique du territoire civique dont les habitants demeurent des citoyens de Marseille, même s'ils n'exercent pas effectivement les droits liés à cette qualité et constituent une communauté politique qui, sans être à proprement parler une *polis* autonome, n'en devait pas moins posséder une assemblée, un conseil et des magistrats locaux, supervisés par un magistrat venu de la métropole. Ainsi, par une inscription aujourd'hui perdue, nous connaissons à *Nikaia*, à l'époque romaine, un *duumvir Massiliae*, *agonothetos* et *episcopus Nicaeensium*, sans doute magistrat de Marseille chargé de rendre la justice et de surveiller l'application des décisions de la cité-mère.

Comme leur statut, leur échelonnement dans l'espace et dans le temps nous dévoile en partie leur fonction. Pour leur chronologie, nous manquons de certitude. Les conclusions de datation archéologique ne sont décisives que pour deux d'entre elles, *Agathé* à la fin du V^e s., *Olbia* vers 330 av. J.-C. ; par ailleurs, les sources du Pseudo-Scymnos et Polybe invitent à placer la fondation de Nice entre 260 et 154 av. J.-C. Le mobilier récupéré sur le site probable de *Tauroeis* engage à situer sa fondation dans le courant du III^e s. av. J.-C. Il est facile de comprendre que chacune de ces créations représentait pour Marseille un effort (ou un exutoire?) démographique important quand on se souvient que la ville n'eut sans doute jamais plus d'une vingtaine de milliers d'habitants (Bats 1986a). Géographiquement, leur disposition représente aussi une certaine irrégularité. Toutes se trouvent certes sur la route maritime d'Italie et d'Espagne ; mais comment expliquer que, du côté provençal au moins, elles paraissent fonctionner par couple, *Tauroeis* venant se placer à proximité d'*Olbia*, et *Nikaia* à proximité d'*Antipolis* ? N'étaient-elles pas disposées pour s'épauler l'une l'autre en cas de coup dur, dans un secteur plus exposé à la piraterie d'une côte rocheuse propice à fournir des abris, comme on le vit, par exemple, en 154, lors de l'attaque conjointe des Déciates et des Oxybiens contre

Antipolis et *Nikaia* ? Car c'est d'abord à une fonction militaire, comme les clérouques athéniennes, que nous invite une réflexion de Strabon : ces colonies auraient été, selon lui, fondées contre les Barbares pour tenir la voie maritime quitte à leur laisser la maîtrise du continent. Le nom même de *Nikaia* ne fait-il pas allusion à une opération militaire couronnée de succès ? *Agathé* et *Olbia* ne sont-elles pas des forteresses retranchées derrière de puissants remparts et le plan d'*Olbia* n'évoque-t-il pas celui d'un casernement, proche en cela des colonies militaires romaines d'Ostie, d'*Antium* ou de Pyrgi ?

Manifestement, Marseille s'assure la maîtrise d'un littoral et boucle une zone qu'elle considère comme sienne. Vers l'est, elle connaît même un prolongement important à Gênes où les amphores massaliètes deviennent majoritaires durant les IV^e-III^e s. accompagnées aussi de céramiques à pâte claire ; ce regard vers l'est avait d'ailleurs commencé à Gênes au siècle précédent et n'était sans doute pas sans rapport avec la persistance d'un fort pourcentage d'amphores étrusques au Mont-Garou où elles représentent encore, vers 400, 25 à 27 % de l'ensemble des amphores. C'est l'époque aussi où apparaissent en Cisalpine les monnaies à légende lépontique imitant les drachmes lourdes massaliètes. Vers l'ouest les sites du Languedoc occidental (Pech Maho) continuent à être fréquentés, mais dans ce secteur se développe un commerce ibéro-emporitain où, à partir du IV^e s., les Ibères prennent une part active comme en témoignent les vestiges de lettres commerciales ou de contrat sur lamelles de plomb d'Ensérune, de Pech Maho et d'*Emporion*. C'est en cela qu'éclate toute la différence entre le rôle d'Ampurias comme *emporion* dynamisant l'activité de partenaires multiples et notamment des indigènes et la conduite de Marseille comme cité pratiquant une politique coloniale où les partenaires indigènes restent passifs : ainsi cherche-t-on en vain les traces de ces contrats et lettres commerciales, inutiles dans des rapports d'impérialisme fondés sur des échanges inégaux qui passent à travers le troc et des relations de *philia* et de *xenia*, que M. Py a envisagé de pousser jusqu'à une relation tributaire. Cette dernière vision me paraît anachronique et ce type de relation ne se mettra en place qu'à partir de la conquête romaine en Narbonnaise ; au risque de déboucher sur un autre anachronisme, je crois que jusqu'alors les rapports sont du type de ceux qui existaient entre Européens et chefs africains au moment du commerce du bois d'ébène. On comprend ainsi pourquoi l'écriture, si précocement apparue dans le domaine ibère, n'ait été appréhendée que tardivement et pour des motifs qui

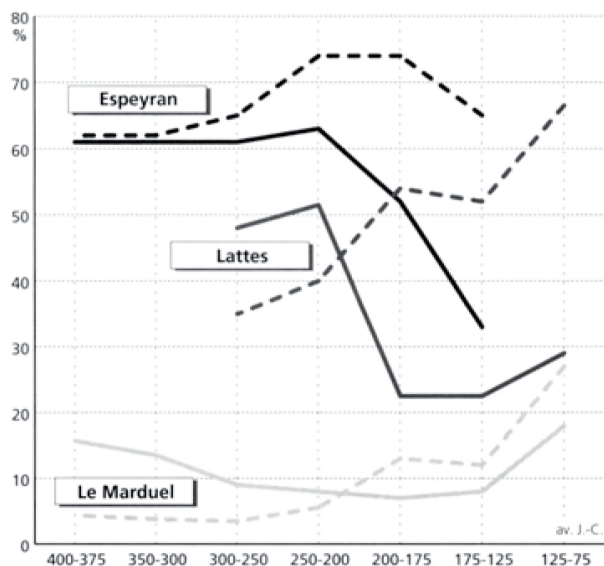


Fig. 3 – Fréquences comparées de la vaisselle tournée sur le total de la vaisselle (exprimée en NMI; traits discontinus) et des amphores sur le total des céramiques (traits continus).

sont restés, à travers les témoignages archéologiques, d'ostentation dans le domaine celto-ligure. Point n'est besoin de faire appel en plus, comme je l'ai récemment proposé, à d'éventuelles infiltrations celtes qui, si elles ont existé, n'ont fait qu'aggraver le processus, mais ne l'ont pas déclenché (Bats 1988). Dans le sud-est de la péninsule ibérique, les Carthaginois affirment leur présence scellée par le traité avec Rome de 348 qui règlemente l'accès des autres marins vers l'Andalousie et ce processus s'accroît au III^e s. avec les conquêtes des Barcides. Cependant les Marseillais pourraient avoir conservé des positions dans la région du Cap de la Nao pour l'accès aux métaux et surtout à l'argent et leur intervention aux côtés des Romains dans ce secteur au cours de la deuxième guerre punique n'est certainement pas seulement de fidélité à une alliance.

Dans le secteur gaulois c'est une banalité de souligner l'emprise monopolistique de la navigation massaliète. Peut-on continuer à y classer les sites témoins ?

a) sur la côte :

– Espeyran :

400-300 : vaisselle tournée importée = 62 % de la vaisselle et amphores = 61 % du total des céramiques ;

250-200 : céramiques importées = 74 % de la vaisselle et amphores = 63 % du total des céramiques.

– Lattes :

300-250 : vaisselle tournée importée = 35 % de la vaisselle et amphores = 48 % du total des céramiques ;

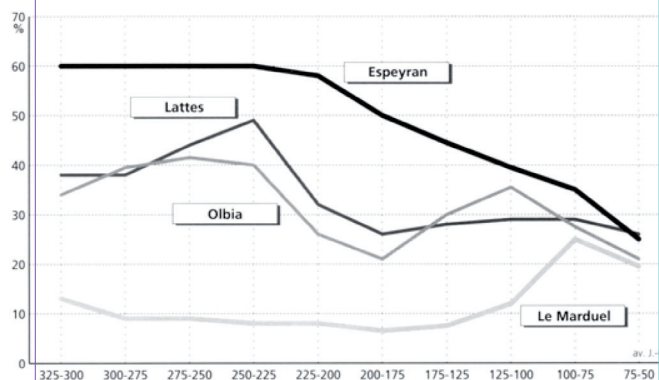


Fig. 4 – Fréquences des amphores sur le total des céramiques (en NMI).

250-200 : céramiques importées = 40 % de la vaisselle et amphores = 52 % du total des céramiques.

– Peyriac-de-Mer :

Pour une période d'occupation assez brève entre 325-275, la part des céramiques importées apparaît très élevée, sans doute supérieure à 80 %, avec une majorité de céramique à pâte claire massaliète, et des amphores ibéro-puniques plus nombreuses que les amphores massaliètes.

– Le Mont-Garou :

380-170 : vaisselle tournée importée = 24 % de la vaisselle et amphores = 10,3 % (mais fréquentation faible du site) ;

b) vers l'intérieur :

– Le Baou Roux de Bouc-Bel-Air (Boissinot 1986) :

400-375 : vaisselle tournée importée = 38,6 % de la vaisselle et amphores = 4,5 % du total des céramiques (céramiques importées y compris les amphores = 41,4 % dont 10,9 % d'amphores) (comptage sur les individus) ;

– Le Marduel (Py 1986 et 1989) :

400-375 : vaisselle tournée importée = 4,4 % de la vaisselle et amphores = 15,7 % du total des céramiques (céramiques importées y compris les amphores = 19,2 % dont 81,4 % d'amphores) ;

375-300 : vaisselle tournée importée = 3,8 % de la vaisselle et amphores = 13,5 % du total des céramiques (céramiques importées y compris les amphores = 16,5 % de la vaisselle dont 81,4 % d'amphores) ;

300-250 : vaisselle tournée importée = 3,5 % de la vaisselle et amphores = 9 % du total des céramiques (céramiques importées y compris les amphores = 11,7 % dont 77 % d'amphores) ;

250-200 : vaisselle tournée importée = 5,6 % de la vaisselle et amphores = 8 % du total des céramiques (céramiques importées y compris les amphores = 12,7 % dont 62,8 % d'amphores).

– Nages :

III^e s. : vaisselle tournée importée = 5 % de la vaisselle et amphores = 2 % du total des céramiques.

Les figures 3 et 4 nous permettent de distinguer trois types de fonctionnement de sites :

- à Espeyran, un pourcentage d'amphores autour de 60 % signale la poursuite de son rôle de *gateway community* à fort rôle redistributif ;

- à Lattes, où se lit un pourcentage d'amphores autour de 40 %, la comparaison avec le site d'*Olbia* oriente vers une forte consommation de type grec, avec le site du Marduel vers un rôle important de redistribution ;

- au Marduel, un pourcentage d'amphores autour de 10 % situe ce site comme typique d'une consommation indigène moyenne (comparer avec Nages, site de faible consommation).

Problèmes :

- l'abandon ou le retrait de certains secteurs notamment en Provence parallèlement à l'émergence ou au renforcement de grands habitats structurés ;

- la baisse des importations d'amphores vers l'intérieur alors que la diffusion sur la côte se maintient et ne fléchira qu'à partir de la fin du III^e s. (y compris à *Olbia*).

Dans ces deux faits, il me semble qu'on peut voir à la fois un renforcement du rôle des relais littoraux comme *gateway community* et lieu de consommation et l'aggravation d'une hiérarchisation linéaire de la redistribution. Cela paraît correspondre, en termes de société, à un renforcement de l'autonomie des communautés et à la mise en place d'une structure interne plus hiérarchisée (Arcelin 1984 et 1986 ; Py 1984a). Pour le Languedoc oriental (mais on pourrait étendre l'explication en certaines régions de Provence), M. Py (1984 et 1990a) envisage aussi, on l'a vu, la mise en place par les Marseillais de relations tributaires que je préférerais traduire en termes de *philia* ou de *xenia*. Peut-on ajouter une autre hypothèse non incompatible avec la précédente ? Sur le site de La Courtine, on assiste au IV^e s. à une baisse sensible du nombre des amphores ; or c'est aussi le moment où la découverte de plusieurs trésors monétaires manifeste l'existence d'une importante thésaurisation ; n'est-ce pas le signe que le vin a été en partie remplacé par les pièces d'argent comme bien d'échange ? Attitude qui conduit très vite d'abord à la frappe en Gaule interne de monnaies imitées des statères de Philippe ou des drachmes de Rhodé et à l'insertion dans une économie monétaire (voir par exemple le parallélisme entre la croissance des importations d'amphores massaliètes à Gênes à partir du IV^e s. et, au III^e s., les imitations de drachmes lourdes massaliètes à légende lépontique en Cisalpine).

6. Le dualisme Marseille-Rome (II^e-I^{er} s. av. J.-C.)

La deuxième guerre punique et la conquête de l'Ibérie ouvrent aux *negociatores* romains le marché de la Gaule ; l'intervention se fait à partir de l'Espagne vers le Languedoc occidental et l'axe Aude-Garonne (ouverture du marché interne de Toulouse) (Bats 1986b). Les sites littoraux sont touchés par les amphores gréco-italiques et italiques dès le III^e s. ; elles y prennent progressivement la première place mais certains résistent mieux que d'autres : forte résistance d'Arles, Espeyran, Le Mont-Garou, La Courtine, faible résistance de Pech Maho, Lattes. Même situation vers l'intérieur : plus faible résistance de la Provence que du Languedoc oriental. On assiste à la fois à un contournement des positions massaliètes par l'*emporía* italique et au maintien de positions massaliètes privilégiées en Languedoc oriental.

Cependant la disparition des amphores massaliètes à Marseille même ou *Olbia* révèle qu'il s'agit aussi d'autre chose que d'un problème de distribution : s'agit-il d'un changement de goût ou se trouve-t-on face à un véritable effondrement de la viticulture massaliète ? Car partout, et proportionnellement plus sur la côte que dans l'intérieur, on assiste à une chute impressionnante de la consommation globale entre le dernier quart du III^e s. et le milieu du II^e : le vin italien est-il plus "cher" que le vin massaliète ou ne suffit-il pas à approvisionner l'ancien domaine de diffusion massaliète ? Et parallèlement, n'y a-t-il pas émergence d'une production vinicole indigène ? En tout cas, si la consommation remonte ensuite jusque dans le premier quart du I^{er} s., elle ne retrouve pas les niveaux antérieurs et recommence même à fléchir après 75. Il est difficile d'envisager une crise des relations économiques ou culturelles dans la Gaule méridionale dans la mesure où, sur tous les sites, on note que le fléchissement concerne toujours avant tout les amphores tandis que les céramiques importées, c'est-à-dire la vaisselle, continuent leur progression : ce fait qui traduit la poursuite, voire l'accélération, de l'acculturation signifie que la consommation des produits exotiques continue mais que la consommation de vaisselle est décrochée des mouvements commerciaux généraux. L'hypothèse la plus vraisemblable pourrait résider, outre dans la modification des réseaux de distribution (insertion de l'*emporía* italienne), dans la fin du rôle des sites littoraux comme *gateway communities* vis-à-vis des commerçants massaliètes et l'émergence d'une distribution éclatée et d'une multitude de petits marchés

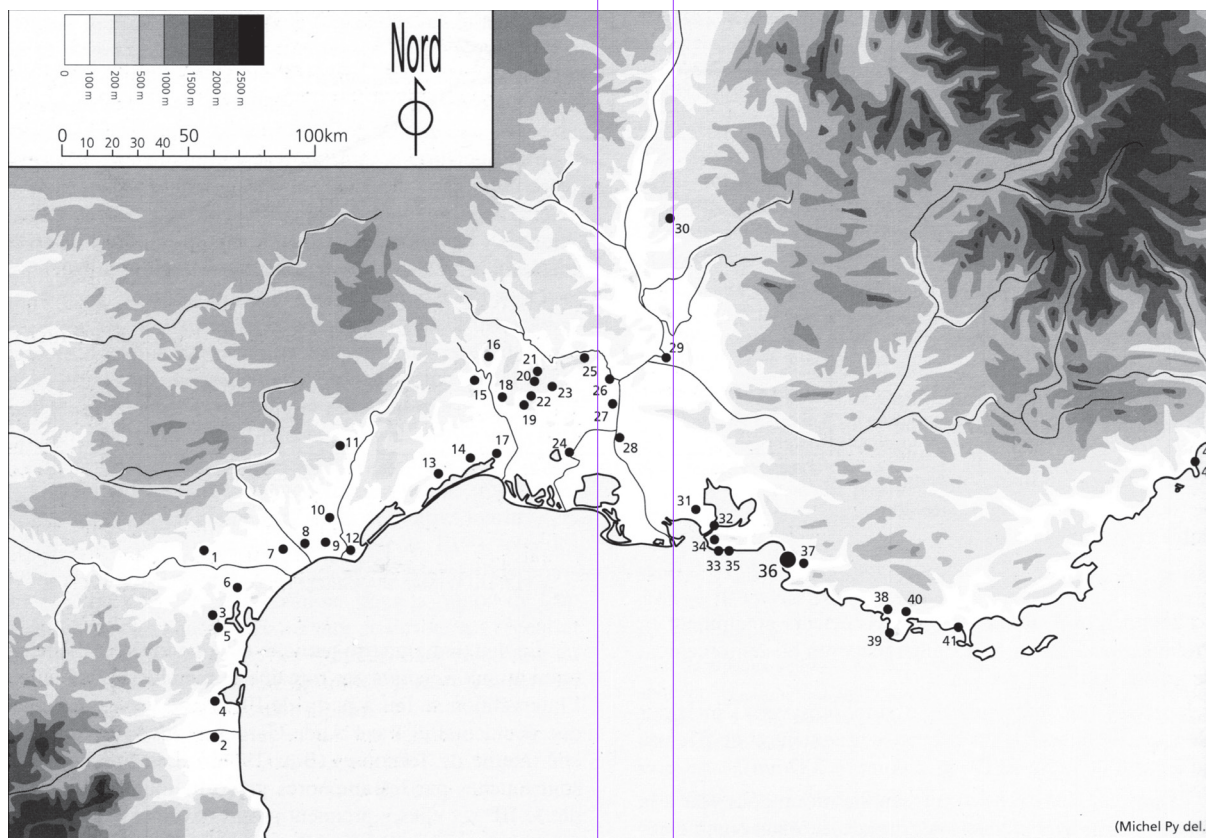


Fig. 5 – Carte de répartition des sites énumérés dans le texte.

1- Mailhac ; 2- Ruscino ; 3- Peyriac-de-Mer ; 4- Salses ; 5- Pech Maho ; 6- Montlaurès ; 7- Ensérune ; 8- Béziers ; 9- La Monédière ; 10- Cessero ; 11- La Ramasse ; 12- Agde ; 13- Lattes ; 14- Tonnerre 1 (cabane de) ; 15- Plan de la Tour ; 16- La Jouffe ; 17- La Rallongue ; 18- Villevieille ; 19- Roque-de-Viou ; 20- La Liquière ; 21- Mauressip ; 22- Nages ; 23- Nîmes ; 24- Espeyran ; 25- Le Marduel ; 26- La Roche-de-Comps ; 27- Beaucaire ; 28- Arles ; 29- Avignon ; 30- Le Pègue ; 31- Saint-Blaise ; 32- Martigues (L'Île) ; 33- Martigues (L'Arquet) ; 34- Martigues (Saint-Pierre) ; 35- Martigues (Tamaris) ; 36- Massalia ; 37- Les Baou de Saint-Marcel ; 38- Le Mont-Garou ; 39- Six-Fours (*Tauroeis*) ; 40- Ollioules (La Courtine) ; 41- *Olbia* ; 42- Antibes ; 43- Nice.

internes. Le développement de l'utilisation de la monnaie accompagne ces modifications : le cas de Lattes est particulièrement significatif à cet égard (Py 1990b). Cette transformation radicale des modes de transaction aurait eu pour effet d'accroître les tensions sur des échanges encore plus inégalitaires.

Quelques sites permettent d'illustrer cette évolution :

a) vers l'intérieur :

– Le Marduel :

200-175: vaisselle tournée importée = 13,5 % de la vaisselle et amphores = 6,6 % du total des céramiques (céramiques importées y compris les amphores = 18,5 % dont 35,9 % d'amphores) ;

175-125: vaisselle tournée importée = 12,3 % de la vaisselle et amphores = 7,4 % (céramiques importées y compris les amphores = 18,1 % dont 40,6 % d'amphores) ;

125-100: vaisselle tournée importée = 25,3 % de la vaisselle et amphores 12,5 % (céramiques importées y compris les amphores = 33,9 % dont 36,8 % d'amphores) ;

100-75 : vaisselle tournée importée = 28 % de la vaisselle et amphores 25,1 % (céramiques importées y compris les amphores = 44,8 % dont 56 % d'amphores) ;

75-25: vaisselle tournée importée = 26,9 % de la vaisselle et amphores 19,4 % (céramiques importées y compris les amphores = 39,9 % dont 48,6 % d'amphores).

b) sur la côte :

– Le Mont-Garou :

170-120 : vaisselle tournée importée = 32 % et amphores 12 %.

– Lattes (îlot 3) :

200-175 : vaisselle tournée importée = 54,9 % de la vaisselle et amphores 22,8 % (céramiques importées y compris les amphores = 58,2 % dont 39,2 % d'amphores) ;

175-150 : vaisselle tournée importée = 50,4 % de la vaisselle et amphores 23,6 % (céramiques importées y compris les amphores = 55,3 % dont 42,6 % d'amphores) ;

150-125 : vaisselle tournée importée = 56,2 % de la vaisselle et amphores 32,1 % (céramiques importées y compris les amphores = 65 % dont 49,4 % d'amphores) ;

125-75 : vaisselle tournée importée = 66,2 % et amphores 29,1 % (céramiques importées y compris les amphores = 74 % dont 39,3% d'amphores) ;

75-25 : vaisselle tournée importée = 57,5 % et amphores 25,8 % (céramiques importées y compris les amphores = 66,4 % dont 38,8 % d'amphores).

– Espeyran:

200-150 : vaisselle tournée importée = 74 % et amphores 52 % ;

150-100 : vaisselle tournée importée = 65 % et amphores 32,5 %.

Marseille est restée tributaire de l'*emporía* maritime pour ses échanges et donc très sensible d'une part aux fluctuations du monde indigène, d'autre part à l'intervention du commerce italique en Espagne et en Gaule : elle profitera du retrait italique après la conquête des Gaules (Tchernia 1986) pour trouver un regain d'activité et relancer sa production d'amphores (c'est-à-dire de vin) après le milieu du I^{er} s. av. J.-C.

7. En conclusion ...

Résumons, en schématisant, l'évolution des rapports entre l'*emporía* méditerranéenne et les partenaires indigènes.

– de la fin du VII^e s. jusque vers 540, le trafic se trouve éclaté entre de nombreux navigateurs, au

premier rang desquels les Étrusques et les Phocéens, et, vers l'ouest, les Phénico-puniques, qui abordent en de multiples points du rivage, où Marseille constitue cependant un point privilégié.

– de 540 jusque vers la fin du V^e s., les Massaliètes s'imposent comme des partenaires de plus en plus exclusifs, éliminant successivement les Étrusques et les Puniqes, ces derniers constituant les partenaires privilégiés en Occident ibérique ; parallèlement se met en place un tissu d'habitats indigènes aiguillonnés par les apports de l'*emporía* massaliète et un réseau de quelques gros points d'interface (*gateway communities*) à redistribution plus linéaire que dendritique, où certains paraissent tenir une place plus importante en liaison avec des peuplades dont l'emprise territoriale est plus vaste.

– aux IV^e et III^e s., Marseille installe, entre l'Hérault et l'Italie, une armature politico-militaire (colonies) doublant les établissements littoraux indigènes, qui restent les relais obligés des communications vers l'intérieur et où s'opèrent des prélèvements importants, mais qui se doublent de la mise en place de structures indigènes plus hiérarchisées comme autant d'écrans successifs.

– au cours des II^e-I^{er} s., l'*emporía* massaliète est progressivement concurrencée par l'*emporía* italienne, d'abord à l'ouest, puis après l'intervention de 125-121, le processus s'accélère et le rôle de redistribution dévolu aux sites littoraux s'amointrit au profit d'un marché éclaté dans un nouveau système dendritique uniformisé sous l'égide de l'organisation romaine.

Abréviations bibliographiques

- Arcelin 1982** : P. Arcelin, Ch. Arcelin-Pradelle, Y. Gasco *et al.*, Le village protohistorique du Mont-Garou (Sanary, Var). Les premières manifestations de l'impérialisme marseillais sur la côte provençale, *DocAMérid*, 5, 1982, 53-137.
- Arcelin 1984** : P. Arcelin, Évolution des rapports sociaux dans la basse vallée du Rhône aux II^e et I^{er} siècles avant notre ère, dans A. Daubigny (éd.), *Archéologie et rapports sociaux en Gaule: protohistoire et antiquité*. Actes de la table ronde CNRS de Besançon, mai 1982. Paris, 1984, 185-218 (A. Litt. Univ. Besançon, 290).
- Arcelin 1986** : P. Arcelin, Le territoire de Marseille grecque dans son contexte indigène, dans *Territoire de Marseille 1986*, 43-104.
- Austin 1972** : M. Austin, P. Vidal-Naquet, *Économies et sociétés en Grèce ancienne*, Paris, 1972, 416 p. (coll. U2).
- Bats 1986a** : M. Bats, Définition et évolution du profil maritime de Marseille grecque (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.), dans *L'exploitation de la mer de l'Antiquité à nos jours. II - La mer comme lieu d'échanges et de communication*. Actes des VI^{es} Renc. intern. d'Archéol. et d'Hist. d'Antibes, 24-26 octobre 1985, Valbonne, A.P.D.C.A., 1986, 31-53.
- Bats 1986b** : M. Bats, Le vin italien en Gaule aux II^e-I^{er} s. av. J.-C. Problèmes de chronologie et de distribution, *DialHistAnc*, 12, 1986, 391-430.
- Bats 1988** : M. Bats, La logique de l'écriture d'une société à l'autre en Gaule méridionale protohistorique, *RANarb*, 21, 1988, 121-148.
- Bats 1989** : M. Bats, La Provence protohistorique, dans P.-A. Février *et al.*, *La Provence des origines à l'an Mil. Histoire et Archéologie*, Rennes, 1989, 169-256.
- Bats 1990** : M. Bats (dir.). *Les amphores de Marseille grecque. Chronologie et diffusion (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.)*. Actes de la table ronde de Lattes, 11 mars 1989 (Trav. du Centre C.-Jullian, 7), Lattes/Aix-en-Provence, éd. A.D.A.M./Univ. de Provence, 1990, 207-213 (Et. Massa., 2).
- Boissinot 1986** : Ph. Boissinot, Le Baou Roux et le problème du territoire de Marseille, dans *Territoire de Marseille 1986*, 117-118.
- Bresson 1987** : A. Bresson, Aristote et le commerce extérieur, dans P. Rouillard et M.-Chr. Villanueva-Puig (éd.), *Grecs et Ibères au IV^e siècle avant J.-C. Commerce et iconographie*. Actes de la Table ronde de Bordeaux, 16-18 décembre 1986 (Publ. du Centre Pierre-Pâris, 19), *REA*, LXXXIX, 1987, 217-238.
- Brun 1987** : P. Brun (P.), *Princes et princesses de la Celtique. Le premier Âge du Fer en Europe 850-450 av. J.-C.* Paris, 1987, 217 p. (Coll. des Hespérides)
- Burghardt 1971** : A. F. Burghardt, A Hypothesis About Gateway Cities, *Annals of the Association of American Geographers*, 61, 1971, 269-285.
- Christaller 1966** : W. Christaller, *Central Places in Southern Germany*, Prentice Hall, 1966.
- Coupry 1984** : J. Coupry, M. Giffault, Onomastique non hellénique dans l'anthroponymie olbienne et massaliète en Ligurie marseillaise, à la fin de l'époque hellénistique, d'après les ex-voto du sanctuaire d'Aristée à l'Acapte, dans *Hommages à L. Lerat*, I, Paris, 1984, 209-219.
- Cunliffe 1988** : B. Cunliffe, *Greeks, Romans and Barbarians. Spheres of Interaction*, London, 1988, 243 p.
- Dedet 1980** : B. Dedet, Premières recherches sur l'oppidum du Plan de la Tour à Gailhan, Gard. Sondages 1975-1977. Caveirac, 1980, 132 p. (Cahier, 8).
- Dietler 1992** : M. Dietler, Commerce du vin et contacts culturels en Gaule au premier âge du Fer, dans M. Bats *et al.* (éd.), *Marseille grecque et la Gaule*. Actes des colloques de Marseille (1990). Lattes/Aix-en-Provence, 1992 (Études Massaliètes 3), 401-410.
- Gantès 1992** : L.-Fr. Gantès, L'apport des fouilles récentes à l'étude quantitative de l'économie massaliète, dans M. Bats *et al.* (éd.), *Marseille grecque et la Gaule*. Actes des colloques de Marseille (1990). Lattes/Aix-en-Provence, 1992 (Études Massaliètes 3), 171-178.
- Garcia 1987** : D. Garcia, Observations sur la production et le commerce des céréales en Languedoc méditerranéen durant l'âge du Fer: les formes de stockage des grains. *RANarb*, 20, 1987, 43-98.
- Gras 1977** : M. Gras, Agde et le commerce préromain dans le Languedoc archaïque dans *Géographie commerciale de la Gaule*. Actes du colloque de Tours, juin 1976. Tours, Université de Tours 1, 1977, 152-159 (Caesarodunum, 12).
- Guichard 1986** : Chr. Guichard, G. Rayssiguier, Note sur l'oppidum protohistorique des Baou de Saint-Marcel, dans *Territoire de Marseille 1986*, 105-107.
- Haselgrove 1976** : C. Haselgrove, External Trade as a Stimulus to Urbanisation, dans B. Cunliffe, T. Rowley (dir.), *Oppida: The Beginnings of Urbanisation in Barbarian Europe*, Oxford, 1976, 25-49 (BAR S, 11).

- Hirth 1978** : K. G. Hirth, Interregional Trade and the Formation of Prehistoric Gateway Communities, *American Antiquity*, 43, 1978, 35-45.
- Humphreys 1978** : S. C. Humphreys, *Anthropology and the Greek*, London, 1978, 357 p.
- Johnson 1970** : E. A. J. Johnson, *The Organisation of Space on Developing Countries*, Cambridge, Mass., 1970.
- Kelley 1976** : K. B. Kelley, Dendritic Central-Place Systems and the Regional Organization of Navajo Trading Posts, dans C. A. Smith (éd.), *Regional Analysis. I- Economics Systems*. New York, 1976, 219-255.
- Lepore 1970** : E. Lepore, Strutture della colonizzazione focea in Occidente, *PP*, XXV, 130-133, 1970, 19-54.
- Nickels 1987** : A. Nickels, Le site protohistorique du Mont-Joui à Florensac, Hérault, *RANarb*, 20, 1987, 3-41.
- Nickels 1989** : A. Nickels, La Monédière à Bessan, (Hérault). Le bilan des recherches, *DocAMérid*, 12, 1989, 51-119.
- Nickels 1990** : A. Nickels, Les amphores ionio-massaliètes ou massaliètes archaïques de la région d'Agde, dans Bats 1990, 99-110 (Et. Massa., 2).
- Pouilloux 1988** : J. Pouilloux, Un agent commercial souvent ignoré : le *metabolos*, *CH*, 1988, 413 et suiv.
- Py 1981** : M. Py et coll., *Recherches sur Nîmes préromaine, habitats et sépulture*, Paris, éd. du C.N.R.S., 1981, 242 p. (Suppl. à *Gallia*, XLI).
- Py 1984a** : M. Py : Evolution des rapports sociaux de la fin de l'âge du Bronze à la conquête romaine en Languedoc oriental, dans A. Daubigney (éd.), *Archéologie et rapports sociaux en Gaule : protohistoire et antiquité*. Actes de la table ronde C.N.R.S. de Besançon, mai 1982. Paris, 1984, 171-183 (A. Litt. Univ. Besançon, 290).
- Py 1984b** : M. Py et coll., *La Liquière (Calvisson, Gard), village du premier âge du Fer en Languedoc oriental*, Paris, éd. du C.N.R.S., 1984, 363 p. (Suppl. à la *RANarb*, 11).
- Py 1986** : M. Py, D. Lebeaupin *et al.*, Stratigraphie du Marduel (Saint-Bonnet-du-Gard). III - Les niveaux des II^e et I^{er} s. av. n. è. sur le Chantier Central, *DocAMérid*, 9, 1986, 9-80.
- Py 1989** : M. Py, D. Lebeaupin *et al.*, Stratigraphie du Marduel (Saint-Bonnet-du-Gard). IV- Les niveaux des IV^e et III^e s. av. n. è. sur le Chantier Central, *DocAMérid*, 12, 1989, 121-190.
- Py 1990a** : M. Py, *Culture, économie et société protohistoriques dans la région nîmoise*, Rome, 1990, 2 vol., 957 p. (Coll. EFR, 131).
- Py 1990b** : M. Py, Considérations sur la circulation monétaire, dans M. Py (dir.), *Fouilles dans la ville antique de Lattes, les îlots 1, 3 et 4-nord du quartier Saint-Sauveur*, Lattes, éd. A.R.A.L.O., 1990, 377-390 (Lattara, 3).
- Renfrew 1969** : C. Renfrew, Trade and Culture Process in European Prehistory, *Current Anthropology*, 10, 1969, 151-169.
- Rolley 1992** : Cl. Rolley, Le rôle de la voie rhodanienne dans les relations de la Gaule et de la Méditerranée (VII^e-V^e s. av. J.-C., dans M. Bats *et al.* (éd.), *Marseille grecque et la Gaule*. Actes des colloques de Marseille (1990). Lattes/Aix-en-Provence, 1992 (Études Massaliètes 3), 410-418.
- Salviat 1986** : Fr. Salviat, Le vin de Thasos : amphores, vin et sources écrites, dans J.-Y. Empereur, Y. Garland (éd.), *Recherches sur les amphores grecques*. Actes du coll. intern. d'Athènes, 10-12 septembre 1984. Athènes/Paris, 1986, 145-196 (Suppl. au *BCH*, XIII).
- Sammelbuch III** : Sammelbuch griechischer Urkunden aus Agypten (F. Bilabel éd.), III. Berhn und Leipzig, 1926-1927.
- Sanmartí-Grego 1990** : E. Sanmartí-Grego, P. Castaner. J. Tremoleda, Les amphores massaliètes d'Emporion, du milieu du VI^e au milieu du IV^e s. av. J.-C., dans Bats 1990, 165-170 (Et. Massa., 2).
- Tchernia 1986** : A. Tchernia, *Le vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, Rome, 1986, 410 p. (BEFAR, 261).
- Territoire de Marseille 1986** : M. Bats, H. Tréziny (éd.), *Le territoire de Marseille grecque*. Actes de la table ronde d'Aix-en-Provence, 16 mars 1985 (Trav. du Centre C.-Jullian). Aix-en-Provence, Univ. de Provence, 1986 (Et. Massa., 1).
- Tréziny 1986** : H. Tréziny, Cité et territoire : quelques problèmes, dans *Territoire de Marseille* 1986, 7-15.
- Ugolini 1990** : D. Ugolini, Chr. Olive, La chronologie et la place des amphores massaliètes dans le commerce bitterois aux V^e et IV^e siècles av. J.-C. dans Bats 1990, 119-123 (Et. Massa., 2).
- Villard 1960** : Fr. Villard, *La céramique grecque de Marseille (VI^e-IV^e siècle)*. *Essai d'histoire économique*, Paris, 1960, 177 p. et 58 pl. h.-t. (BEFAR, 195).
- Wells 1980** : P. S. Wells, *Culture Contact and Culture Change. Early Iron Age Central Europe and the Mediterranean World*, Cambridge, Cambr. Univ. Press, 1980, 171 p.
- Whitehouse 1973** : R. D. Whitehouse, The Earliest Towns in Peninsular Italy, dans C. Renfrew (ed.). *The Explanation of Culture Change: Models in Prehistory*, London, 1973, 617-624.

Massalia et les formes d'organisation inter-poleis et supra-poleis en extrême-Occident

La colonisation phocéenne en extrême-Occident a donné lieu à de nombreuses études centrées sur ses aspects économiques, mais bien peu, depuis l'article fondateur de Lepore (1970), *Strutture della colonizzazione focea in Occidente*, sur ses implications institutionnelles et politiques.

Ainsi, on a imaginé une forme d'organisation inter-poleis en parlant d'un réseau phocéen d'Occident (Cf. par exemple Morel 1997), appuyé sur une vision globale de toutes les fondations coloniales qui leur étaient attribuées sans distinguer entre colonies et sous-colonies et en raisonnant comme si le mouvement colonial grec s'articulait en entités ethniques ou politiques sommaires, qu'elles soient eubéennes, achaïennes ou corinthiennes, sans tenir compte des rivalités sociales métropolitaines, souvent à l'origine de ces fondations, et des nouvelles rivalités nées au sein des colonies. Quelles relations entre Phocée et ses seules colonies directes, Massalia et Alalia? Entre Massalia et Alalia? Il y eut certes l'accueil des réfugiés phocéens à Marseille et Alalia: simple compassion maternelle ou signe de subordination? Mais avant cet exode, aux dires d'Hérodote, les Phocéens avaient tenté de créer une nouvelle ville aux îles Oinoussai et, si l'on en croit toujours Hérodote, c'est à Alalia que fut installée la nouvelle Phocée avec

le transfert des cultes civiques; est-ce à dire qu'Alalia avait des liens plus étroits ou une dépendance plus forte que Massalia? Pour la suite, que savons-nous des liens entre Velia et Marseille en dehors de la définition de Vélie comme ville des Massaliotes et des Phocéens par le *Periodos* du Pseudo-Scymnos (v. 250) et du fait que Massalia adopte, deux siècles après Velia, le lion passant comme symbole du revers de ses drachmes. En fait, au VI^e s. le *cosiddetto* réseau phocéen n'est, sans doute, qu'un élément d'un système économique plus large en train d'évoluer de la *prexis* à l'*emporía*. Si réseau phocéen il y a en extrême-Occident, avec des formes institutionnelles inter-poleis et supra-poleis, il est exclusivement massaliote. Or, la donnée de base est, au moins à partir de la prise de Phocée par les Perses, puis l'abandon d'Alalia, l'isolement de Massalia dans un extrême-Occident "barbare". En partant des informations littéraires et archéologiques, on peut ordonner ces expériences en trois moments. (Fig. 1)

Idia pragmata et fondations d'emporía (VI^e/V^e s. av. J.-C.)

J'emprunte à Lepore la prise en compte chez Charon de Lampsaque d'une tradition phocéenne des *idia pragmata* des familles aristocratiques comme base dynamique de la colonisation phocéenne. Lepore avait insisté « sull'aspetto individuale e "semiprivato", se così si può dire, dell'attività coloniale e dell'emporía focea ancora non chiaramente legate alla comunità cittadina che a lungo del resto conservò strutture

* Massalia et les formes d'organisation inter-poleis et supra-poleis en extrême-Occident, dans *Forme sovrapoleiche e inter-poleiche di organizzazione nel mondo greco antico*. Atti del Convegno internazionale di studi (Lecce, 17-20 settembre 2008). Lecce, 2008, 492-504.



Fig. 1 – Phocéens et Massaliotes en Méditerranée occidentale.

oligarchiche ristrettissime e organizzazioni genetiche, senza evidenti opposizioni di un *demos* ». Il s'agit de la période où les Phocéens de Phocée et de Marseille pratiquent une forme d'échanges selon le modèle aristocratique commerce-piraterie-hospitalité (*makrai nautiliai* avec des pentécontères, c'est-à-dire des navires de guerre et non des navires marchands ; piraterie signalée par Trogue Pompée et Hérodote ;

pratique de l'hospitalité avec les rois barbares de Tarquin l'Ancien à Nannos et à Arganthonios) et qui correspond, à Marseille, au premier état de sa constitution politique, très fermée, décrite par Aristote (*Pol.* V, 6, 2-3). Mais c'est aussi l'époque où ces liens personnels débouchent en Méditerranée occidentale sur la mise en œuvre d'un commerce emporique organisé et sur la création d'établissements de rencontres où les mêmes Phocéens jouent un rôle majeur, de Gravisca à Emporion.

Précisément, l'établissement de l'*Emporion* ibérique est emblématique de l'activité des Phocéens de Massalia. Les auteurs antiques (Pseudo-Scylax, 2 ; Pseudo-Scymnos, 203-204 ; Strabon, III, 4, 8) sont unanimes (sauf Tite-Live, XXXIV, 9) pour leur en donner la paternité. Strabon en précise l'évolution, d'une *Palaiopolis* sur une île à une *polis* sur la terre ferme, toutes deux en partie explorées par les archéologues (Fig. 2). Sur l'îlot de San Martí d'Empúries (Aquilué 1999), le premier

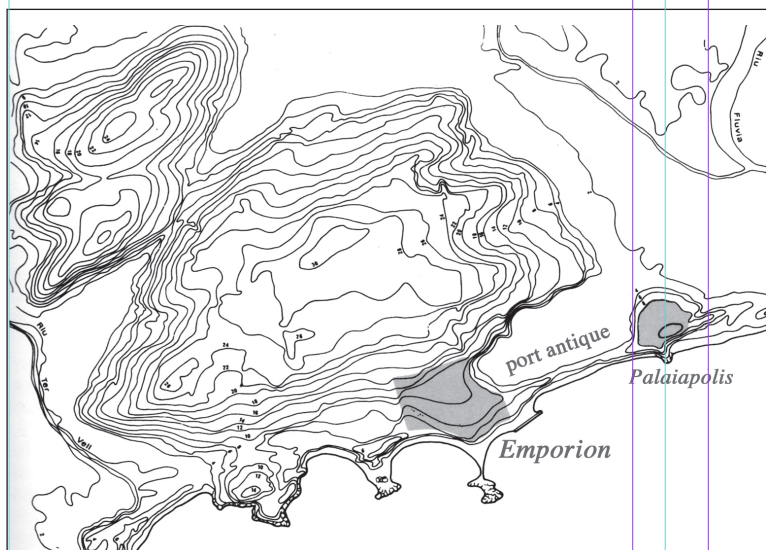


Fig. 2 – Emporion (Empúries) (d'après *Itineraris d'Empúries*, 1993).

emporion s'installe dans un habitat indigène du premier Âge du fer, vers 580/560 av. J.-C., où la présence "phocéenne" apparaît à travers l'importation de céramiques grecques, notamment à pâte claire de production massaliote. L'installation sur le continent, au sud de la petite darse naturelle qui sépare les deux établissements, se fait, vers 540/520, par la construction d'une nouvelle ville, de petites dimensions, entourée d'un rempart dont le faciès (amphores et céramique : Sanmartí *et al.*, 1990) semble toujours lié à Massalia et au contexte grec, mais aussi aux productions puniques et ibères du sud de la péninsule. Comment évolue cet établissement, dont les liens avec l'autorité indigène restera toujours forte, selon les informations transmises par Strabon ou Tite-Live, par rapport à sa "métropole" massaliote, il est difficile de le dire. En tout cas, ses habitants ont acquis l'ethnonyme d'*Emporitai* comme en témoignent deux plombs inscrits d'Emporion même (Sanmartí-Grego, Santiago 1988) et de Pech Maho (Lejeune, Pouilloux, Solier 1988) de la première moitié du V^e s. et, plus tard (mais la date est uniquement stylistique), les monnaies frappées en leur nom, d'abord abrégé EM, puis développé ΕΜΠΟΡΙΤΩΝ. Si la frappe de monnaie constitue pour une cité hellénique une marque traditionnelle de son existence juridique, elle ne nous dit rien des relations inter-*poleis* entre Emporion et Massalia. Or ces liens apparaissent particulièrement étroits lors de la deuxième guerre punique quand, en 217, Massalia sert de guide à la flotte romaine qui vient relâcher à Emporion avant la bataille navale de l'Èbre.

Il faut vraisemblablement situer dans la même période que la fondation d'Emporion, au moment des contacts des Phocéens signalés par Hérodote avec le royaume de Tartessos, celle de Mainakè, dans la région de Malaga (Aviénus, *Ora*, 426-431), non encore identifiée archéologiquement, fondation massaliote selon le Pseudo-Scymnos (v. 146-147), mais phocéenne selon Strabon (III, 4, 2), ce qui signifierait que la fondation serait antérieure à 545. Quel sens attribuer à la remarque de Strabon que les ruines visibles de son temps (ou de celui de ses sources, Artémidore ou Poseidonios) sont ceux d'une "ville grecque" ?

Un scénario proche de celui d'*Emporion* nous est fourni aussi pour Arles, sur le bas Rhône, nommée Thélinè, *Graio incolente*, selon Aviénus (*Ora*, 689-691). D'après les recherches archéologiques (Arcelin, 1995 et 2000), après un établissement limité au sein



Fig. 3 – Arles, Jardin d'Hiver. Plan simplifié des vestiges (d'après Arcelin 1995).

d'un habitat indigène dans le dernier quart du VI^e s., on a mis au jour un quartier d'îlots d'habitations ortho-normés, édifié au début du V^e s. (Fig. 3). La proximité géographique invite à y voir une intervention de Massalia, mais, en dehors d'un faciès (amphores et céramiques : Sourisseau 1997, 274-307) essentiellement massaliote, l'archéologie ne nous fournit aucune information sur le statut de la ville et ses liens avec Massalia.

Fondations de colonies-fortresses et affirmation de la cité (IV^e/III^e s. av. J.-C.)

La suite des entreprises coloniales massaliotes se développe dans un environnement qui est en train de changer rapidement avec l'expansion romaine d'abord en Italie, puis en Méditerranée occidentale en confrontation avec Carthage : Marseille, coupée du monde grec oriental, se situe décisivement en Méditerranée occidentale et se retrouve impliquée dans le camp romain dont elle épouse les vicissitudes et les succès.

C'est à ces fondations que fait vraisemblablement allusion Strabon (IV, 1, 5) : « Plus tard, les Massaliotes

acquirent la force et le courage pour conquérir quelques-unes des plaines alentour, déployant la même puissance qu'ils avaient mise pour fonder aussi les villes, bastions avancés, les unes du côté de l'Ibérie face aux Ibères, auprès desquels ils introduisirent le culte de leur patrie à Artémis d'Éphèse, au point d'être célébré en grec, Rhoè Agathè face aux barbares qui habitent autour du Rhône, Tauroention, Olbia, Antipolis et Nikaia face au peuple des Salyens et aux Ligyens qui tiennent les Alpes ». À Rhoè Agathè (?), il faudrait sans doute ajouter Rhodanousia, citée à côté des précédentes par le Pseudo-Scymnos, v. 208-209, mais définie comme *polis en Massalia* par Stéphane de Byzance.

Pour cette période, les fondations les mieux attestées sont en Gaule, mais le modèle a peut-être déjà été expérimenté en Ibérie avec les *polichnia* de la région du Cap de la Nao, attribués par Strabon (III, 4, 6) aux Massaliotes et parmi lesquels il cite nommément Hémérosopéion (mais *Phôkeôn apoikos*, selon Stéphane de Byzance, d'après Artémidore ; non identifié par l'archéologie), bastions avancés face au domaine punique plutôt que face aux Ibères, près de la frontière de Mastia Tarseiôn, fixée par le traité romano-carthaginois de 348. Peut-être faut-il mettre en relation ces fondations avec l'apparition, au IV^e s., dans l'arrière-pays, d'inscriptions en alphabet grec, dit grec-ibérique, qui dépend d'un alphabet ionien que J. de Hoz (1987) restitue au cours du V^e s.

Rhodè (ou Rhodos, selon Strabon) – fondée par Marseille (selon le Pseudo-Scymnos, v. 204), mais *polikhniion* des Emporitains, selon Strabon III, 4, 8, et possession des Massaliotes selon le même en XIV, 2, 10, en position d'appui par rapport à Emporion, à laquelle elle fait face géographiquement – appartient sans doute aussi à la définition strabonienne de ces colonies (IV, 1, 9 : « maintenir libre la mer quitte à laisser aux indigènes la maîtrise du pays »), quand on voit comment, au début du II^e s., elle est justement tombée aux mains des Ibères de l'arrière-pays et doit être reprise par les Romains, avant de débarquer à Emporion, au moment de leur intervention en Espagne en 195 contre le soulèvement ibère. Mais quelle est la nature du contrôle massaliote à partir du moment où, dans la deuxième moitié du III^e s., on voit la ville frapper monnaie (Fig. 4) au nom des *Rhodetai*, selon le style et l'étalon des monnaies massaliotes ? Comment ne pas songer, comme on le verra plus loin, aux frappes des *poleis Massalias* au sein de l'*arkhé* massaliote en Gaule aux II^e-I^{er} s. ?

Côté gaulois, la chronologie des fondations massaliotes semble aller du début du IV^e s. (Agathè) au milieu du III^e s. (Nikaia). Mais, comme nous l'avons



Fig. 4 – Rhode (Roses), drachme (Avers : tête féminine à gauche; légende : POΔHTΩN. Revers : rose vue de dessus; poids moyen : 4,81 g) (300-270 av. J.-C.) (d'après M. Campo, dans Puig, Martín 2006).

déjà écrit (Bats 2004), seules Agathè et Olbia sont archéologiquement visibles. La première est très sommairement connue par des éléments de son rempart et quelques vestiges de son habitat.

Les fouilles récentes que j'ai menées à Olbia fournissent en revanche une information originale. La fouille en extension d'un îlot d'habitation (îlot VI) de cette colonie à l'urbanisme géométrique nous informe sur la réalité d'un *cléros-oikopédon* dévolu à chaque famille de colons. L'îlot apparaît, en effet, au moment de la fondation, divisé en 3 modules égaux définissant pour chaque famille une maison de 126 m² organisée selon un plan-type qui semble en partie modulable selon l'activité du colon, en particulier s'il est artisan (Fig. 5).

Quel est le statut de ces établissements ? Chez Stéphane de Byzance, Tauroeis est qualifiée, d'après Artémidore, de *Massaliôtôn apoikos* et Nikaia de *Massaliôtôn apoikos* (sans référence, mais la forme *Massaliôtôn/Massaliôtôn* traduit une différence chronologique des sources). Il n'est sans doute pas raisonnable pour cette époque de donner au terme d'*apoikos* un sens trop précis. Cela peut cependant nous inciter à penser que les parallèles ne se trouvent pas dans les clérouques athéniennes du V^e s. (qui sont des établissements temporaires de garnisaires), mais plutôt dans celles du IV^e s. (mal connues) et surtout dans les *coloniae maritimae civium romanorum* des IV^e et III^e s., aussi bien du point de vue urbanistique qu'institutionnel (Bats 2004). Il s'agit de fondations civiques, pensées et réalisées dans le cadre de la cité, comme prolongements et bastions avancés (*epiteikhismata*) du territoire "politique" et liées entre elles autour du culte d'Artémis d'Éphèse, comme Strabon se plaît à le souligner. Les habitants sont des citoyens massaliotes, dans une position géographique particulière, mais aussi politique s'il convient de les inclure, aux côtés des *poleis Massalias*, dans les *hypèkooi* cités par Strabon (IV, 1, 5) après la

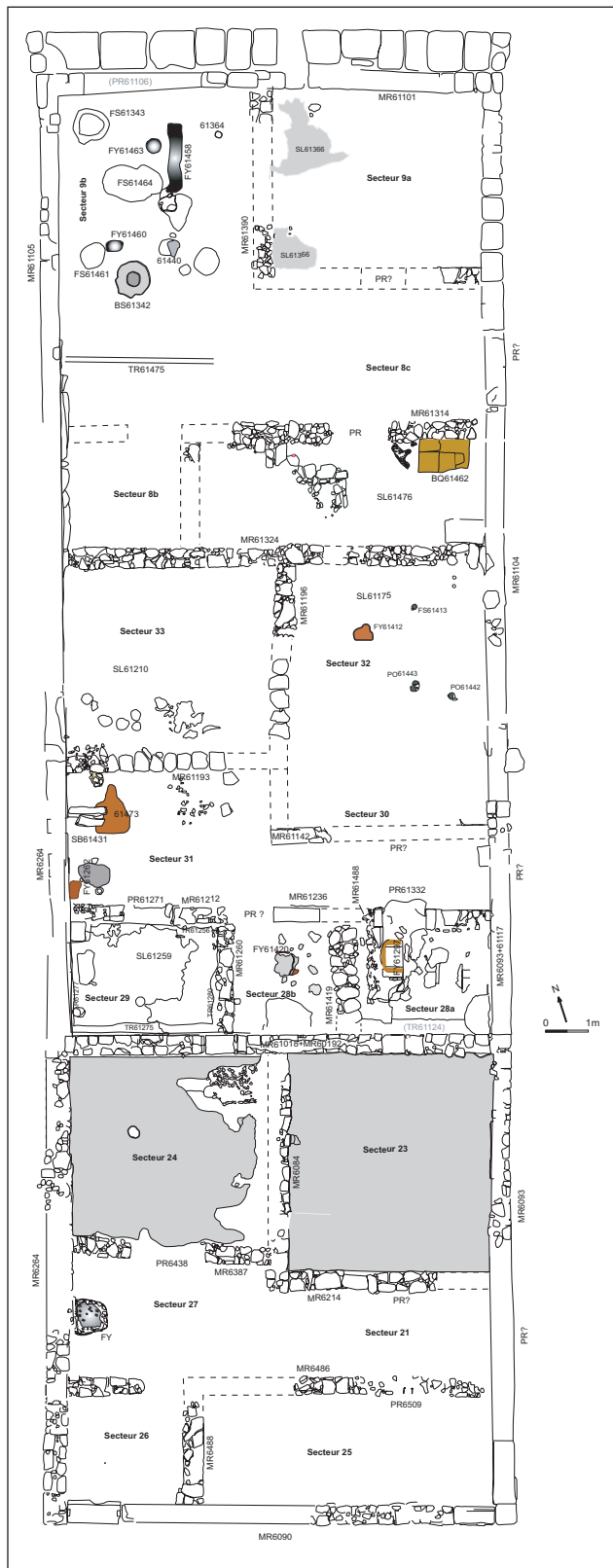


Fig. 5 – Olbia de Provence (Hyères). Plan de l'îlot VI vers 300 av. J.-C. (DAO D. Ollivier/M. Bats).

prise de la ville par les troupes de César. L'idée de subordination contenue dans ce terme (Cf. *infra* sa discussion) se retrouve en IV,1,9, lorsque Strabon précise que de son temps Nikaia « reste sous le contrôle des Massaliotes » (*hypo tois Massaliôtai*) tandis qu'Antipolis « a été séparée des Massaliotes et libérée de leurs ordres ». La cité-mère est représentée à Nikaia par l'envoi d'un magistrat, un *episcopos*, selon le terme d'une inscription du III^e s. de n.è. (CIL, V, 7914: *duumvir Massiliae, episcopos Nicaensium*).

À l'origine, le rôle de ces colonies est triple :

- social (lotissement, comprenant *oikopedon* et *kleros*, pour des citoyens-soldats vraisemblablement pris dans les classes pauvres du *demos* de la métropole),
- militaire (*epiteikhismata*, bastions avancés pour le contrôle d'une route et d'un domaine maritimes),
- commercial (limité, comme le montre bien leur faible impact sur l'environnement indigène).

Notons qu'à partir de la fin du III^e s. av. J.-C., les différentes restructurations internes de l'îlot fouillé montrent l'effacement de la répartition égalitaire du lotissement original.

Le temps de l'impérialisme romain : l'arkhè de Marseille et les poleis Massalias

Au moment de la conquête romaine de la Trans-alpine, Marseille possède un territoire constitué par son bassin géographique, prolongé jusqu'au delta du Rhône (Bats, 2001).

Sur l'existence d'une *arkhè* massaliote au-delà de son territoire propre, on a invoqué Strabon (IV, 2, 3) : au moment de l'intervention romaine, « les Arvernes étendaient leur *arkhè* jusqu'à Narbonne et jusqu'aux frontières de la Massaliotide » (*hè Massaliotis*, hapax pour désigner l'*arkhè* de Marseille !). En outre, Stéphane de Byzance fait référence à cinq établissements qu'il qualifie de *poleis Massalias*, à distinguer d'autres dits en *Massalia* (*Rhodanousia*, avec un doublet *Rhadanousia*, et *Troizen en Massalia tès Ialias*) : *Azania* (d'après Philon de Byblos, I^{er}-II^e s.), *Alonis* (d'après Artémidore, dernier quart du II^e s. av. J.-C.), *Auenion*, *Kabellion* (d'après Artémidore), *Kyrene*. En dehors d'*Auenion* (Avignon) et de *Kabellion* (Cavaillon), situés chez les Cavares, on ne sait pas localiser les autres agglomérations et ces deux dernières sont considérées comme purement gauloises.

Quel est le statut de ces *poleis Massalias* ? Le sens de *Massalia* dans l'expression *poleis Massalias* a été l'objet de diverses interprétations (Brunel 1945 ; Rolland 1949 ; Barruol 1969 ; Privitera 2007). Je retiens pour ma part la solution la plus économique : *Massa-*

lía est le nom de la cité et il faut vraisemblablement donner au génitif une valeur d'appartenance aussi bien géographique que politique à la cité de Marseille. En partant d'une information donnée par Cicéron (*Pro Balbo*, 50), Chr. Goudineau (1976) a fait une démonstration parfaitement claire dans ce sens : un habitant d'Avignon (*Avenniensis*) dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. (vers 70) est qualifié de *foederatus*, c'est-à-dire, dans le contexte régional des cités fédérées connues (réduites à Massalia et aux Voconces, et où ne figurent pas les Cavares), qu'il appartient à la *civitas foederata Massilia* dont il est considéré par Cicéron et son auditoire romain comme membre à part entière. Mais Cicéron le qualifie d'Avignonnais et non de Massaliote. Or, nous nous trouvons à ce moment-là projetés dans le cadre de la province romaine de Transalpine et Chr. Goudineau, cherchant « un lien assez fort pour que l'ensemble constitue un tout, jouissant, dans le cadre d'un *foedus* avec une puissance extérieure, des mêmes clauses et des mêmes droits », y voyait une relation dans le cadre d'un « état fédéral regroupant autour de Marseille un certain nombre de cités (Avignon, Cavaillon, Glanon, les Kainikétai) conservant leur individualité propre, leur corps de citoyens, frappant selon les normes massaliotes leur propre numéraire ». En fait, le lien est vraisemblablement fourni par Strabon (IV, 1, 5) qui qualifie ces composants de l'*arkhè* massaliote (comme ceux des *epiteikhismata*) d'*hypèkooi* (où Chr. Goudineau 1976, n. 36, voyait des "sujets" à proximité même de Marseille qu'il différenciait des cités fédérées). Or, ce terme est loin d'avoir un sens aussi clairement défini que le fait la traduction par "sujets" (Cf. Lemosse 1967, *passim* ; Bugno 1999, 10-17). L'idée de subordination (*hypo*) est, effectivement, confirmée dans les 33 occurrences du terme chez Strabon, dans un contexte aussi bien mythique qu'historique, grec ou non-grec, mais toujours sous le contrôle d'une puissance centrale dominante. Cela va des 25 villes (*poleis*) *hypèkooi* de Sybaris au VI^e s. av. J.-C. (VI, 1, 13) ou des Latins (*socii nominis Latini*), *hypèkooi* des Romains après la guerre latine de 340-338 (VI, 4, 2), aux 24 *kômai*, *hypèkooi* du chef-lieu de Nîmes dans le cadre du droit latin attribué au peuple des Volques Arécomiques (IV, 1, 12), en passant par les rois, *socii et amici populi romani*, qui aux II^e et I^{er} s. av. J.-C., en Afrique et en Asie, conservèrent leur royaume par la bonne volonté de Rome (VI, 4, 2). Mais, comme le contextualise M. Lemosse (1967, 156), sous la domination romaine, « le contenu de ce terme combine deux notions, celle de soumission, mais aussi celle de liberté ; il sous-entend que les hommes ainsi désignés conservent

leur personnalité et leur capacité juridique, mais que leur indépendance, sans disparaître complètement, est affectée par l'existence d'une hégémonie au profit d'une autre puissance ». De même, M. Bugno (1999, 22-23), à propos de l'empire de Sybaris, arrivait à la conclusion que les *poleis hypèkooi* se référaient « à des sujets qui font partie intégrante du corps civique de la cité dominante (*politai*) et obéissent aux lois de celle-ci, tout en étant considérés de rang inférieur ». Autrement dit, il faut imaginer un subtil équilibre entre subordination et liberté, mais suffisamment clair, en terme de subordination, pour que l'administration romaine les considère comme partie intégrante de la *civitas* massaliote, et, en terme d'autonomie, pour rendre compte du fait que ces *poleis* frappent monnaie à leur nom propre, marque traditionnelle pour une cité hellénique de son existence juridique. En outre, à cette époque, et toujours en fonction de l'exemple romain, la frappe n'est pas l'objet d'un droit régalien aussi nettement affiché à la souveraineté et elle peut être fonction de la puissance politique ou économique de la ville concernée ; elle se situe, malgré tout, dans le même espace que celui des frappes des *hypèkooi* de l'empire de Sybaris au VI^e s. av. J.-C., qualifiées, par les historiens contemporains, de "monnaies d'empire". Ainsi, Avignon émet à son nom (AOYE ou AYE) des monnaies (oboles, tétroboles, petits bronzes) qui s'insèrent stylistiquement et métrologiquement dans le système massaliote. De même Cavaillon émet des petits bronzes (les seuls connus par l'archéologie) à légende KABE, de métrologie et de style massaliote. Mais d'autres villes, non répertoriées par Stéphane de Byzance, semblent pouvoir se situer dans le même contexte, non seulement par la frappe de monnaies, mais aussi par leur développement architectural : Glanon, Nîmes, bien connus archéologiquement, ou les Kainikétai et les Samnagétai, non identifiés sur le terrain (Pour toutes ces monnaies, voir Py 2006, avec la bibliographie antérieure) (Fig. 6 et 7).

Il nous reste à affronter deux problèmes :

1) Cette *arkhè* incluant des villes gauloises est-elle l'héritière d'une situation antérieure prise en compte et acceptée lors de la création de la province romaine de Transalpine ou résulte-t-elle d'une volonté romaine de récompenser un allié, tout en se déchargeant d'une administration qu'elle est incapable d'assumer seule ?

Lors de la conquête romaine de la Transalpine, les territoires conquis ont été l'objet d'une *redactio in provinciam* avec installation de troupes et fondation de colonies, mais Marseille, cité alliée de Rome, y



Fig. 6a



Fig. 6b



Fig. 6c



Fig. 6d

Fig. 6 – Monnaies “d’empire” de Massalia. 6a : Avignon, drachme (Avers : Tête masculine [Apollon ?] à gauche. Revers : Sanglier courant à gauche ; légende : AOYE), 18 exemplaires connus (Poids moyen : 2,30 g). 6b : Cavaillon, petit bronze (Avers : Tête masculine [Apollon ?] à gauche. Revers : Lion marchant à gauche ; légende : KABE), demi monnaie, seul exemplaire connu. 6c : Glanon, drachme (Avers : Tête féminine à gauche. Revers : Taureau bondissant à gauche ; légende : ΓΛΑΝΙΚΩΝ), deux exemplaires connus (1,85 et 2,18 g). 6d : *Kainika, drachme (Avers : Tête masculine à droite. Revers : Lion [ou loup] à droite ; légende : KAINIKHTΩΝ), quatre exemplaires connus (2,01-2,07 g).

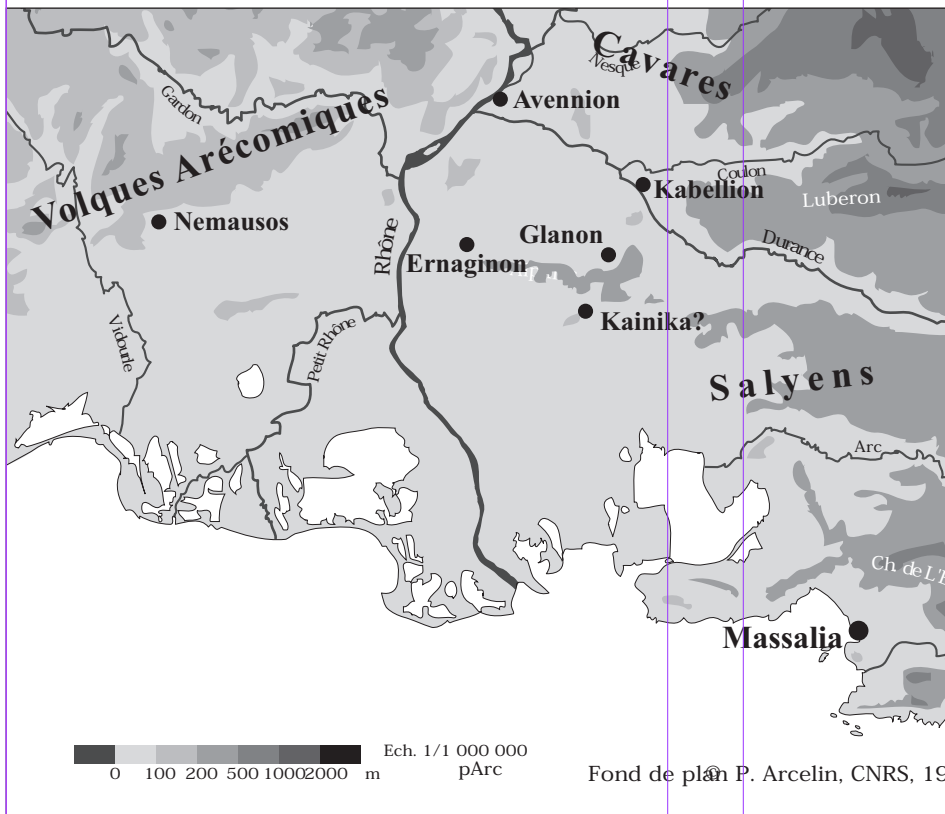


Fig. 7 – Situation des principales *poleis* Massalias nommées et possibles.

conservait son territoire et son autonomie. Nous connaissons, par ailleurs, les cadeaux faits à Marseille par les autorités romaines. Après l'intervention en 123 de Sextius Calvinus, les Marseillais bénéficient de la remise d'une bande côtière de 8 à 12 stades de Marseille à l'Italie, mais évacuée de ses habitants, puis en 102 de celle des *Fossae Marianae* par Marius, ce qui leur procure la perception de taxes, mais sans doute peu de *poleis*. Enfin, César (*BC*, I, 35) fait allusion à des concessions de territoires (*concedere agros*) chez les Arécomiques et les Helviens, faites « au nom de l'état » par Pompée (en 77 ?). Il n'est donc question ni d'Avignon, ni de Cavaillon. En revanche, P. Arcelin (2003) a bien défini les arguments archéologiques, particulièrement le développement urbanistique et architectural visible dès le milieu du II^e s., qui poussent à créditer Marseille d'un contrôle déjà en place sur Avignon et Cavaillon avant l'intervention romaine. Les mêmes arguments et la numismatique sont peut-être valables aussi, on l'a dit, pour d'autres villes, Glanum, Nîmes et d'autres, inconnus (les Kainikétai et les Samnagétai) ou mal situés comme ces Albici venus, selon César (*BC*, I, 34), au secours de la ville lors du siège de 49, *qui in Massiliensium fide antiquitus erant*, qui reprend la formule romaine de la soumission des peuples *in fidem recepti*. On peut s'interroger sur la nature des liens unissant ainsi Massalia à des établissements gaulois. Faut-il penser à des traités d'alliance en bonne et due forme ou à des relations de *philia* et *xenia*, nouées avec les "*principes Gallorum*", *hospites* des "*duces Massilienses*", signalées par Tite-Live (XXVII, 36,3) au moment du passage d'Hannibal ? Ces liens étaient, en tout cas, assez lisibles pour être authentifiés par l'administration romaine.

2) Cette *arkhè* constitue-t-elle un espace continu prenant en compte la totalité du territoire des tribus gauloises concernées ou seulement le chef-lieu urbain ? Le terme de *polis* repris par Stéphane de Byzance paraît en limiter la portée à un établissement urbain et, par ailleurs, on voit mal que la puissance romaine ait renoncé à l'exploitation d'un trop vaste ensemble conquis par les armes. Même si, dans un premier temps, on voit bien que c'est la partie occidentale de la Province, de Narbonne à Toulouse et à l'Espagne, qui ait accaparé toute l'attention et les forces du conquérant, s'appuyant par ailleurs sur Massalia pour la gouvernance de la partie orientale.

Dès le départ, Massalia assume son destin en Méditerranée occidentale, d'abord relais de Phocée avec l'Espagne, qui constituera durablement un objectif majeur. La ville a très vite assumé l'importance de sa position stratégique entre l'Italie et l'Espagne qu'elle renforce à partir du IV^e s. par le biais de ses *epiteikhismata* le long des côtes gauloises et des relations avec la Ligurie (Gênes, Cf. Milanese 1987) et, de plus en plus étroites, avec Rome. D'où la logique, d'une part de l'appui systématique aux revendications de Rome face à Carthage dont l'expansion dans le cadre hispanique la concerne directement et, d'autre part, du "retour sur investissement" au moment de la conquête de la Transalpine. En ce sens, l'étude des relations entre Rome et Marseille aurait fourni une expérience inter-*poleis* exemplaire en extrême-Occident. On y aurait même trouvé l'émergence tardive du souvenir d'une parenté depuis longtemps oubliée, avec la double intervention, au cours du II^e s. av. J.-C., de Marseille, amie de Rome, en faveur de sa sœur Lampsaque, puis de sa mère Phocée, menacées dans leur existence par l'alliée romaine occidentale.

Abréviations bibliographiques

- Aquilué 1999** : X. Aquilué (dir.), *Intervencions arqueològiques a Sant Martí d'Empúries (1994-1996). De l'assentament pre-colonial à l'Empúries actual*. Girona, 1999 (Monografies emporitanes, 9).
- Arcelin 1995** : P. Arcelin, Arles protohistorique, centre d'échanges économiques et culturels, dans P. Arcelin, M. Bats, D. Garcia, G. Marchand, M. Schwaller (éd.), *Sur les pas des Grecs en Occident... Hommages à André Nickels*. Lattes/Paris, 1995, 325-338 (ÉtMass, 4).
- Arcelin 2000** : P. Arcelin, Arles protohistorique, agglomération et structuration urbaine, dans M. Baudat (éd.), *Espaces et urbanisme à Arles, des origines à nos jours*. Actes du Colloque d'Arles, novembre 1998. Arles, Groupe archéologique arlésien, 2000, 7-23.
- Arcelin 2003** : P. Arcelin, Les *poleis* Massalias d'Étienne de Byzance et les mutations culturelles de la Protohistoire récente dans la basse vallée du Rhône, dans *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barrauol*, Montpellier, 2003, 131-145 (Suppl. à la RAN, 35).
- Barrauol 1969** : G. Barrauol, *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule. Étude de géographie historique*. Paris, de Boccard (nouv. éd. 1975) (Suppl. à la RAN, 1).
- Bats 2001** : M. Bats, *La chôra de Massalia*, dans *Problemi della chora coloniale dall'Occidente al Mar Nero*. Atti XL Convegno intern. di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 2000). Napoli, 491-512.
- Bats 2004** : M. Bats, Les colonies massaliètes de Gaule méridionale : sources et modèles d'un urbanisme militaire hellénistique, dans *Des Ibères aux Vénètes. Phénomènes proto-urbains et urbains de l'Espagne à l'Italie du Nord (IV^e-II^e s. av. J.-C.)*. Actes du colloque intern. de Rome (1999). Rome, 51-64 (Coll. EFR, 328).
- Brunel 1945** : J. Brunel, Étienne de Byzance et le domaine marseillais, *REA*, XLVII, 1-2, 1945, 122-133.
- Bugno 1999** : M. Bugno, *Da Sibari a Thurii. La fine di un impero*, Naples, Centre Jean Bérard (Études, III).
- Goudineau 1976** : Chr. Goudineau, Sur un mot de Cicéron ou Avignon et le domaine de Marseille, dans *L'Italie préromaine et la Rome républicaine. Mélanges offerts à J. Heurgon*, I, Paris, École Française de Rome, 325-332 (Coll. EFR, 27).
- De Hoz 1987** : J. De Hoz, *La escritura greco-ibérica. Veleia*, II-III, 1985-1986, 285-298.
- Lejeune, Pouilloux, Solier 1988** : M. Lejeune, J. Pouilloux, Y Solier, Étrusque et ionien archaïques sur un plomb de Pech Maho (Aude), *RAN*, 21, 1988, 19-59.
- Lemosse 1967** : M. Lemosse, *Le régime des relations internationales dans le Haut-Empire romain*, Paris, 1967.
- Lepore 1970** : E. Lepore, Structure della colonizzazione focea in Occidente, *PdP*, XXV, 1970, 19-54.
- Milanese 1987** : M. Milanese, *Scavi nell'oppidum preromano di Genova*, Roma, 1987 (Studia Archaeologica 48).
- Morel 1997** : J.-P. Morel, Problématiques de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale : l'exemple des réseaux, dans Cl. Antonetti (ed.), *Il dinamismo della colonizzazione greca*, Napoli, 59-70.
- Privitera 2007** : S. Privitera, *Poleis Massalias : Da Artemidoro di Efeso a Eustazio di Tessalonica*. *MEFRA*, 119/1, 2007, 41-49.
- Puig, Martín 2006** : A. M. Puig, A. Martín (coord.): *La colònia grega de Rhode (Roses, Alt Empordà)*, Girona (Sèrie monogràfica, 23).
- Py 2006** : M. Py, *Les monnaies préaugustéennes de Lattes et la circulation monétaire protohistorique en Gaule méridionale*, Lattes, ADAL (Lattara, 19).
- Rolland 1949** : H. Rolland, À propos des fouilles de Saint-Blaise. La colonisation pré-phocéenne. Les étrusques. Le domaine de Marseille, *REA*, LI, 1-2, 1949, 83-99.
- Sanmartí et al. 1990** : E. Sanmartí et al., Les amphores massaliètes d'Emporion du milieu du VI^e au milieu du IV^e s. av. J.-C., dans M. Bats (dir.), *Les amphores de Marseille grecque, chronologie et diffusion*. Actes de la table ronde de Lattes (11 mars 1989). Aix-en-Provence, 1990, 165-170 (ÉtMass, 2).
- Sanmartí-Grego, Santiago 1988** : E. Sanmartí-Grego, R. A. Santiago, La lettre grecque d'Emporion et son contexte archéologique, *RAN*, 21, 1988, 3-17.
- Sourisseau 1997** : J.-Chr. Sourisseau, *Recherches sur les amphores de Provence et de la basse vallée du Rhône aux époques archaïque et classique (fin VII^e-début IV^e s. av. J.-C.)*. I. Synthèse; II. La documentation archéologique. Thèse de doctorat de l'Université de Provence. Aix-en-Provence, 1997.

--	--	--